

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
LORS DE SA SESSION DU 16 JUIN 2008

Le Conseil économique et social de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique et social Régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique et social de Bretagne – Document « Avis » 2008-3

Conseil économique et social Régional

3^{ème} réunion de 2008

SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2008..... | 7 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | <i>8</i> |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES....</i> | <i>35</i> |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « ATTRIBUTION DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX EPLE DE L'EDUCATION NATIONALE, AGRICOLES ET MARITIMES POUR L'ANNEE 2008 – FIXATION DES TARIFS DE RESTAURATION POUR 2009 » | 45 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | <i>47</i> |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES....</i> | <i>53</i> |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL COMMUNICATION : « LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION DES PERSONNES HANDICAPEES »..... | 59 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | <i>61</i> |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES....</i> | <i>65</i> |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL COMMUNICATION : « LA FORMATION CONTINUE : UN OUTIL PERFORMANT AU SERVICE DE LA PROMOTION DES PERSONNES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE » | 75 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | <i>77</i> |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES....</i> | <i>83</i> |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PLAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR : DES ORIENTATIONS PARTAGEES POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET LEURS IMPACTS SUR LA SANTE, LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT » | 99 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | <i>101</i> |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i> | <i>105</i> |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « ESPACE REMARQUABLE DE BRETAGNE – CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE INTERREGIONALE DE L'ETANG DU PONT DE FER »..... | 109 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | <i>111</i> |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i> | <i>115</i> |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « BILAN DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA REGION BRETAGNE – ANNEE 2007 » | 117 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | <i>119</i> |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i> | <i>125</i> |

| | |
|--|------------|
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « LA REFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : UN PROJET D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE BRETONS, EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE DE QUALITE » | 133 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | 135 |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i> | 143 |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL COMMUNICATION : « LA BRETAGNE POUR UNE POLITIQUE EUROPEENNE MARITIME AMBITIEUSE» | 175 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | 177 |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i> | 181 |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « ADOPTION DES STATUTS DE LA SABEMEN » | 191 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | 193 |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i> | 197 |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « SCHEMA REGIONAL MULTIMODAL DES DEPLACEMENTS ET DES TRANSPORTS – PHASE 1 - DIAGNOSTIC » | 199 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | 201 |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i> | 205 |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PLAN FERROVIAIRE BRETON » | 213 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | 215 |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i> | 221 |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PROTOCOLE ENTRE LES COLLECTIVITES BRETONNES POUR LE FINANCEMENT DU PLAN FERROVIAIRE BRETON DANS SA COMPOSANTE BRETAGNE A GRANDE VITESSE » | 227 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | 229 |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i> | 233 |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PROTOCOLE ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LE CONSEIL GENERAL DU FINISTERE POUR L'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DU FINISTERE PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'AXE BREST-NANTES VIA QUIMPER » | 237 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | 239 |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i> | 243 |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PLAN ROUTIER BRETON – PROGRAMMATION 2008 » | 245 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | 247 |
| <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i> | 251 |
| | |
| SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PROGRAMME ROUTIER REGIONAL » | 253 |
| <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | 255 |

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES.. 259

| | | |
|------------|--|------------|
| VŒU | «VŒU SUR L'ENSEIGNEMENT MARITIME SUPERIEUR » | 261 |
| | <i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i> | <i>263</i> |
| | <i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES..</i> | <i>269</i> |

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL
PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET 2008

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Rapporteur général : M. Georges COUDRAY

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET 2008**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Décision Modificative n°1 permet de prendre en compte les résultats de l'exercice 2007 et d'ajuster les prévisions de recettes et de dépenses en fonction des premiers mois d'exécution budgétaire de 2008.

Cette DM1 se traduit par l'inscription de :

- 10 M€ d'autorisations de programmes, représentant 11,7% du montant adopté dans le cadre du Budget primitif 2008, essentiellement au profit de :
 - la mission « Pour une formation de qualité tout au long de la vie permettant l'égalité des chances » à hauteur de 40% et plus particulièrement en faveur du développement de l'apprentissage ;
 - la mission « Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité » à hauteur 37%.
- 11 M€ d'autorisations d'engagement essentiellement consacrés à la mise en œuvre d'une « formation de qualité tout au long de la vie permettant l'égalité des chances ».

L'équilibre entre les ressources et les crédits de paiement supplémentaires s'établit à 29,4 M€

Avec ce projet de DM 1, le Budget 2008 de la Région s'élève à 1,097 milliard d'euros, soit une augmentation de 2,76% par rapport au Budget Primitif. C'est une évolution légèrement plus contenue que celle de l'an dernier, où la DM1 complétait le Budget Primitif à hauteur de 3,1%.

Rappel de l'équilibre des ajustements du projet de DM1 :

| RESSOURCES (en M€) | | DEPENSES (en M€) | |
|------------------------------|---------------|----------------------------|---------------|
| Reports 2007 sur 2008 | 17,698 | Crédits de paiement | 29,436 |
| . Résultat 2007 | 22,370 | . Investissement | 16,664 |
| . Reports 2007 | - 4,672 | . Fonctionnement | 12,772 |
| Ajustements / BP 2008 | 11,738 | | |
| TOTAL | 29,436 | TOTAL | 29,436 |

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les ressources disponibles (29,4 M€) proviennent, pour 60%, de résultats à reporter de l'exercice 2007 et, pour 40%, d'ajustements du BP 2008.

2.1. Les résultats à reporter de l'exercice 2007

17,7 M€ proviennent de l'exercice 2007. Ce montant se décompose comme suit :

- 22,37 M€ représentent le solde disponible, après la prise en compte d'un excédent de fonctionnement de 248 M€ et d'un déficit d'investissement de 226 M€;
- 4,672 M€ correspondent à la provision pour gestion de dette et de trésorerie et au Fonds de gestion des crédits européens.

Pour mémoire, citons aussi les 176,5 M€ reportés au titre de la provision pour gestion de dette et de trésorerie sans effet sur l'équilibre général puisque ce montant figure en dépenses et en recettes, et les 4,6 M€ reportés au titre de la subvention globale FEDER uniquement sur la partie dépenses.

S'agissant de l'excédent de fonctionnement de 248,408 M€, le Président de l'Exécutif propose, conformément aux dispositions de l'instruction comptable M71, d'en affecter la quasi-totalité aux besoins de financement de la section d'investissement et d'en reporter le solde.

2.2. L'ajustement des prévisions de recettes 2008

Au total, les divers ajustements de recettes s'élèvent à 11,737 M€:

- + 3,284 M€, au titre des crédits de l'État. Ce montant résulte pour l'essentiel de la majoration des recettes liées aux transferts de l'Etat (+ 3,143 M€) ;
- + 0,79 M€ correspondant à un versement sur le FCTVA, à la reprise d'une provision sur compte de redevable et de produits de cessions d'actifs ;
- - 86 000 € au titre du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage ;
- + 0, 815 M€ correspondant à des cofinancements sur la politique audiovisuelle et la politique de solidarité internationale, à un reversement de RFF ainsi que des produits générés par la mise à disposition de locaux par la Maison de la Bretagne à Paris ;
- + 1,119 M€ au titre de la fiscalité régionale : cet abondement du BP est la conséquence du dynamisme des bases de la taxe professionnelle : + 4,4% au lieu de 3,8% inscrit au BP ;
- + 1,614 M€ correspondant à la régularisation des reversements de TIPP par l'État ;
- + 4,2 M€ au titre du Fonds de gestion des crédits européens.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Si l'impact de la DM1 sur le Budget 2008 est mineur, puisque cette Décision Modificative fait progresser le budget de + 2,76%, le CESR tient toutefois à souligner que 60% du budget régional à l'issue de cette DM est affecté à la section fonctionnement.

Avis favorable.

1. FORMATIONS ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Mme Marie-Pierre SINOÛ, Présidente de la Commission
« Formations et Enseignement Supérieur »

III - POUR UNE FORMATION DE QUALITE TOUT AU LONG DE LA VIE PERMETTANT L'EGALITE DES CHANCES

III-1. DEVELOPPER ET AMELIORER L'OFFRE DE FORMATION

315- ASSURER LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Sur proposition de Mme Anne SAGLIO

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les interventions de la Région en direction des formations sanitaires et sociales s'articulent autour des axes suivants :

- doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux et sociaux ;
- contribuer à la sécurisation des parcours de formation, en particulier par l'aide aux étudiants de ces filières sous forme de bourses d'études.

Délégation avait été donnée à la Commission permanente pour adopter les barèmes et montants des bourses aux étudiants, sur la base des arrêtés correspondants pris en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur. Or, de nouvelles procédures (mise en place de l'extranet pour le dépôt des demandes de bourses et évolution de la situation des étudiants) nécessitent des ajustements du règlement d'intervention des bourses adopté en 2007.

Pour une application dès la rentrée de septembre 2008, le Président du Conseil régional demande de donner délégation à la Commission permanente pour adapter ce règlement d'intervention des bourses attribuées aux étudiants des filières sanitaires et sociales.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette demande de donner délégation à la Commission permanente pour adapter le règlement d'intervention des bourses attribuées aux étudiants des filières sanitaires et sociales, si elle peut permettre de répondre plus rapidement et plus efficacement aux demandes de bourses des étudiants dès la rentrée de septembre 2008.

Cette adaptation du règlement devra bien évidemment s'accompagner d'un souci constant d'apporter un soutien plus fort aux étudiants pour lesquels ces études demandent un investissement plus important, tant sur le plan humain que financier.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

La Commission propose un avis favorable.

III-2. FAVORISER L'APPRENTISSAGE

321 – ADAPTER L'OFFRE ET LA QUALITE DE FORMATION AUX ATTENTES DES JEUNES ET AUX BESOINS DES ENTREPRISES

322 – PROMOUVOIR LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE ET FACILITER LEUR DEROULEMENT

Sur proposition de Franck PELLERIN

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lors de cette Décision Modificative, il est proposé :

- deux inscriptions budgétaires liées au Contrat d'objectif et de moyens apprentissage ;
- des modifications liées aux documents « Conditions d'attribution des aides aux employeurs d'apprentis » et « Aide régionale aux apprentis ».

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La Commission comprend que, pour des soucis de bonne gestion, les règles de caducité soient appliquées.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

La Commission émet un avis favorable.

IV - POUR UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE REUSSITE DANS LES LYCEES

IV-2. AMELIORER LE CADRE BATI DES LYCEES

IV-4. AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES LYCEES ET PARTICIPER AUX DEPENSES DES FAMILLES

421- AMELIORER LE CADRE BATI DES LYCEES PUBLICS

422- PARTICIPER AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES

441- ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES LYCEES PUBLICS

Sur proposition de Jean Luc LE GUELLEC

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les propositions du Président du Conseil régional sont les suivantes :

- pour le programme 421, il prévoit d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 3,5 M€;
- pour le programme 422, il prévoit d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 1 M€;
- pour le programme 441, il prévoit d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 0,5 M€

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

1.1. Programme 421

Avec l'ouverture de nombreux chantiers, le rythme global d'exécution du PPI s'est accéléré en 2007 et amplifié en 2008, même si on doit regretter des retards d'exécution dans certains établissements. Pour permettre le mandatement de toutes les opérations lancées, il est donc légitime d'augmenter les crédits de paiement.

1.2. Programme 422

Depuis 2005, 99% des autorisations de programme ont été attribuées en subventions aux établissements privés, l'accroissement effectif des crédits s'accélère, d'où l'augmentation des crédits de paiement.

1.3 Programme 441

Un rapport spécifique est présenté pour définir les nouveaux principes de l'allocation des ressources. Cependant, l'augmentation du coût des énergies est telle (+ 12,7% en un an), qu'il est nécessaire de mobiliser la totalité de l'autorisation d'engagement ouverte au Budget Primitif et donc de prévoir les crédits de fonctionnement en conséquence. La Commission insiste sur l'importance d'encourager les économies d'énergies.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

La Commission propose un avis favorable.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RECHERCHE

M. Jean HAMON, Président de la Commission
« Développement économique et recherche »

II - POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DE QUALITE

II-2. DEVELOPPER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES POUR ASSURER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EMPLOI

224- DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES BRETONNES POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'EMPLOI

Sur proposition de M. Alain DAHER

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La modification budgétaire proposée sur le Programme 224 résulte uniquement de l'ajustement des crédits aux besoins de financement de l'accompagnement des investissements matériels des entreprises bretonnes par la Région.

A cet effet, la Région propose d'abonder de 3,5 M€ l'autorisation de programme de 6,65 M€ ouverte au Budget Primitif.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La Commission regrette le peu d'explications fournies dans le document soumis à examen du CESR concernant les dispositifs d'aide à l'investissement matériel des entreprises bretonnes cités et qui ont disparu.

Les sigles ARPP et ARI/PME auraient, pour le moins, pu être explicités afin de favoriser la compréhension et l'analyse des propositions de modifications budgétaires par la Commission.

De plus, le document évoque la « *disparition des dispositifs 2007* » (sic) mais, dans le même temps, indique la nécessité pour la Région d'assurer l'accompagnement des projets d'entreprises de 2008 alors que, sous réserve d'une lecture imparfaite, le Programme 224 du Budget Primitif ne semble pas le prévoir.

Cet effort de pédagogie aurait été d'autant plus nécessaire que les masses budgétaires en jeu sont loin d'être négligeables puisque l'abondement proposé, de 3,5 M€ représente 53% de l'autorisation de programme ouverte au titre de l'exercice 2008 dans le Budget Primitif et que le Programme 224 recouvre une grande partie de la politique de la Région en faveur des entreprises bretonnes (accompagnement de l'innovation, de l'internationalisation, de la performance, des mutations économiques...).

La lecture attentive du Programme 224 dans le Budget Primitif ne nous fournit d'ailleurs pas davantage d'explications sur la politique de la Région en matière d'aide à l'investissement

matériel ou à l'investissement immobilier des entreprises ni explicitement sur la disparition des dispositifs précités.

Si la Commission ne peut que se féliciter que la Région honore ses engagements en abondant le Programme pour accompagner les entreprises bretonnes dans leurs investissements structurants, elle souhaiterait que cette décision s'accompagne d'une clarification de la politique du Conseil régional en matière d'aides aux investissements matériels des entreprises.

Par ailleurs, elle attire l'attention de la Région sur la nécessité de prévenir les entreprises le plus en amont possible de ses intentions de modifications de sa politique d'accompagnement des projets d'investissements immobilier, afin que des dossiers de demandes d'aides ne soient pas montés inutilement.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Sous réserve des observations précédentes, la Commission émet un avis favorable.

226- SOUTENIR LES FILIERES ET RENFORCER LA COORDINATION DES OPERATEURS DE L'ECONOMIE BRETONNE

Sur proposition de Mme Maryvonne GUIAVARC'H et de M. Patrick CARÉ

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Économique (SRDE), la Région s'est engagée dans une politique de filières. Le premier contrat de filière a été signé, le 17 décembre 2007, pour une durée de 3 ans, entre la Région Bretagne et les organisations professionnelles du bâtiment, des carrières et matériaux de construction, ainsi que par la Cellule économique Bretagne en tant qu'animateur. Compte tenu de la date de signature du contrat, les opérations découlant du plan d'actions n'avaient pu être totalement quantifiées au moment du BP 2008. Un montant de 0,204 M€ est nécessaire pour lancer les premières opérations au cours du 2^{ème} trimestre 2008.

D'autre part, la Région Bretagne et l'Agence économique de Bretagne (AEB) ont engagé une action de détection de « clusters » orientés « marché » afin de favoriser les partenariats d'entreprises autour de projets de développement innovants. L'accompagnement de la structuration des clusters, qui doit être lancé dans une seconde phase, nécessite un budget complémentaire.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La mise en place d'une politique de filières dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Économique, a été approuvée par le CESR. La Commission se félicite de la signature du premier contrat de filière construction. Celui-ci a été élaboré entre le Conseil régional et les organisations professionnelles, les organisations syndicales de salariés ayant

été associées au travers des contrats d'objectifs emploi-formation. Ce contrat s'organise autour de l'observation, de l'analyse des marchés, de la performance des entreprises, et inclut le développement des emplois de qualité, avec des objectifs d'amélioration.

Un suivi du plan d'actions par l'ensemble des acteurs partenaires permettra de mettre en avant les bonnes pratiques qui seront utiles pour les autres secteurs.

La Commission approuve également la volonté du Conseil régional d'accompagner la structuration des clusters, à partir des objectifs retenus par le Comité de pilotage. Cependant, si la vocation extrarégionale est nécessaire, une attention particulière doit être accordée à l'impact des projets sur les différents territoires bretons.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

II-3. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE

232- PERENNISER ET ADAPTER LES SECTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Sur proposition de M. Laurent KERLIR

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Depuis 2005, et comme le prévoit la loi de modernisation sociale, la Région attribue des subventions de fonctionnement aux structures régionales des organisations syndicales agricoles. Cette participation permet de renforcer le dialogue social en favorisant une meilleure structuration des organisations. Sont bénéficiaires de cette aide toutes les structures régionales des syndicats agricoles représentées au Conseil économique et social régional, à savoir la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Bretagne, la Confédération paysanne de Bretagne et, à compter de 2008, la Coordination rurale.

Les propositions du Président du Conseil régional visent à :

- Adopter les modalités d'intervention spécifiques relatives au financement du fonctionnement des structures régionales des organisations syndicales agricoles ;
- Affecter, sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 50 000 € au financement des opérations liées au fonctionnement des structures syndicales régionales ;
- Approuver les termes des conventions à intervenir avec la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (dossier n°08004288), la Confédération paysanne de Bretagne (dossier n°08004289) et la Coordination rurale (dossier n°08004290) pour la réalisation de ces programmes et autoriser le Président du Conseil régional à les signer.

La Région sollicite également la gestion déléguée de la mesure 123A destinée à soutenir les investissements dans les entreprises agroalimentaires sur des thématiques spécifiques au

secteur (sécurité des aliments, traçabilité, logistique, environnement, ...). L'État en a accepté le principe.

Il est de ce fait proposé de donner délégation à la Commission permanente pour approuver la convention de délégation de la gestion de la mesure 123A du FEADER et pour autoriser le Président du Conseil régional à la signer.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les corps intermédiaires où sont représentées les structures syndicales agricoles facilitent la concertation, la négociation, et sont nécessaires au dialogue social. Ces démarches s'appuient notamment sur la représentativité respective de chacune des structures syndicales. Elles n'ont d'intérêt que si elles contribuent, par leurs réflexions, leurs représentations et actions, à une dynamique d'intérêt collectif.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

La Commission émet un avis favorable concernant l'ensemble des propositions du Programme 232.

VI - POUR UNE EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE ET UN TOURISME RENOUVELE

VI-2. ENCOURAGER LA MUTATION DE L'ECONOMIE TOURISTIQUE ET VALORISER LES PATRIMOINES

623- ADAPTER LA POLITIQUE TOURISTIQUE AUX EXIGENCES NOUVELLES DU SECTEUR

Sur proposition de Alain DAHER

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La modification budgétaire proposée sur cette mesure porte sur l'entretien et la remise en état des voies d'eau bretonnes, outils de développement touristique de la Bretagne intérieure.

Elle résulte d'un ajustement technique permettant un reversement de TVA sur des travaux réalisés pour la remise en état et l'aménagement de ces voies d'eau.

A cet effet, la Région propose d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 0,65 M€

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La politique en faveur du tourisme fluvial permet de diversifier l'offre touristique bretonne et participe à étoffer l'image touristique de la Bretagne. Le tourisme fluvial contribue également à structurer des pôles touristiques en Bretagne intérieure et, par là même, à répondre aux objectifs de rééquilibrage territorial de la fréquentation touristique bretonne. Il offre également la possibilité de développer une offre de produits touristiques dont la consommation peut s'effectuer en dehors de la saison estivale, participant en cela à l'étalement dans le temps des flux touristiques dans la région.

La structuration du tourisme fluvial nécessitant que soient aménagées et entretenues les voies fluviales, la Commission approuve la modification budgétaire proposée.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

3. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT

Mme Evelyne LUCAS, Présidente de la Commission
« Aménagement et développement du territoire,
environnement »

I - POUR UN AMÉNAGEMENT ATTRACTIF ET ÉQUILIBRE DE LA BRETAGNE

102- CONSTRUIRE UNE POLITIQUE FONCIERE ADPATEE AUX ENJEUX DES POLITIQUES TERRITORIALES

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional prévoit de faire appel à un prestataire extérieur pour une étude en vue d'anticiper la création de l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR).

Pour ce faire, il sollicite l'octroi d'une délégation à la Commission permanente pour les conventions relatives aux financements.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESR rappelle l'enjeu que représente la création d'un Etablissement Public Foncier Régional (EPFR). Il regrette l'absence de signature du décret permettant la création de cet EPFR par l'État.

S'appuyant sur son étude "*Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne*", le CESR rappelle l'ensemble de ses préconisations, dont la mise en place d'un système régional de mesures et d'observation.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

V - POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE

V-3. MODERNISER LES PLATES-FORMES A VOCATION REGIONALE

532- MODERNISER LES AEROPORTS À VOCATION REGIONALE

Sur proposition de M. Youenn LE BOULC'H

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Après 2007 qui a été l'année de la régionalisation et de l'achèvement de l'aérogare de Brest, l'enjeu de 2008 est le plein exercice par la Région de son nouveau rôle d'autorité concédante, avec la définition d'une stratégie de développement aéroportuaire associée aux travaux des différents Schémas régionaux.

Dans le cadre de cette responsabilité d'autorité concédante, la Région est amenée à assurer le financement des travaux d'aménagement de locaux pour accueillir la Brigade de Gendarmerie du Transport Aérien (BGTA) dans la nouvelle aérogare de Brest. Cette prise en charge est justifiée :

- par les termes de la convention État - Région de transfert de l'aéroport de Brest, qui prévoit que la Région aménage et entretienne les locaux nécessaires aux missions de police et de sécurité, et les mette gratuitement à la disposition de ces services ;
- par le cahier des charges de la concession de l'aéroport de Brest qui prévoit que le concessionnaire est tenu d'aménager et d'entretenir les locaux nécessaires à l'accomplissement des formalités de contrôle aux frontières de l'aéroport, moyennant une compensation financière.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Si ces dispositions justifient une inscription budgétaire complémentaire au Budget 2008, la Commission souhaiterait également connaître la situation des autres aéroports transférés au regard de ces dispositions, voire également celle des trois ports de commerce transférés également à la Région. En effet, le renforcement des mesures de sûreté va engendrer des besoins de locaux dont il importe de connaître en amont les modes de financement.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

VI - POUR UNE EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE ET UN TOURISME RENOUELE

VI-1. MODIFIER LES PRATIQUES POUR PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES

612- DEVELOPPER UNE POLITIQUE DURABLE DE L'ENERGIE, DE L'AIR ET DES DECHETS

Sur proposition de M. Alain LE MENN

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le Budget Primitif 2008, la Région proposait de développer un volet énergétique dans les actions de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Il est donc prévu de confier à l'ANAH la gestion de la mise en place d'un dispositif de soutien pour les travaux énergétiques. Sont concernés les particuliers propriétaires, bailleurs ou propriétaires occupants, éligibles aux aides de l'ANAH dans le cadre d'une opération collective d'amélioration de l'habitat. Les aides régionales s'adossent à celles de l'ANAH et sont sous conditions d'atteinte d'une certaine performance énergétique.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

S'agissant du traitement de dossiers techniques, le conventionnement avec un organisme compétent paraît normal et de bonne gestion.

On peut cependant s'interroger sur le cumul systématique de financements de la Région et de l'ANAH pour les mêmes bénéficiaires.

Déléguer à la Commission permanente l'approbation de la convention à passer avec l'ANAH, indépendamment de l'examen des modalités par les deux Assemblées régionales, peut être source d'une opacité qui serait regrettable. La Commission demande à avoir connaissance des conditions d'obtention des aides et des modalités de contrôle.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Sous réserve de ces remarques, la Commission propose un avis favorable.

4. QUALITE DE VIE, CULTURE ET SOLIDARITES

M. Jean LEMESLE, Président de la Commission
« Qualité de vie, Culture et Solidarités »

II- POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICES D'UN EMPLOI DE QUALITE

II-2. DEVELOPPER LES ENTREPRISES POUR L'EMPLOI

225- DEVELOPPER L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AIDER L'EMPLOI ASSOCIATIF ET L'INNOVATION SOCIALE

Sur proposition de Mme Marie-Martine LIPS et M. Daniel HARDY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La proposition porte sur le financement du fonctionnement des structures régionales des organisations syndicales de salariés. Elle vise à couvrir les besoins en fonds de roulement (BFR) d'associations et d'entreprises d'utilité sociale ayant une activité économique et qui ont ou qui créent des emplois.

La Région a souhaité promouvoir la création d'un Fonds Régional d'Investissement Solidaire (le « FRIS ») en associant ses moyens à ceux de l'association France Active, des Sociétés d'Investissement France Active (SIFA), Bretagne Développement Initiatives (BDI), et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Ce soutien aux entreprises solidaires doit permettre à l'ensemble des projets, souvent associatifs, mais également sous forme sociétale, de mettre en œuvre des pratiques saines de gestion associant ressources propres, financements publics et relations bancaires.

L'annexe 225.1 porte sur la création d'emplois mutualisés entre structures favorisant l'insertion par l'activité économique. L'objectif est alors de favoriser la création de fonctions structurantes partagées entre les organismes favorisant l'insertion par l'activité économique, pour réaliser les missions suivantes :

- développeur commercial ;
- gestion des ressources humaines.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Sur la forme, la Commission observe que la présentation de la DM1 concernant ce Programme pourrait sans doute être davantage clarifiée pour en faciliter la compréhension générale.

Sur le fond, concernant d'une part la création d'un Fonds Régional d'Investissement Solidaire (le « FRIS ») et d'autre part la création d'emplois mutualisés entre structures de l'insertion par l'activité économique, la Commission relève que ces actions de la Région répondent à une des préconisations du rapport du CESR de décembre 2006 sur « *L'économie sociale en*

Bretagne ». Ce rapport préconisait ainsi de stimuler la performance économique des entreprises de l'économie sociale, en empruntant deux directions : rechercher une meilleure gestion des ressources humaines et optimiser la gestion économique et financière.

La sécurisation des ressources financières des entreprises de l'économie sociale doit se faire notamment par le renforcement des fonds propres, leur diversification et le conventionnement pluriannuel.

La Commission souligne l'importance du soutien aux fonctions de développeur commercial incluant le renforcement des partenariats économiques avec les collectivités locales et les entreprises.

Ces partenariats avec le monde économique, public et privé, constituent en effet une condition indispensable à la réussite de l'objectif d'insertion des personnes travaillant dans les entreprises du secteur de l'insertion par l'activité par l'économique (IAE).

A un moment de débats nationaux fondamentaux sur cette question de l'accès à l'emploi des personnes en situation de précarité ou d'exclusion, il faut rappeler que le droit d'insertion doit se conjuguer avec le devoir pour tous d'insérer, ce qui nécessite le développement de partenariats renforcés entre tous les acteurs économiques et sociaux avec, par exemple, le développement de passerelles entre acteurs sur les territoires préconisé par le rapport du CESR.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

VII - POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE AU SERVICE DE TOUS

VII-2. PROMOUVOIR LA LANGUE BRETONNE ET L'EXPRESSION GALLESE

721- PROMOUVOIR LA LANGUE BRETONNE ET L'EXPRESSION GALLESE

Sur proposition de MM. Marc GONTARD et Alain MONNIER, Commission « Qualité de Vie, Culture et Solidarités » et Jean-Yves SAVIDAN, Commission « Formation Enseignement Supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Rappel des propositions (Commission « Qualité de vie, Culture et Solidarité »)

Le Président du Conseil régional propose d'abonder de 0,15 M€ l'autorisation d'engagement de 4,288 M€ ouverte au Budget et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 0,15 M€ Les bénéficiaires de cette mesure sont l'association Diwan Breizh et l'association Skol Vreizh.

1.2. Rappel des propositions (Commission « Formation, Enseignement Supérieur »)

Ce programme s'articule autour des objectifs suivants :

- transmettre la langue bretonne ;
- développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale et publique ;
- encourager la création artistique en breton ;
- favoriser l'expression gallèse sous toutes ses formes.

Dans cette perspective, le Président du Conseil régional propose de recapitaliser les fonds propres de l'association Diwan Breizh et de renforcer les capacités d'intervention de Skol Breizh.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Observations sur les propositions (Commission « Qualité de Vie, Culture et Solidarité »)

Ces propositions, qui s'inscrivent en cohérence par rapport au plan de politique linguistique adopté à l'unanimité du Conseil régional en décembre 2004 appellent peu d'observations particulières.

Le projet de Skol Vreizh, association qui publie une quinzaine d'ouvrages par an, dépasse les moyens habituellement mobilisés et fait appel à un renforcement exceptionnel. On est en droit d'espérer que cette publication consacre l'apparition d'un nouvel ouvrage de référence ; cela devrait permettre à la collectivité régionale un retour sur investissement, s'agissant des destinataires institutionnels de l'ouvrage (lycées, collectivités...) ou bien, à terme, des usagers en général, par la mise à disposition en ligne, par exemple, de certaines des ressources proposées dans l'ouvrage.

Concernant l'aide à Diwan, il s'agit d'accompagner l'association, aujourd'hui trentenaire, dans la consolidation de sa trésorerie. Le Conseil régional, des collectivités comme les Conseils généraux et des villes, mais aussi de nombreux particuliers participent depuis des décennies à cette initiative. Par cet effet, le Conseil régional contribue à assurer la viabilité du projet Diwan.

2.2. Observations sur les propositions (Commission « Formation, Enseignement Supérieur »)

L'enseignement de la langue bretonne se fait au niveau de trois réseaux : Bilingue – Public, Bilingue – Privé, et Diwan. Les trois réseaux ont leur place dans la région et l'occupent avec beaucoup de motivation et de compétences. Les trois ont presque un nombre équivalent d'élèves. Près de 3 000 jeunes sont à Diwan et cela est aussi un gisement d'emplois qui mérite attention et moyens suffisants (450 emplois). La politique de la Région ne peut ignorer les difficultés de cette organisation. Il est bien entendu que les trois réseaux doivent être traités avec la même équité si d'autres connaissaient également des difficultés conjoncturelles.

La Commission s'interroge sur la pertinence d'une recapitalisation qui est utilisée pour le versement de cette aide exceptionnelle à Diwan.

Le projet de Skol Vreizh mérite aussi tout le soutien de la Région, mais la Commission s'interroge sur le versement de cette aide à la maison d'édition.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

3.1. Avis de la Commission « Qualité de Vie, Culture et Solidarité » sur les propositions

La Commission propose un avis favorable.

3.2. Avis de la Commission « Formation, Enseignement Supérieur » sur les propositions

Un avis favorable est proposé, sous réserve de la plus grande équité de traitement des situations qui peuvent se présenter et de la prise en compte des remarques formulées ci-dessus.

VII-5. DEVELOPPER LE SPORT EN REGION ET CONTRIBUER A L'EPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

751- DEVELOPPER LE SPORT EN REGION ET CONTRIBUER A L'EPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

Sur proposition de Lucien THOMAS

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

S'agissant de ce programme, les objectifs généraux restent les mêmes depuis que le Conseil régional s'est doté d'une politique sportive.

Les modifications proposées se rapportent toujours à ces objectifs et mettent en œuvre un nouveau dispositif en direction des pratiquants.

Il s'agit de promouvoir et de renforcer la pratique sportive pour tous au sein des clubs sportifs affiliés à une fédération délégataire. L'action vise à apporter une aide financière lors de l'adhésion à un club – hors l'association sportive interne à un établissement scolaire (UNSS – UGSEL).

Les bénéficiaires seront les adolescent(e)s de 15 à 18 ans – lycéens et apprentis – pour l'année scolaire 2008 -2009 ceux nés (e) en 91 – 92 – 93.

Une aide individuelle de 15 euros sera attribuée lors de l'adhésion à un club sportif.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Ce dispositif, négocié depuis plus d'un an avec le mouvement sportif régional, ne peut que satisfaire la Commission. La gestion comptable des licences sportives au sein des ligues et comités régionaux sportifs permettra d'évaluer, sur une saison ou une année sportive, l'impact réel d'un tel dispositif d'incitation à la pratique pour les 15 – 18 ans.

La Commission suggère toutefois, en adéquation avec l'objectif d'une politique sportive au service de tous :

- d'une part, que tous les lycéens et apprentis puissent bénéficier de cette aide individuelle, *quel que soit leur âge* ;

- d'autre part, que soit étudiée la possibilité de son extension progressive au-delà du seul public des lycéens et apprentis, dans une optique d'égal accès de *tous les jeunes* à la pratique sportive de leur choix.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

En souhaitant que ses observations soient prises en compte, la Commission émet un avis favorable.

VIII - POUR UNE BRETAGNE SOLIDAIRE

803- FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT POUR TOUS ET SOUTENIR LES POLITIQUES DE RENOVATION URBAINE

Sur proposition de MM. Jean-Yves TOUPIN et Michel MORVANT

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est rappelé que, depuis la Décision Modificative n°1 du Budget 2006, la Commission permanente du Conseil régional :

- . fixe les modalités d'attribution de la garantie d'emprunt contractée par les organismes HLM dans le cadre du financement d'opérations de rénovation ou de remise aux normes de bâtiments destinés à assurer l'hébergement temporaire, notamment des jeunes, en retenant un taux de garantie de 50% maximum de la dépense initiale ;
- . retient les projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage des organismes HLM destinés à faciliter l'hébergement social des jeunes en parcours de formation.

Conformément à cette décision, la Commission permanente a accordé deux subventions au Logis Breton pour :

- . la réhabilitation d'un bâtiment existant avec bail emphytéotique de 40 ans entre la ville de Carhaix et le Logis breton pour un coût prévisionnel de travaux de 1,12 M€, géré par un opérateur spécialisé en tourisme social ;
- . la construction de deux logements neufs pour 4,05 M€

Pour ces deux dossiers, une subvention de 0,72 M€ a été votée le 14 février, à hauteur de 50% de l'opération en réhabilitation, ainsi que la garantie d'emprunts du Conseil régional à venir pour les logements neufs.

Sur un plan financier, le Président du Conseil régional propose que l'autorisation de programme de 15 M€ soit abondée de 1,865 M€ et que soit inscrit un crédit de paiement complémentaire de 0,224 M€

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Ces deux projets de rénovation et de construction répondent aux problématiques du logement des jeunes et des travailleurs mobiles. Ils cherchent également à faciliter l'accès au logement et à répondre aux besoins des territoires. Les villes et communes rurales ont en effet souvent un bâtiment ancien existant en centre bourg, parfois enserré, qu'elles cherchent à rénover en logement locatif social public ou privé. Sans des financements comme ceux du Conseil régional, ces opérations auraient, pour un grand nombre, du mal à être équilibrées.

La rénovation de ces bâtiments est primordiale pour permettre aux communes de développer une offre de logement satisfaisant aux besoins des jeunes et des travailleurs mobiles qui n'ont pas un accès aisé au logement locatif. Sans oublier la nécessité d'accroître le nombre de logements accessibles aux travailleurs pauvres qui sont en augmentation en Bretagne, de même que l'offre de logements adaptés aux personnes handicapées ou vieillissantes souhaitant vivre à domicile.

Enfin, dans un objectif de réduction des coûts de transport, il est indispensable de bien prendre en compte la rénovation de bâtiments inoccupés ou insalubres en zone urbaine et en centre bourg.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

5. QUESTIONS TRANSVERSALES

IX – POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES ET INTERREGIONALES

901- RENFORCER LA PRESENCE ET LA PARTICIPATION DE LA BRETAGNE EN EUROPE ET A L'INTERNATIONAL

Sur proposition de Michel SEYDOUX

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Après le rappel des objectifs du Programme 901, le Président du Conseil régional propose certaines modifications d'actions :

- améliorer la capacité de la Région à participer à des réseaux européens

La Bretagne organisera le prochain sommet mondial des Régions du réseau nrg4SD à Saint-Malo en octobre 2008, sur le thème du changement climatique. Les crédits de 2007 n'ont pas été consommés et le marché sera, en fait, géré et liquidé en totalité sur 2008 ;

- renforcer la coopération avec d'autres régions européennes

Dans le cadre de sa coopération avec la Wielkopolska, la Région Bretagne a présenté un projet sur le thème des nouveaux enjeux de l'agriculture et du développement durable en Europe. Ce projet prévoit l'organisation, en 2008, de formations et de temps d'échanges entre acteurs de l'agriculture des deux régions ;

- renforcer la coopération avec d'autres régions des pays en développement.

Dans le cadre de la coopération avec deux régions de Madagascar, la Région Bretagne a présenté deux projets : un programme d'appui au développement durable de l'écotourisme et un projet de création d'un centre de formation maritime.

Pour ces actions, il est nécessaire d'abonder l'autorisation d'engagement ouverte au Budget 2008 du montant de la participation de l'Etat pour ces projets et d'inscrire les crédits de paiement correspondants (0,11 M€). En outre, il est nécessaire d'inscrire un crédit de paiement complémentaire correspondant aux dépenses non engagées en 2007 (0,26 M€).

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Ces réajustements budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers.

Le sommet mondial des Régions sur le changement climatique organisé à Saint Malo en octobre 2008 est un temps fort pour la Région Bretagne et l'organisation doit être sans faille.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

X – ETUDES ET EVALUATION

1001- MIEUX COMPRENDRE ET MIEUX EVALUER POUR BIEN DECIDER

Sur proposition de M. Patrice BOUDET

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du Contrat de projets État - Région signé le 12 avril 2007, il est prévu la mise en place d'une plateforme technique d'échange de données SIGIS (Système d'Information Géographique Interservices) appelée Géobretagne. Cette action est dotée de 2 M€ répartis de façon égale entre l'État et la Région.

Cependant, pour 2008, la Région doit assumer seule le démarrage de cette plateforme, l'État n'ayant pas les crédits nécessaires pour financer cette action cette année.

Afin de faire face à ces changements et d'éviter tout retard dans la mise en place de la plateforme SIGIS, il apparaît nécessaire au Conseil régional d'abonder de 0,19 M€ l'autorisation d'engagement ouverte au budget et d'inscrire un crédit de paiement complémentaire de 0,19 M€

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs liés au Programme 1001 ne sont pas modifiés par rapport aux orientations budgétaires et au budget prévisionnel présentés respectivement en décembre 2007 et janvier 2008. Cependant, la plate-forme technique d'échange de données SIGIS que souhaite mettre en place la Région implique des besoins complémentaires. Le CESR partage la volonté du Président du Conseil régional d'avancer afin de démarrer cette plateforme.

Cependant, le CESR note que cette mise en œuvre est freinée, une fois de plus, par les difficultés de l'État à respecter ses engagements partenariaux en termes de financements.

Pour autant, le CESR approuve les propositions du Président du Conseil régional de ne pas attendre et d'abonder l'autorisation d'engagement de 0,19 M€ et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 0,19 M€

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

XI – PROMOTION

1102- FONDS D'INTERVENTION REGIONAL

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans ce chapitre, le Président du Conseil régional propose de solliciter le FIR pour apporter un soutien financier d'un montant total de 1 M€, sous forme de subventions, aux communes ayant subi des dégâts suite à la tempête du mois de mars 2008.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette proposition n'appelle pas de remarque particulière.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Un avis favorable est proposé.

XII- AUTRES DEPENSES

FONDS DE GESTION DES CREDITS EUROPEENS

I. SUBVENTION GLOBALE FEDER

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au titre de la gestion des crédits européens dans le cadre du dispositif de subvention globale Objectif 2 destiné au secteur touristique, à l'enseignement supérieur, aux Iles du Ponant ainsi qu'au volet territorial, le Président de l'Exécutif régional propose d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement d'un montant de 2,016 M€

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette proposition n'appelle pas de remarque particulière.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Un avis favorable est proposé.

DEPENSES DE MOYENS

Sur proposition de M. Georges COUDRAY, Rapporteur Général

I. OPERATIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Suite à l'aménagement de la Direction générale adjointe culture-environnement-jeunesse et sports-tourisme dans ses nouveaux locaux, le Président de l'Exécutif régional propose, d'une part, d'abonder l'autorisation de programme de 0,31 M€ et, d'autre part, d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 0,31 M€, également pour faire face aux dépenses d'équipement parmi lesquels ceux destinés aux services de l'inventaire du patrimoine.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette proposition n'appelle pas de remarque particulière.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Un avis favorable est proposé.

II. FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les propositions du Président du Conseil régional portent sur la création de postes et diverses mesures d'ordre social. A ce titre, le Président propose d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 423 000 €

1.1. Création de postes

Au total, la création de 79 postes est sollicitée par le Président de l'Exécutif régional. Ces créations sont réparties comme suit :

- Créations gagées par les crédits d'assistance technique pour la gestion des subventions globales FSE, FEDER, FEADER ainsi que les créations nécessaires au suivi des projets INTERREG : 6 ;
- Créations liées aux transferts de compétences ou internalisation de fonctions, compensées partiellement ou totalement : 17 ;
- Créations liées aux évolutions de charge de travail et à l'organisation des services : 6 ;
- Créations dans les ports : 50.

1.2. Diverses mesures d'ordre social

- Modification de la délibération relative au paiement des heures supplémentaires :

Le Président de l'Exécutif régional propose de modifier la délibération relative au paiement des heures supplémentaires des 18 et 19 novembre 2002 afin de la mettre en conformité avec les dispositions du décret du 19 novembre 2007.

- Prise en charge des frais de formation des agents régionaux :

Le Président sollicite l'autorisation de prise en charge par le Conseil régional des frais de restauration et d'hébergement des agents, en stage ou en formation, le coût de ces mesures étant imputé sur le budget de formation du personnel.

- Frais de déplacement :

- Agents : Le Président du Conseil régional propose d'étendre aux Points Région de SAINT BRIEUC, BREST et VANNES, le dispositif permettant d'indemniser les frais de déplacement des agents dans les communes limitrophes de leur résidence administrative.

- Président du Conseil régional et Président du Conseil économique et social régional : Le Président du Conseil régional sollicite l'autorisation de prise en charge aux frais réels de ses déplacements ainsi que ceux du Président du CESR, sur présentation des justificatifs correspondants.

- Moyens en administration générale :

Pour faire face aux dépenses de déménagement de la Direction générale adjointe culture-environnement-jeunesse et sports, ainsi que le transfert des services de l'inventaire d'une part, et la location d'un local destiné à améliorer la visibilité de la Maison de la Bretagne à Paris, le Président de l'Exécutif régional propose d'inscrire un crédit de paiement supplémentaire, lequel permettra également d'accompagner la mise en place du schéma directeur informatique de la DG1.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Ces propositions n'appellent pas de remarque particulière. Le CESR souhaiterait néanmoins savoir si le Conseil régional entend achever rapidement, et à quelle échéance, le programme d'équipement informatique des membres du CESR.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Un avis favorable est proposé.

III – MOUVEMENTS FINANCIERS DIVERS

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Provision pour gestion de dette et de trésorerie

La constitution de cette provision vise à limiter les excédents temporaires de trésorerie et à réaménager la dette existante. Neutre pour l'équilibre budgétaire, elle permet des gains financiers substantiels. La proposition consiste à reporter le disponible de l'exercice 2007, soit 176,519 M€ en dépenses et en recettes, pour y imputer les remboursements temporaires

effectués sur les lignes de crédit revolving au cours du 1^{er} semestre 2008, lequel s'élève à 40,525 M€

Par ailleurs, il est également proposé un crédit de 50 M€ en recettes et en dépenses, la provision pour gestion de dette et de trésorerie. Il s'agit de pouvoir, d'ici à la DM1 de 2009, faire face à d'éventuelles variations de l'amplitude de la trésorerie et de pouvoir bénéficier d'opportunités de réaménagement de la dette.

1.2. Ajustements budgétaires

Un abondement des crédits au titre des mouvements financiers divers à hauteur de 1,989 M€ en vue de l'acquisition de titres de participation, pour les restitutions sur taxes locales et pour les admissions en non valeur, ainsi qu'une diminution d'un million de l'AP de dépenses imprévues sont proposés.

1.3. Annulations d'anciens dossiers et caducité des AP et AE

Le montant des AP antérieures caduques s'élève à 421,785 M€ dont 419,6 M€ au titre des dépenses d'intervention.

S'agissant des AE antérieures caduques, leur montant est de l'ordre de 240,7 M€

Comme l'an passé, le rapport n'intègre pas les AP et les AE ouvertes au cours des exercices antérieurs et dont la date de caducité n'est pas encore atteinte.

1.4. Mouvements comptables

Le Président de l'Exécutif régional propose divers ajustements comptables :

- dotations aux amortissement et subvention d'équipement pour un montant de 278,271 M€;
- dépenses pour travaux supplémentaires relatifs aux voies navigables pour un montant de 6 M€;
- recettes se rapportant à des participations de collectivités à des opérations de travaux dans les lycées pour un montant de 1,431 M€;
- participation financière de l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'une étude d'un montant de 15 000 €

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Ces diverses propositions n'appellent pas de remarque particulière.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Un avis favorable est proposé.

DELEGATION GENERALE A LA COMMISSION PERMANENTE

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional sollicite l'extension de la délégation consentie à la Commission permanente lors du BP 2008 dans le cadre du programme « Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international » à tous les programmes qui pourraient être concernés par des projets européens.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Afin de pouvoir se prononcer sur cette proposition, le CESR souhaiterait connaître la liste des programmes visés, qui, telle qu'elle est mentionnée ici, semble pouvoir être très étendue. Il rappelle que les délégations à la Commission permanente doivent être limitées aux strictes nécessités de l'efficacité afin de ne pas déposséder les assemblées des informations nécessaires au bon exercice de leurs missions.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Un avis favorable est proposé.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

**Adopté à l'unanimité
(6 abstentions : Le Guellec (FSU), 5 FO)**

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***



INTERVENTION de M. Patrice BOUDET (CGT)

Monsieur le Président,

Si l'impact de la DM1 sur le budget 2008 est relativement modeste, les compétences nouvelles de la Région, liées à la décentralisation, sont quasiment toutes impactées par un dénominateur commun : c'est le désengagement de l'Etat, en termes de crédits transférés. Pire, il s'agit, dans certains cas, de non-tenue d'engagements pourtant liés par contrat.

Cet état de fait traverse de plus en plus de dossiers.

Pour la DM1, c'est notamment vrai au sujet de la fiscalité transférée pour la régularisation des reversements TIPP 2007. Même si la CGT est toujours opposée à cette taxe régionale, le différend porte sur 40 % de l'exercice, soit 1,3 millions d'euros.

Si on regarde la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) plafonnée à un taux fixé unilatéralement par l'Etat, c'est également un manque à gagner conséquent.

Cette situation n'est pas sans conséquences sur les dépenses dans certains programmes.

Autre exemple. Au programme 532, la CGT partage le fait que le relogement de la B.G.T.A. (Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens) soit assuré dans les meilleures conditions et ce, rapidement. Cependant, il s'agit bien d'une dépense liée à la régionalisation des aéroports. C'est donc une charge qui revient à l'Etat.

Sans être exhaustif, on pourrait aussi citer la nécessité pour la Région d'engager 19 000 € en lieu et place de l'Etat, pour démarrer la plate-forme SIGIS, appelée GéoBretagne.

Par ailleurs, dans une récente déclaration, le Ministre du budget n'hésite pas à accuser les collectivités territoriales d'être trop dépendantes et d'aggraver ainsi le déficit public

En cette période de réflexion budgétaire 2009, la CGT est plus qu'inquiète sur les prochains transferts financiers de l'Etat aux Régions.

L'idée de réduire le fonds de compensation de la TVA, tout comme la dotation de compensation de la taxe professionnelle, ne sera pas sans conséquences sur les finances régionales.

C'est pourquoi la CGT affirme que cette fiscalité nationale est socialement injuste et inadaptée aux besoins des collectivités territoriales.

Confrontée aux compétences transférées, aux efforts d'investissements découlant du C.P.E.R., des différents schémas et de mises en œuvre de ses politiques publiques régionales, la CGT

craint que la Région ne soit contrainte, ou tentée, de faire des choix contraires aux intérêts de la Bretagne et des Bretons.

Sans développer mais pour n'en citer que quelques uns, il pourrait s'agir :

- D'augmenter la pression fiscale,
- D'accroître la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- D'avoir recours à de nouveaux emprunts,
- Ou encore, de faire appel à des partenariats public-privé comme mode de financement.

On le voit bien, les causes profondes sont à rechercher en premier lieu dans la politique fiscale nationale qui consiste à diminuer l'impôt pour les plus favorisés et met à mal les services publics mais aussi les collectivités.

Ceci étant, ces observations ne dédouanent pas la responsabilité propre de la Région.

En effet, la C.G.T. tient à signifier son désaccord au programme 721 sur la modification proposée concernant la recapitalisation des fonds propres d'une association. Un tel financement, par l'intermédiaire d'un prêt participatif, serait plus logique d'autant que la Région a la possibilité d'utiliser cette formule plus juste et transparente.



INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU)

Concernant l'avis du rapporteur général, la formulation « le CESR tient à souligner que 60% du budget régional à l'issue de cette DM est affecté à la section fonctionnement » contient à notre avis une critique implicite celle d'une création d'emplois qui serait trop importante, la FSU ne partage pas cette appréciation.

Dans le document présenté par la Région, une part importante est consacrée, dans le programme 225, aux subventions accordées aux organisations syndicales. Au moment où la question d'une réévaluation des critères de représentativité fait débat, la FSU souhaite faire deux remarques. La première concerne la nécessité de n'exclure aucune organisation syndicale reconnue du champ des subventions, or le groupe Solidaires ne bénéficie pas, du moins au titre de ce programme, d'aides de la Région. La seconde concerne la modalité d'aides. La partie variable des aides ne prend en compte que les résultats aux élections prud'homales et exclut les résultats aux élections professionnelles au sein des fonctions publiques or il ne semble pas que l'emploi public soit en dehors du salariat.

Pour ce qui concerne le chapitre « Pour une formation de qualité tout au long de la vie », à l'exception de l'appréciation sur le volet apprentissage, la FSU partage l'essentiel de l'avis de la commission formation.

Dans le programme 721 concernant les écoles Diwan, le projet de recapitalisation de l'association par la Région n'est pas sans poser problème. La FSU s'est battue, avec d'autres, pour l'intégration des écoles Diwan dans le service public d'Education. Cette bataille a été perdue et Diwan est restée une école privée, nous le regrettons.

La FSU partage le projet exprimé dans le programme 751 de renforcer la pratique sportive des jeunes au sein des clubs mais elle désapprouve l'exclusion du sport scolaire de l'aide financière apportée aux lycéens. Certes, les lycéens inscrits à l'UNSS peuvent recevoir des aides de la Région mais seulement s'ils participent aux compétitions ce qui n'est pas particulièrement égalitaire. Dans cette affaire, il aurait été souhaitable de consulter les organisations syndicales; pour ce qui le concerne, le SNEP FSU n'a pas été sollicité pour avis. Nous alertons sur le fait que dans sa politique de réduction massive des postes dans l'Education, le gouvernement a l'UNSS et l'EPS dans le collimateur.

**INTERVENTION de M. Daniel HARDY
(Union régionale interfédérale des œuvres privées, sanitaires et
sociales)**

Nous ne pouvons qu'être satisfaits de la volonté de la Région de contribuer à la sécurisation des parcours de formation, par l'aide aux étudiants sous forme de bourses d'études. Nous saisissons cependant l'occasion pour attirer l'attention sur les graves difficultés pour les étudiants des formations sanitaires et sociales à pouvoir effectuer les stages que nécessitent leurs formations dans les établissements et services. Difficultés consécutives aux financements non prévus dans leurs dotations budgétaires pour permettre le versement des indemnités de stage créées par la loi.

INTERVENTION de Mme Maryvonne GUIAVARC'H (CFDT)

Intervention sur le programme n° 255

Représentativité des organisations syndicales et dialogue social

En décidant d'apporter un soutien financier aux organisations syndicales de salariés, le conseil régional a marqué un pas important dans la reconnaissance du travail que nous effectuons sur la région. Reconnaissance du travail réalisé par les responsables régionaux sollicités pour siéger dans différentes instances, faire vivre le paritarisme, et associer à de nombreux travaux du conseil régional. Mais reconnaissance surtout de l'implication de nos délégués dans les entreprises et sur les territoires.

A la CFDT nous considérons que ces moyens nouveaux nous donnent de nouvelles responsabilités et engagements à tenir. Il s'agit en priorité d'amener d'accompagner et de soutenir nos délégués pour qu'une « culture » du changement et du dialogue social progresse dans les entreprises et sur les territoires, car c'est bien aujourd'hui qu'il faut agir pour les droits obtenus dans les accords, dans les lois ou par l'action publique, deviennent effectifs pour les salariés.

C'est pourquoi notre projet intègre en priorité – et au-delà de ce que nous faisons déjà par des formations (financées en partie sur d'autres fonds y compris parfois publics), des rencontres ou des colloques – des actions de sensibilisation, de suivi et d'accompagnement sur la question de la GPEC, de la formation professionnelle, de l'égalité professionnelle, de la lutte contre les discriminations. Nous travaillons également de plus en plus régulièrement et de manière structurée avec nos secteurs professionnels au niveau régional sur l'approche filières (proposée par le conseil régional), en insistant sur l'investissement nécessaire et prioritaire dans la démarche des contrats d'objectifs emploi-formation.

Le Financement du conseil régional avec d'autres moyens (dont une partie interne importante) nous a permis de mettre en place un dispositif de pilotage et de financer en partie un poste salarié.

D'autre part, nous avons engagé un effort important de mutualisation de nos moyens informatiques entre l'union régionale, les départements et à terme les syndicats, afin de rationaliser les moyens et de gagner en efficacité et réactivité.

Afin d'assurer la pérennité du dispositif du conseil régional et de progresser dans la transparence financière – à laquelle nous sommes très attachés – il nous paraît important que nous puissions avoir avec les responsables du conseil régional un travail sur l'évaluation de ce que nous réalisons et sur les objectifs qui pourraient s'appliquer pour asseoir la démarche sur le long terme;

Dans cette Assemblée nous sommes tous sensibilisés à la nécessité de donner davantage de place à la société civile. Le manque de régulation par des corps intermédiaires reconnus et en capacité de passer des compromis est sans doute une des explications des difficultés de notre pays à faire face aux mutations en cours.

Alors comment ne pas être indignés lorsque le gouvernement bafoue le texte sur la représentativité et son article 17 sur la RTT adopté par les signataires en avril 2008. Non seulement il introduit dans le texte des paragraphes entiers qui déreglemente la durée légale du travail à 35 h – cédant aux discours idéologiques d'une partie de l'UMP tout en affirmant le contraire au journal de 20 h – mais il trahit la confiance des organisations les plus représentatives des salariés (la CGT et la CFDT) et celle des signataires patronaux.

15 années de travail auront été nécessaires pour que la position commune élaborée permette enfin de penser autrement les relations sociales dans notre pays, quitte à bousculer les positionnements de tous les acteurs. Le gouvernement, s'il maintient son article 17, ramène les syndicats les plus représentatifs dans le front du refus et ceci présage mal de l'avenir au moment où la situation sociale et économique nécessiterait la mobilisation de tous et le dialogue.

C'est pour cette raison que nous manifesterons demain, sans oublier que sur le dossier retraite, le gouvernement n'a repris aucune des propositions faites par les organisations syndicales – qui au-delà de la question du passage à 41 années et le lien avec l'emploi des seniors – portaient sur la réduction des inégalités : salariés portés au compte, polypensionnés, carrières accidentées, revalorisation en particulier des basses pensions.

Le 18 juin, les personnels civils de la défense seront également dans l'action à l'appel des Fédérations nationales afin de protester contre les coupes sombres faites par l'Etat dans le secteur, mais aussi pour dénoncer la méthode utilisée, sans concertation ; les décisions étant connues – avant l'heure – par des circulaires internes ou des annonces médiatiques. Nous savons aussi que ces décisions auront des conséquences sur l'économie et les emplois en Bretagne. Mais là encore, tout cela se fait sans visibilité. C'est le cas également dans les autres secteurs de la Fonction Publique d'Etat dans la mise en oeuvre de la RGPP.

C'est encore ce passage en force qui entraîne mobilisation et réactions des populations et des salariés autour de l'organisation des services de santé en Bretagne. L'Hôpital de Carhaix fait bien sûr la une de l'actualité, mais plusieurs autres sites sont concernés (les urgences à Concarneau, Guingamp, Redon, etc...)

La CFDT condamne clairement les décisions-couperet de Mr Perhin, directeur de l'ARH alors même que le Schéma Régional d'Organisation de la Santé a été adopté et qu'il était prévu que certains hôpitaux travaillent sur leur évolution pour 2010 (dont Carhaix). Nous demandons donc un moratoire qui donne le temps aux acteurs de travailler sur un projet alternatif, avec l'objectif de sécuriser l'accès aux soins pour les populations du centre-Bretagne. Les décisions actuelles, telles que présentées ne répondent pas à cette exigence.

A cette date, malgré plusieurs interventions, la voie du dialogue n'est toujours pas ouverte. Nous condamnons bien évidemment les actes de violences, mais nous savons aussi que c'est toute une population qui est mobiisée. Aussi nous attendons du Ministère de la santé, à qui nous nous sommes adressés avec la CGT, un signe fort permettant d'ouvrir le dialogue et si ce signe est donné, nous souhaitons vivement que les acteurs concernés à Carhaix s'en saisisse.

INTERVENTION de M. Yannick BARBANÇON (Chambre régionale de l'économie sociale (CRES))

J'interviens au nom de l'ensemble des conseillers ressortissant de l'ESS au sein de notre assemblée.

Au travers de cette DM1 on constate à nouveau l'intérêt constant du Conseil régional pour toute la culture en Bretagne. Mais il nous apparaît que cet intérêt pourrait être remis en cause.

En effet en avant-projet de loi de 2007, émanant de la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, visant à davantage réglementer les pratiques amateurs « afin de ne pas porter préjudice aux entreprises de spectacle professionnel » interpelle les acteurs de l'ESS et plus particulièrement le monde associatif.

Ce texte invoque l'existence d'abus constatés, notamment des cas de travail dissimulé. Mais, sous couvert de distinction nette entre pratiques professionnelles et amateurs, il risque à terme de provoquer une rupture entre ces deux types d'activité, rupture qui ne sera profitable à aucun des deux et, sur un autre plan, consacrera le recul de l'initiative associative et l'existence d'une culture officielle normée.

Il convient de rappeler d'une part que la pratique amateur est un droit fondamental de la personne humaine et une liberté d'expression du citoyen et que, d'autre part, la participation, par le biais d'associations, à la vie culturelle participe pleinement de la vie de la société et concourt à la cohésion sociale.

La Région Bretagne, parce que la vie associative y est particulièrement développée, mais également parce qu'elle propose un patrimoine artistique unique, notamment sur le plan musical, à côté du patrimoine accessible dans les autres Régions, se sent particulièrement menacée par toute disposition qui entraînerait de facto une limite dans les pratiques associatives culturelles, avec toutes les retombées que cela aurait dans ses dimensions à la fois économique et sociétale.

La Commission Qualité de vie culture et solidarités prépare un vœu qu'elle soumettra au vote lors de la prochaine assemblée plénière.

Mais d'ores et déjà, la CRES souhaite que l'assemblée régionale se saisisse du dossier, se rapproche de tous les acteurs concernés, soit attentive à faire droit à l'intérêt général et, en attendant, demande le retrait de la version du projet qui risque de pénaliser les pratiques amateurs.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« ATTRIBUTION DES DOTATIONS DE
FONCTIONNEMENT AUX EPLE
DE L'EDUCATION NATIONALE,
AGRICOLES ET MARITIMES POUR L'ANNEE 2008 –
FIXATION DES TARIFS DE RESTAURATION
POUR 2009 »***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission "Formation-Enseignement supérieur"

Rapporteur : M. MAILLARD

**ATTRIBUTION DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX EPLE DE
L'EDUCATION NATIONALE, AGRICOLES ET MARITIMES POUR
L'ANNEE 2008 – FIXATION DES TARIFS DE RESTAURATIONS POUR 2009**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1 La Dotation annuelle de fonctionnement

C'est l'un des éléments de la contribution de la Région au fonctionnement des lycées, avec les moyens humains (personnels TOS) et le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI).

La mise en place de nouvelles propositions d'affectation de ces crédits part d'un constat : la dotation actuelle ne prend pas suffisamment en compte l'évolution des besoins des lycées. De plus, les spécialités ou spécificités de chaque lycée ne permettent plus d'instaurer l'équité par un barème ou un ratio, quels qu'en soient les paramètres d'ajustement. Ceci est particulièrement vrai pour les charges de viabilisation.

La dotation annuelle de fonctionnement proposée se compose de trois enveloppes :

- Une part viabilisation (12.18 M€) :
Cette part vise à couvrir les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage liées au fonctionnement normal de l'établissement.
Elle sera désormais assise sur la base des dépenses réellement supportées en prenant pour référence les données chiffrées du compte financier de chaque établissement (moyenne des 3 dernières années actualisées en euros constants).
- Une part pédagogique (10.37 M€) :
Elle est calculée en fonction des effectifs, avec des barèmes tenant compte du type d'enseignement, du niveau des classes, et des spécialités (se référer au tableau de la page 6). Elle intègre désormais les TIC et les compléments pour l'EPS.
- Une dotation spécifique affectée à l'enseignement du Breton et du Gallo (114 K€).

Elle est complétée par la DoCOTUPE (Dotation complémentaire pour les Contrats Obligatoires, les Travaux d'Urgence et le Petit Entretien), ce qui porte le total à 23.33 M€ (contre 22.23 M€ en 2007).

La répartition s'effectuera entre les établissements selon ces principes :

- mode de calcul identique pour tous les réseaux,
- non affectation de la dotation annuelle (en respect du décret de 1985 sur l'autonomie des établissements),

- maintien d'une dotation garantie minimale à hauteur de 95% de la dotation de l'année précédente.

Ces nouvelles mesures devront être appliquées progressivement et feront l'objet de dispositions transitoires dès l'année 2008 et jusqu'en 2015.

1.2. La fixation des tarifs de restauration pour 2009

La loi du 13 août 2004, puis le décret du 29 juin 2006 font désormais obligation à la Région de déterminer et de voter les tarifs de restauration applicables aux élèves.

Une étude réalisée en 2007 a montré :

- que le coût moyen d'un repas servi était de 5,96€ et la Région prenait directement ou indirectement à sa charge 3,36€ puisque le coût moyen facturé aux familles était de 2,60€
- que les tarifs pratiqués peuvent varier presque du simple au double selon le type d'établissement et le mode de tarification (la tarification forfaitaire étant toujours moins chère que la tarification à la prestation)

Dans la mesure où une partie du produit de la restauration participe aux charges communes de viabilisation du lycée (taux encadré par décret, et voté par le conseil d'administration), il affecte donc le niveau des ressources disponibles d'un lycée.

Si la Région ne juge pas souhaitable de définir un prix unique des repas pour l'ensemble des lycées bretons, elle entend cependant encadrer les tarifs par des bornes acceptables pour les familles comme pour les lycées, en prenant compte à la fois l'évolution des prix des produits alimentaires, et les pratiques des services de restauration des établissements.

En fonction du tarif actuellement pratiqué, du montant des fonds de réserves de l'établissement, et du taux de participation aux charges communes, il est proposé :

- soit le maintien du tarif actuel,
- soit une augmentation plafonnée en référence à l'évolution du tarif des cantines de l'INSEE (pour mémoire : 2,47% actuellement).

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les nouvelles règles d'attribution des dotations visent à mieux adapter la dotation des établissements à la réalité de leurs dépenses, et à instaurer une équité de traitement.

Elles s'appuient sur les réflexions d'un groupe de travail auquel ont été associés des chefs d'établissement et des gestionnaires.

On notera avec satisfaction

- Une augmentation significative des dotations de l'ordre de 5% ;
- Des mesures incitatives aux économies d'énergie (partiellement reversées pour les projets pédagogiques) ;
- La référence à des données économiques (importante hausse des coûts des produits alimentaires et de l'énergie)

Les mesures proposées pour le prix des repas dans les établissements répondent à une nouvelle obligation fixée par la loi, s'appuient sur l'existant, respectent les spécificités des établissements tout en visant à réduire les écarts dans les tarifs pratiqués (doit-on parler de fourchette ?). Il est prévu une durée de lissage suffisamment longue pour en permettre

l'application. Il est ainsi envisageable de se fixer pour objectif d'arriver au plus vite à un tarif unique.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

La commission propose un avis favorable en souhaitant qu'il soit tenu compte de ses observations.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

**Adopté à l'unanimité
(15 abstentions : 5 FO, 8 CGT,
MM. Chevallier (FCPE), Nusimovici)**

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***



INTERVENTION de M. Olivier LE PICHON (CGT)

Nous allons nous abstenir sur le vote concernant l'avis de la commission formation sur la dotation aux EPLE pour plusieurs raisons.

L'une fondamentale, consiste dans une alerte forte auprès du Conseil Régional. La réforme du Lycée vient d'être annoncée et elle contient des orientations fortes en terme d'autonomie budgétaire qui auront des conséquences dans les politiques d'attribution de moyens.

La CGT conteste fortement ce projet de réforme. La CGT n'adhère pas aux points de convergence présentés la semaine dernière par le ministre de l'Education et n'y souscrit en aucune manière. La prudence consisterait à ne pas s'engager dans de nouveaux dispositifs qui viendront accentuer les effets de cette réforme.

Le Conseil Régional propose un nouveau mode d'attribution des dotations annuelles de fonctionnement qui seront soumises au vote de la commission permanente.

Ce nouveau mode d'attribution n'est pas qu'une question technique, le conseil régional utilise d'ailleurs le terme de « réforme » et une mise en œuvre progressive.

Il s'agit bien d'une orientation politique importante.

Nous pensons que cette orientation aurait du faire l'objet d'un débat bien plus large que le seul processus de consultation d'un groupe d'experts constitué sur des bases un peu flou.

Nous partageons avec le Conseil régional l'idée que la dotation aux établissements est globalement insuffisante et cela depuis plusieurs années. Le double effet de budgets qui ne répondent pas aux besoins des établissements et de la hausse des matières premières conduit à des difficultés dans les établissements.

Le point de départ de la réflexion se situe bien dans ce fait : le budget ne correspond pas aux besoins et la hausse des matières premières amène à compromettre davantage la part du budget attribué aux besoins pédagogiques au détriment de la part liée à la viabilisation. La meilleure réponse est d'exiger l'augmentation des budgets de l'éducation.

La mise en place de la Loi organique des lois de Finances, initiée à partir de 2001 et sous le gouvernement Jospin a introduit le principe de fongibilité asymétrique des crédits et en conséquence des budgets qui rognent la part pédagogique au détriment de la viabilisation.

Face à cette situation il y a, selon nous, des pistes différentes possibles.

Le choix proposé par le Conseil régional consiste à gérer la pénurie des moyens budgétaires en instaurant la possibilité d'augmenter la part pédagogique par la mise en place d'un dispositif d'intéressement basé sur la maîtrise des consommations.

Si la recherche des économies d'énergie doit être une conviction permanente, elle ne peut pas être renvoyée à la seule initiative des établissements. Seuls ceux qui seront en capacité de réduire la facture d'énergie pourront éventuellement transférer vers la pédagogie des fonds dégagés. D'évidence, et le Conseil Régional lui-même dans la réforme qu'il veut mettre en place le reconnaît, il s'agit d'une réponse insatisfaisante à une vraie question. Le Conseil régional a d'ailleurs prévu un dispositif qui permettra aux petits établissements de compenser pendant la période transitoire les difficultés liées à la mise en place de la réforme régionale. Qu'en adviendra t'il au terme de la phase transitoire ?

Sans entrer dans des détails supplémentaires, nous pensons plus juste d'envisager une augmentation du complément de viabilisation pour les petits établissements et d'envisager de remonter le seuil de déclenchement de l'attribution de ce complément au dessus du seuil actuel de 250 élèves. Sur ce point, le Conseil Régional aurait pu fixer le seuil aux environs de 400.

La mesure que nous proposons à la réflexion permettrait à nos yeux d'être prudents dans un moment où les règles vont fortement évoluer probablement dans une accentuation de la concurrence entre les établissements. Si nous voulons préserver le réseau public, il est urgent de ne pas s'engager dans un dispositif qui ajoutera des contraintes, notamment aux petits établissements qui contribuent largement aux exigences du service public d'éducation dans la Région Bretagne.



INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU)

Les nouvelles modalités d'attribution de la dotation annuelle aux EPLE détermine trois enveloppes : viabilisation, pédagogie et langues régionales, seule la dotation pour le Breton et le Gallo est une dotation affectée.

Concernant la part viabilisation, la FSU partage totalement l'incitation faite aux lycées de réaliser de fortes économies d'énergie. Cependant le mode d'intéressement choisit interroge. Lier une augmentation des crédits pédagogiques à la réduction des dépenses de viabilisation est assez surprenant. D'une part parce que les lycéens ne sont pas les premiers responsables de la gestion de la viabilisation, d'autre part, dans un lycée, la pédagogie n'est pas une récompense mais la première des missions.

Pour la dotation pour l'enseignement du Breton et du Gallo « il est demandé aux chefs d'établissement d'affecter ce crédit sur un compte dédié et de prendre des dispositions comptables permettant d'assurer la traçabilité de l'utilisation de cette dotation ». Cette demande est essentielle car il est fréquent que les crédits dédiés à l'enseignement des langues régionales ne soient pas utilisés totalement à cette fin.

La FSU partage l'objectif de réaliser la convergence des prix des repas de restauration scolaire dans les lycées sans, pour autant, que la Région impose un tarif unique. En fonction des fonds de réserve de l'établissement et du taux de participation aux charges communes, il est proposé soit de maintenir le tarif actuel, soit de plafonner l'augmentation en fonction de l'indice Insee du prix des cantines, proposition cohérente avec l'objectif annoncé. Par contre, aucune proposition n'est faite concernant le mode de facturation. Or il est précisé que 19 lycées ont adopté la tarification des repas servis à la prestation et, dans ce cas on constate que les tarifs sont plus élevés. La tarification sur la base d'un forfait permet une redistribution qui réduit au bout du compte le prix du repas pour tous ce que ne permet pas la tarification à la prestation qui s'inscrit, elle, dans une démarche consumériste. La FSU pense qu'il serait souhaitable de généraliser à tous les lycées la tarification sur la base d'un forfait, système fondé sur la solidarité.



INTERVENTION de Mme Annyvonne ERHEL (CFDT)

Le nouveau système de calcul des dotations de fonctionnement aux EPLE par le Conseil régional de Bretagne a été préparé en y associant des chefs d'établissements et des gestionnaires.

L'évolution des critères est positive car sont pris en compte des éléments nouveaux, notamment en isolant ce qui pèse le plus sur le budget : les contrats de maintenance et de sécurité

Les tarifs de restauration restent pour le moment différents d'un EPLE à l'autre. Il sera indispensable, pour la CFDT, qu'une harmonisation existe afin que l'équité soit préservée pour les familles.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***COMMUNICATION :
« LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION
DES PERSONNES HANDICAPEES »***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission "Formation - Enseignement supérieur"

Rapporteur : Mme Annyvonne ERHEL

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">COMMUNICATION : LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION DES PERSONNES HANDICAPEES</p> |
|---|

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La PRFPH a pour objectif de développer l'accueil, l'accompagnement et le suivi des personnes handicapées en formation.

Elle est mise en oeuvre à travers une convention signée pour 3 ans par l'Etat, la Région, l'AGEFIPH, l'ASSEDIC.

Elle se donne 3 orientations prioritaires :

- poursuite de l'ouverture du droit commun à la formation,
- consolidation des parcours vers et dans l'emploi,
- implication renforcée du monde économique.

En ce qui concerne l'orientation vers les dispositifs de formation, les personnes pourront déterminer leur projet professionnel avec l'aide des organismes chargés de l'insertion professionnelle (ANPE, Assedic, Missions locales, CAP EMPLOI, OPCA....)

Les signataires de la convention s'engagent à associer leurs offres de service et leurs moyens d'intervention.

Elles se fixent un objectif de 2400 personnes en situation de handicap dans les dispositifs de formation.

2. Observations de la Commission "Formation - enseignement supérieur"

Cette convention, partie intégrante de la SREF, concerne un public nécessitant parfois des adaptations des dispositifs d'accueil et de formation. Cette convention démontre la volonté des signataires à la fois d'intégrer les personnes en situation de handicap dans les dispositifs communs de formation et en même temps de permettre les adaptations indispensables à cette intégration.

Elle associe les partenaires agissant dans le champ de la formation des personnes qu'elles soient handicapées (AGEFIPH, CAP EMPLOI) ou non.

La commission formation se félicite de cette volonté forte et du partenariat mis en place.

La Commission formation du CESR émet toutefois quelques remarques :

Si l'objectif de formation, 2400 personnes, est clairement affiché, la commission Formation du CESR aurait souhaité un état actualisé de la formation professionnelle des personnes en situation de handicap les années passées.

D'autre part, à la seule lecture du texte, il semble que la participation de l'Etat, notamment en tant qu'employeur, soit absente. Il est difficile à l'Etat de demander au monde économique de se mobiliser, et d'être silencieux sur son propre engagement en tant qu'employeur. De même, il convient que l'Etat s'engage tant sur la formation initiale que sur la formation professionnelle. Ainsi, nous nous étonnons que le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ne soit pas parmi les signataires de la convention PRFPH.

Au-delà de la formation de la personne handicapée, il serait intéressant de prévoir, aussi dans le cadre d'une adaptation à l'emploi, une formation des équipes de travail accueillantes, ainsi que de l'encadrement.

Pour la commission Formation, il serait souhaitable que le volet « prévention des maladies professionnelles (TMS...) » soit renforcé, afin de diminuer les accidents et donc le risque de handicap.

Un double constat existe :

- d'une part, le niveau de qualification des personnes handicapées constitue le frein principal à leur accès et à leur maintien dans l'emploi,
- d'autre part, de nombreuses entreprises (37000 en France, soit un quart de celles qui sont assujetties à l'obligation – 850 en Bretagne) n'emploient aucun travailleur handicapé et sont au « quota zéro ».

On mesure ainsi l'importance d'une politique anticipatrice et partenariale de la formation des personnes handicapées pour leur permettre non seulement l'accès à l'emploi, mais également leur maintien pour celles qui se trouvent en situation d'inaptitude à la suite d'une maladie ou d'un accident.

Une coordination de la PRFPH avec le schéma régional multimodal des déplacements et des transports serait utile pour permettre les déplacements des personnes handicapées pendant notamment les temps de formation.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

La commission donne acte de cette communication.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de M. Claude LAURENT
(Représentant les associations de personnes handicapées (URAPEI) et
CREAI de Bretagne)

Je m'exprime au nom des associations de personnes handicapées et du CREAI de BRETAGNE.

La convention sur le Programme régional de formation des personnes Handicapées (PFRPH) doit être saluée car elle traduit une volonté d'engagement de la région pour résoudre les difficultés que rencontrent trop souvent les personnes handicapées pour se former et donc pour accéder à l'emploi, voire pour que des personnes devenant handicapées puissent être maintenues dans leur emploi.

Cette convention prend en considération les deux termes de l'équation que sont :

La loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées faisant des personnes handicapées des citoyens à part entière avec les mêmes droits même si pour cela il faut mettre en place un plan de compensation

Et les écarts constatés dans les niveaux d'emploi des personnes handicapées avec ceux des autres personnes non handicapées (un taux de chômage de moitié plus important)

Aussi les principes et actions contenues dans cette convention doivent être reconnus.

Mais encore faut-il que :

- les actions de formation soient accessibles aux personnes handicapées. Dans cette notion d'accessibilité, il faut envisager l'accessibilité au sens le plus large prenant en considération tous les handicaps sans se limiter aux déplacements et accès physiques.
- Les actions de formation ouvertes aux personnes handicapées ne soient pas limitatives et comprennent toutes les actions de formation ouvertes aux non handicapés. Trop souvent les orientations vers des actions de formation ne prennent pas en compte les souhaits des personnes mais les formations pour lesquelles on pense que les personnes handicapées pourront accéder. Ce qui les éloigne d'autant plus de l'emploi car ce sont des formations correspondant à des filières ne débouchant pas obligatoirement sur l'emploi
- La vision des organismes d'orientation ainsi que des futurs employeurs tienne compte de leurs compétences et qualifications et non pas d'abord et surtout de leur handicap (Raisonnons en **Différents MAIS Compétents**).

Cette politique régionale de formation des personnes handicapées appelle aussi de notre part l'observation suivante. La formation des personnes handicapées a besoin de dispositions particulières pour être mise en œuvre alors que la loi du 11 Février 2005 sur l'égalité des droits des chances et de la participation des personnes handicapées devrait faire d'eux des personnes à part entière et en conséquence, elles devraient pouvoir intégrer les dispositifs ordinaires sans mesures particulières.

Pour qu'elles accèdent à l'emploi il faut encore mettre des obligations d'emploi ce qui est encore une façon de discriminer

De nombreuses personnes en situation de handicap aimeraient pourtant pouvoir accéder à la formation et à l'emploi comme tout un chacun sans avoir besoin de revendiquer des mesures spécifiques.

En France nous n'avons donc pas encore pu sortir de cette notion de discrimination positive. Des efforts restent donc à faire.

INTERVENTION de M. Daniel HARDY
(Union régionale interfédérale des œuvres privées,
sanitaires et sociales)

« L'accès durable à l'emploi des personnes handicapées » constitue la priorité de la Convention d'objectifs Etat/Agefiph 2008 -2010.

La mise en place et la consolidation des politiques régionales concertées des formations est l'un des objectifs prioritaires de cette convention entre l'Etat et l'Agefiph.

Cette priorité s'appuie sur le constat suivant :

« La niveau de qualification des personnes handicapées constitue le frein principal à leur accès et à leur maintien dans l'emploi. »

La convention PRFPH, qui nous est communiquée, signée par l'Etat, la Région, l'Agefiph et l'Assedic constitue la mise en action des objectifs de développement de l'accueil, de l'accompagnement et du suivi des personnes handicapées en formation. Elle permet ainsi d'ancrer leur formation professionnelle dans les dispositifs de droit commun.

Il est regrettable que le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ne soit pas parmi les signataires.

Il est précisé que :

la PRFPH intègre désormais l'ensemble des étapes et des modalités de formation permettant l'acquisition au final d'une qualification, « préalable à l'accès à l'emploi durable... »

« La PRFPH associe également les dispositifs de formation initiale scolaires et universitaires... »

« L'implication renforcée du monde économique » figure parmi les orientations prioritaires.

Nous pouvons nous féliciter qu'une continuité et une cohérence des mesures et dispositifs compensant les situations de handicap soient prises en compte dans la PRFPH.

C'est absolument nécessaire pour permettre un véritable accès à la vie sociale, à l'école, à la formation professionnelle et à l'emploi pour les personnes handicapées.

Pour cela, les représentations du handicap doivent évoluer. En effet, celles-ci représentent un frein important à leur accès et à leur maintien dans l'emploi. Il faut d'ailleurs bien distinguer ces deux cas en fonction du temps de survenance du handicap :

- les personnes déjà en situation de handicap avant d'accéder à l'emploi ;
- celles victimes d'un handicap survenant alors qu'elles sont en situation d'emploi (maladie, accidents...).

Dans le premier cas, en amont du recrutement, pour les personnes en situation de handicap préexistant à l'emploi, il faut agir sur les représentations du handicap tant auprès des employeurs que des candidats à l'emploi eux-mêmes ou de leurs soutiens associatifs. Pour cela il faut, d'une part, accentuer l'effort de sensibilisation et de formation de tous les acteurs concernés avant et pendant l'embauche, d'autre part, rechercher une meilleure orientation professionnelle des personnes en situation de handicap vers les emplois les mieux adaptés à

leurs capacités personnelles et professionnelles. Parfois, la création d'emplois spécifiques, au sein des entreprises comme des administrations, peut-être nécessaire pour créer un environnement de travail adapté favorisant l'insertion professionnelle.

Dans le second cas, pour les personnes initialement valides mais se trouvant en situation de handicap alors qu'elles ont un emploi, il est nécessaire de mobiliser tous les leviers possibles pour éviter la rupture du contrat de travail: adaptation du poste de travail, formation, reclassement professionnel au sein de l'entreprise, mobilisation des dispositifs d'aide et d'accompagnement... Ces moyens existent mais ne sont pas toujours suffisamment exploités dans le milieu professionnel. L'enjeu rejoint ici celui de la sécurisation des parcours professionnels. Le CESR s'est d'ailleurs fait l'écho, dans son récent rapport « Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne » (rapporteurs : MM. Patrick Carré, M. Alain Le Menn, Mme Anne Saglio, septembre 2007), d'une action partenariale exemplaire et unique en France : les modules d'orientation pour les personnes en indemnités journalières (MOAIJ) mis en place dans le département du Morbihan. Plus l'anticipation et la mobilisation des partenariats sont fortes, meilleures sont les chances de maintien dans l'emploi.

La situation et les contraintes particulières des TPE et PME doivent aussi être prises en considération pour augmenter les chances d'accès et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, qu'elle soit préexistante à l'entrée dans l'emploi ou acquise en cours d'emploi. Rappelons cependant que la moitié des embauches de travailleurs handicapés s'effectuent dans les entreprises de moins de vingt salariés qui ne sont pas assujetties à l'obligation. (Constat des Cap Emploi)

Si la formation et la qualification sont bien des préalables à l'emploi, il n'en est pas moins vrai que l'implication renforcée du monde économique et des partenaires sociaux est un impératif, en amont et au moment du passage de la formation à l'emploi, et en aval de celui-ci, dans une perspective de maintien et d'évolution professionnelle.

Cette implication partenariale devrait aussi permettre de favoriser la mobilité géographique des personnes en situation de handicap : accessibilité des moyens de transport individuels ou collectifs, aménagements des accès à l'entreprise, accompagnements humains si nécessaire... Nous attirerons donc l'attention du Conseil régional sur la nécessité de coordonner la politique régionale de formation des personnes handicapées avec celle de son schéma régional multimodal des déplacements et des transports dans l'ensemble des territoires bretons.

En Bretagne, 850 entreprises ne respectent l'obligation d'emploi des personnes handicapées qu'en s'exonérant par leur contribution à l'Agefiph (27 000 entreprises seraient dans cette situation en France, soit ¼ des entreprises d'au moins 20 salariés assujetties à l'obligation). Cela suffit à montrer que, la loi existant depuis 1987, les injonctions menaçantes adressées aux entreprises sont inefficaces pour obtenir une mobilisation totale de celle-ci. Ce sont l'évolution des représentations et la construction de partenariats renforcés qui feront tendre vers les objectifs fixés et réduiront les discriminations.

L'Agefiph a initié deux actions nommées « Quota zéro » et « Mobilisation du monde économique » qui devraient entraîner dans les deux ans de nombreuses opportunités d'embauches de personnes handicapées ainsi que le développement d'une offre de travaux et prestations aux Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

La mise en œuvre de ces actions a été confiée, après appels d'offre, à divers opérateurs dont des Cap Emploi. Ces actions visent à aider les entreprises à se rapprocher du quota de 6 %, dans les deux ans.

La formation professionnelle des personnes en situation de handicap sera un élément déterminant pour permettre la préparation et la réalisation de ces embauches.

Les entreprises et les partenaires sociaux doivent être très étroitement associées aux objectifs de formation dans le cadre de partenariats renforcés avec les diverses parties prenantes du PRFPH.



INTERVENTION de Mme Catherine TANVET (CFE-CGC)

Le **+**syndical

Par son approche globale de la personne handicapée et l'ambition affichée de compenser son handicap tout au long de sa vie, la loi du 11.02.2005 pour l'Égalité des Droits et des Chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées contraint l'ensemble de la société à porter un nouveau regard sur le handicap.

La loi révolutionne les données notamment en matière de scolarité, d'études supérieures, d'accessibilité mais également de formation et d'emploi pour la personne handicapée.

Elle conduit ainsi l'Entreprise, qu'elle soit privée ou publique, à s'adapter dans sa politique de formation et d'embauche au salarié handicapé, engagement qui passe par un dialogue social constructif avec les Organisations Syndicales.

La CFE-CGC entend continuer à prendre toute sa part pour l'égalité des droits et des chances en favorisant la formation, l'insertion ou le maintien à l'emploi de la personne handicapée et notamment celle de l'encadrement handicapé, les « oubliés » du handicap.

En effet, ils sont souvent plus âgés que la moyenne (31% ont plus de 50 ans contre 16% tous publics confondus), et seuls 19% ont - au moins - le niveau du baccalauréat (contre 40% pour l'ensemble des publics)*.

En complément des propositions faites dans cette politique régionale, il aurait été souhaitable d'intégrer dès à présent la mise en place d'une bourse de l'emploi sur Internet pouvant être pilotée sur le site de la Région où les personnes handicapées pourraient, dès la fin de leur formation, poser en ligne leur CV et ainsi faciliter la consolidation ou l'accession à un véritable emploi de qualité.

La CFE-CGC restera vigilante quant au respect de ces dispositions régionales :

« Former c'est bien, embaucher c'est mieux ! », en espérant que ce slogan ne reste pas un vœu pieu !

Je vous remercie de votre attention.

* sources AGEFIPH

**INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME
(Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes -
URCIDF)**

Nous manifestons tout notre intérêt pour la politique régionale de formation des personnes handicapées qui s'inscrit en particulier dans le PRFPH qui propose différents dispositifs facilitant la formation qualifiante, l'accès à l'emploi et à sa consolidation.

Le niveau de qualification des personnes handicapées peut constituer un frein à leur accès et au maintien à l'emploi, mais pas seulement. Les personnes handicapées formées et qualifiées peuvent être victimes de discriminations directes ou indirectes dont l'origine se trouve avant tout dans les préjugés qui comportent une dimension négative à leur égard.

Il est indispensable qu'une Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées intègre ce paramètre, ce qui n'apparaît pas clairement dans le document proposé.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***COMMUNICATION :
« LA FORMATION CONTINUE :
UN OUTIL PERFORMANT AU SERVICE DE LA PROMOTION DES
PERSONNES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE »***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission "Formation - Enseignement supérieur"

Rapporteurs : MM Michel PERON et Robert JESTIN

| |
|---|
| <p>COMMUNICATION – « LA FORMATION CONTINUE : UN OUTIL PERFORMANT AU SERVICE DE LA PROMOTION DES PERSONNES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ».</p> |
|---|

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte de réformes annoncées sur la formation professionnelle, le Président de la Région Bretagne a souhaité faire un bilan à mi-mandat.

C'est l'objet de cette communication qui nous rappelle :

- les compétences de la Région en matière de formation auprès des jeunes et des adultes,
- le Plan Régional de formation qui s'inscrit dans la Stratégie Régionale Emploi Formation (SREF),
- l'analyse des besoins en s'appuyant sur les Maisons de la Formation Professionnelle, les organismes de formation et les autorités académiques,
- la contractualisation avec les branches professionnelles,
- les actions collectives (DRIP, PRS), les mesures individuelles et celles de promotions sociales, l'apprentissage, ...,
- la gouvernance et les actions de partenariat,
- l'analyse des résultats, le renforcement de la sécurisation des parcours,
- l'analyse du contexte économique et notamment le développement de l'emploi précaire,
- les projets de réformes et les enjeux pour la Région.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette communication est une excellente synthèse des actions, des interrogations, des enjeux en matière de formation professionnelle.

Les points que nous jugeons très positifs :

- l'association de tous les partenaires à la construction de la SREF, grâce à un diagnostic partagé, la remontée des analyses des territoires (conseils de développement et MFP),
- la prise en compte également d'études comme l'enquête de besoin de main d'œuvre (non citée) de l'Assédic,
- la richesse des partenariats, la mise en réseau, la proximité, le maillage du territoire,

- la Région Bretagne peut être satisfaite de la mise en œuvre de la VAE, des formations sociales, du transfert de la commande publique, de l'apprentissage, des aides au plus démunis,
- les contrats d'objectifs commencent à porter leurs fruits ; il appartient aux autres branches de se mobiliser. Par contre, les contrats d'objectifs « nouvelle génération » se mettent difficilement en place en raison de leur complexité de mise en œuvre, liée notamment à la multiplicité des acteurs concernés,
- PRS, DRIP et autres actions au bénéfice de 36.000 stagiaires par an.

Les points qui seraient à notre avis à revoir :

- La commission demande que les partenaires sociaux soient directement associés à la Conférence des financeurs, ce qui n'est pas encore le cas.
- La modularité des diplômes et la VAE sont à favoriser dans toutes les branches et notamment celles où les formations sont longues.
- A la suite des premières auditions réalisées par la Commission Formation dans le cadre de son auto-saisine sur le programme régional des stages, la méthodologie permettant de définir les besoins en qualification pour le PRS ne nous apparaît pas probante dans la mesure où nous n'avons pas le sentiment que les besoins des entreprises soient toujours pris en compte. Les méthodes de travail utilisées dans les maisons de la formation nous paraissent très disparates et souvent peu rigoureuses (ce sont souvent les professions les mieux représentées dans les différentes réunions dont les besoins sont les mieux pris en compte). Nous retenons toutefois qu'une nouvelle méthodologie de travail doit être prochainement présentée.
- Concernant les actions spécifiques de formation sur le développement durable, la Région doit mieux faire, d'autant qu'il y a des niches d'emploi non négligeables et qu'il est important qu'elle soit « en phase avec son temps ».

La commission s'interroge sur l'affirmation suivante : (page 16) «la réforme vise un assouplissement des modalités de contractualisation ». En effet, dans l'esprit des signataires, il s'agit au contraire de renforcer la sécurisation des contrats.

La situation de l'AFPA, au regard de l'échéance du 1^{er} janvier 2009, amènera le Conseil régional à revoir la structuration de l'offre régionale de formation.

Il faut reconnaître que l'analyse de la Région sur la précarité de l'emploi est juste, notamment cette concurrence entre travail précaire et formation qualifiante et ceci doit nous interroger.

Nous appuyons la Région lorsqu'elle dit qu'il faut en effet permettre une sécurisation des transitions professionnelles.

Le contenu de la réforme qui s'annonce paraît intéressant avec ses six grands thèmes de réflexion : l'évaluation du système actuel, l'articulation entre la formation initiale et la formation continue, l'offre de formation, le Droit individuel à la formation (DIF), la gouvernance et les modes de financement.

Mais la mise à plat des dispositifs doit être réellement l'occasion d'améliorer la situation et ne doit pas, au contraire, être l'occasion pour le gouvernement de se désengager du secteur dans une période budgétaire difficile.

L'objectif de la réforme doit être d'améliorer la prise en charge des transitions entre deux métiers, entre deux territoires, entre le chômage et l'emploi ou encore entre l'exclusion et l'emploi ; de mieux organiser l'articulation entre l'ensemble des dispositifs existants. Elle doit aussi viser à élever le niveau de qualification et de compétence de l'ensemble de la population pour répondre aux besoins de l'emploi et de l'économie. La formation professionnelle est un outil majeur pour y répondre.

Les partenaires sociaux ont donné un début de réponse en signant l'ANI (Accord National Interprofessionnel) ; cet accord national a impulsé une forte dynamique à la négociation paritaire, avec un doublement du nombre annuel d'accords conclus depuis 2004.

Le volume des actions de formation s'est accru de 46 % en quatre ans et l'égalité d'accès à la formation s'est améliorée. Les femmes accèdent aujourd'hui plus fréquemment que les hommes aux différents dispositifs, ainsi que les salariés des petites entreprises.

Il faut aujourd'hui consolider les acquis de la réforme de 2003-2004 pour poursuivre l'effort en faveur des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi. Pour ce faire, les acteurs concernés – Etat, partenaires sociaux et Conseils régionaux – sont amenés à engager une nouvelle réforme en 2008, visant à clarifier les compétences et les responsabilités, à simplifier les dispositifs et à donner un élan supplémentaire à la professionnalisation, en tenant compte de l'évaluation des dispositifs actuels.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

La commission prend acte de cette communication, mais note que le Président a surtout évoqué la formation et l'emploi. Aussi, elle invite le Président à modifier le titre de sa communication pour ne pas galvauder le terme de développement durable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

**Adopté à l'unanimité
(19 abstentions : CGT, FO, FSU, UNSA,
MM. Chevallier (FCPE), Monnier (Conseil
et Institut culturel))**

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***



INTERVENTION de Mme Marie-Pierre SINOU (CFDT)

La mise en oeuvre des dispositifs de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi se caractérise sur la Bretagne par un fort partenariat entre les différents acteurs de la formation professionnelle : le Conseil Régional dont c'est une compétence essentielle, les partenaires sociaux à travers leurs outils paritaires, Assédic, OPCA, Fongecif et l'Etat.

Cette dynamique a permis de mettre en place des actions concertées pour répondre au mieux aux besoins des formations des demandeurs d'emploi et des salariés, mais des situations complexes restent à solutionner :

- le financement de la formation des salariés ayant obtenu un CIF et qui se retrouvent licenciés avant leur entrée en formation
- le financement des formations longues comme par exemple les infirmières ou les assistants sociaux
- l'entrée des demandeurs d'emploi non indemnisés dans les formations mises en place par l'Assédic
- la continuité de la prise en charge de la rémunération des demandeurs d'emploi bénéficiant d'un congé individuel de formation dans le cadre de la convention signée en l' Assédic et le Fongecif

C'est pour résoudre ces situations que nous appelons de nos vœux la mise en oeuvre, prévue par la stratégie régionale emploi formation, d'une conférence des financeurs qui doit réunir la Région, l'Etat et les partenaires sociaux.

Le dispositif qui a été mis en place pour la formation des aides soignantes pourrait servir de base pour un fonctionnement de cette conférence:

- accord sur la répartition des publics,
- financement par le Fongecif, les OPCA et l'Assédic des personnes qui relèvent de leur dispositif
- prise en charge par le Conseil Régional des autres publics

Ce mode de fonctionnement qui préserve les prérogatives de chacun permet après concertation de répondre aux besoins de formation sur la Région.

La CFDT est investie dans les Maisons de la Formation Professionnelle et les contrats d'objectifs.

La présence variable des différents partenaires selon les pays dans les Maisons de la Formation rend difficile l'évaluation réelle des besoins de formation des territoires.

La CFDT souligne que les différentes réunions d'information, sur les actions et prestations « formation » de la Région sont très appréciées par les accueillants MFP. Cette action est à poursuivre !

Il est indispensable, pour la CFDT de maintenir une vision régionale des besoins en formation, la somme des remontées des MFP donne une idée claire des besoins notamment sur les niveaux V, mais pour les autres niveaux IV, III et II, une évaluation régionale voire interrégionale est indispensable.

En ce qui concerne les contrats d'objectifs nous avons revendiqué notre place dans les instances décisionnelles. La non organisation de certaines branches et les résistances d'autres à entrer dans ce dispositif nuisent à une mise en oeuvre d'une offre cohérente de formation sur la région.

Un arbitrage devra se faire entre les propositions territoriales et les propositions des branches, le lieu pertinent pour cela est pour nous la commission formation du CCREFP

La Région Bretagne peut être satisfaite de mise en œuvre de la VAE avec des résultats honorables, plus de 90% de validations totales et partielles. La campagne de communication que nous aurions souhaitée plus lisible pour le public devrait amplifier encore ce phénomène. Mais des améliorations pourraient être encore apportées : la modularisation des diplômes par l'ensemble des branches professionnelles, le renforcement des moyens pour une réduction des délais d'accès à la VAE.

Nous partageons la crainte de la Région d'une augmentation des coûts des prestations AFPA du fait de la vente précipitée de structures d'hébergement et du projet de transfert de son patrimoine à une société immobilière. Notre représentant au Conseil d'administration de l'AFPA a soutenu la demande unanime du CA pour une demande à l'Etat de reporter la date de transfert de la commande public AFPA aux Régions, rejoignant la position prise par les Conseils Régionaux.

L'absence de réponse de l'Etat à cette demande crée des inquiétudes légitimes chez les personnels de l'AFPA.



INTERVENTION de M. Thierry LENEVEU (CGT)

Monsieur le Président,

Le Conseil régional de Bretagne nous fait communication de la situation de la formation professionnelle dans la région. C'est effectivement un bilan, accompagné d'un historique, de ce qui est réalisé sur la région qui nous est présenté.

Depuis la loi de décentralisation de 2004 le Conseil régional de Bretagne porte la responsabilité de sa mise en oeuvre et de son financement.

Si l'exercice n'est pas sans intérêt, nous aurions aimé qu'il ne se limite pas seulement au constat, mais que le Conseil régional de Bretagne s'engage un peu plus sur l'avenir de la formation professionnelle dans la région, compte tenu de la période mouvementée que vit actuellement ce secteur, avec une situation et un statut qui se modifie régulièrement.

Si pour une bonne partie du document nous pouvons nous reconnaître dans le constat et les analyses, notamment sur le rôle fondamental de la formation professionnelle pour la promotion sociale des salariés et la qualification comme frein à la précarité. Il nous paraît important dans le cadre de cette instance de rappeler quelques fondamentaux qui forgent notre position.

Nous sommes très attachés au maintien d'un service public de formation professionnelle fort, capable d'accompagner les salariés dans leurs attentes, notamment dans une approche de promotion sociale, et d'accompagner les mutations économiques, sans pour autant se laisser mener par la simple corrélation de l'offre et la demande. En ce sens, on ne peut considérer la formation professionnelle des demandeurs d'emploi comme un produit ou service ordinaire laissé aux lois du marché et de la concurrence.

La formation doit être un droit accessible à toutes et à tous, attaché à la personne, et garanti collectivement. Elle est au cœur de l'émancipation de notre société. Ce droit doit être organisé et financé par l'état.

Elle doit permettre à un salarié dont la formation initiale a été interrompue, de reprendre ses études, afin d'acquérir une qualification reconnue nationalement élément indispensable à la sécurisation des parcours professionnels.

Elle doit permettre d'acquérir une qualification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles et qui soit reconnue par les conventions collectives et inscrites dans les grilles de classification.

En ce qui concerne l'AFPA, dont la situation est à l'actualité, nous souhaitons rappeler notre soutien total à cet organisme, ainsi qu'à son personnel en lutte actuellement contre son démantèlement.

Nous avons bien pris note du refus, à ce jour par le préfet, de proroger malgré la demande expresse du Conseil régional de Bretagne, la convention tripartite de 2 années. La région affirme malgré cela qu'elle garantira à tous, la pérennité de l'action de l'AFPA en 2009 mais après...

Néanmoins, il nous semble que la position de la région est timide, sur l'avenir du financement de l'AFPA, au regard de la position d'autres régions, qui comme le Conseil régional de Bretagne, contestent la volonté du ministère de sa mise en concurrence, et qui ont décidé cependant le maintien d'un financement global de subvention tout au moins pour 2009 et 2010.

Ce positionnement offensif, prend toute sa valeur d'une part au regard du silence de l'Etat sur le devenir des bâtiments « AFPA », mais aussi des inquiétudes légitimes concernant la pérennité des moyens financiers alloués pour assumer sa mission et d'autre part dans l'attente d'une reconnaissance de l'Union Européenne dans les mois à venir, d'un service Social d'intérêt Général au domaine de la formation professionnelle des demandeurs d'emplois, dans la perspective de préserver la spécificité de l'AFPA tout en l'excluant du champ de la concurrence.



**INTERVENTION de Mme Catherine TANVET
(Union régionale de la CFE-CGC de Bretagne)**

Le + syndical

« L'emploi précaire devient progressivement une forme ordinaire de rapport avec le monde du travail pour un nombre croissant de jeunes éloignés de l'emploi ».

Même si nous sommes en accord avec cette constatation, la CFE-CGC ne peut partager le fait qu'il n'y ait que les acteurs de l'Accueil Information Orientation Accompagnement (AIOA) à s'engager auprès des jeunes sans qualification afin de les « sortir au plus vite du cycle de la précarité de l'emploi dans lequel ils sont enfermés ».

Les acteurs responsables de la branche Commerces et Services et plus particulièrement ceux du Travail Temporaire s'impliquent également au quotidien pour faire monter en compétences et en qualification les jeunes travaillant, pour un temps certain, en intérim par le biais des différents dispositifs existants.

Quelques chiffres de la profession pour la Bretagne en 2007 (en équivalent temps plein) :

- 512 salariés en contrats de formation en alternance
- Près de 300 salariés en formation qualifiante
- 145 salariés en congés individuels
- 45 salariés en partenariat avec certains institutionnels (dont le Conseil Régional)
- ceci pour plus de 3 millions d'euros

source du Fonds d'Action de Formation du Travail Temporaire (FAF-TT)

Les professionnels de l'intérim ont également une expertise qu'ils mettent au service du développement économique de la Région en partenariat avec les chambres consulaires, les organismes de formation.

Le secteur de l'intérim de la CFE-CGC est prêt à initier de nouveaux projets avec les services compétents du Conseil Régional afin de relever ensemble ce défi.



INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU)

Le document proposé est une appréciation politique que la Région entend porter sur ses propres orientations quant à la mise en œuvre de la SREF, sans qu'aucun ajustement d'importance ne semble envisagé.

De manière anecdotique, mais significative tout de même, nous remarquons un hiatus entre le titre de la communication et le contenu du reste du document. En effet, le titre met en avant la « promotion des personnes » d'une part et le « développement durable » d'autre part. Le document trace des axes qui certes comportent ces dimensions, mais celles-ci ne semblent pas être aussi déterminantes dans le corps du texte.

L'analyse du risque d'adéquationisme que nous avons portée lors des débats préalables à l'adoption de la SREF semble se confirmer. Ainsi, cette communication réaffirme la nécessité d'analyser les besoins en formation du point de vue des (maigres) remontées des MFP, des contrats d'objectifs, donc des demandes des branches, et des diagnostics par GFE.

Cette vision, à nos yeux trop utilitariste, se confirme quand est rappelée l'orientation de la SREF concernant le PRS : qui doit être plus adapté aux besoins de l'économie ... Or, les deux dernières études du GREF montrent que seuls 30 % des bénéficiaires de stages PRS occupent un emploi en relation avec le stage suivi... La formation a donc bien un rôle d'insertion en soi, ce qui est positif, mais l'adéquation n'est pas au rendez vous. De ce point de vue, la FSU regrette qu'il n'y ait pas de politique plus volontariste visant à ouvrir des formations répondant aux demandes des usagers sans être forcément en lien direct avec les besoins d'emplois localement définis.

La prédominance des critères liés aux exigences de main d'oeuvre des bassins d'emploi et des branches conduit, aussi, la promotion rampante des certifications de branche, au détriment des diplômes. Parce que la formation peut avoir un rôle d'insertion professionnelle dans un autre domaine, il paraît important d'y conserver une dimension « enseignement général ».

La VAE, quant à elle, doit certes servir à « optimiser » les parcours de formation pour les usagers, mais pas à raccourcir en soi les parcours sauf, là encore, à privilégier les formations courtes au détriment de formations plus qualifiantes.

Si ce n'est la signature de la Charte commune d'engagement, rien n'est dit sur la coordination des maisons de la formation professionnelle (MFP), ce sont les difficultés de leur mise en œuvre qui expliquent probablement le report à la fin 2008 de l'ouverture officielle du réseau.

Concernant l'AFPA, nous ne pouvons que souscrire à la volonté de garantir « la pérennité de l'action de l'AFPA ». Reste la question du comment et de la synergie à mettre en œuvre entre les différents services publics pour garantir leur développement et l'accroissement de leur part de marché.

**INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME
(Union Régionale des Centre d'Information sur le Droit des Femmes et
des Familles de la Région Bretagne)**

Nous attachons une importance toute particulière aux propositions du Conseil Régional concernant la formation continue exercée dans le cadre de différents instruments de programmation régionale et les outils de formation de la Région qui représentent un ensemble diversifié qui pourraient bénéficier, en particulier, aux femmes.

En effet, selon le Gref à partir des données de l'Insee, 62 % des emplois non qualifiés étaient occupés par des femmes en 1990, en Région Bretagne. On constate que la part des femmes en emploi non qualifié augmente régulièrement. Elle avait augmenté de 2,9 points en 2006. Au global en 2006, 32 % des femmes occupent un emploi non qualifié contre 17 % pour les hommes. Elles subissent de plein fouet la précarité notamment par l'occupation d'emplois à temps partiels non choisis.

Il apparaît, que dans la communication proposée par le Conseil Régional, l'analyse du développement de l'emploi non qualifié et de l'emploi précaire des femmes, son impact sur les démarches de qualification et sur le plan économique, sont pratiquement inexistantes, ce que nous regrettons vivement.

De plus, on notera également dans ce même document de communication, dans le chapitre long et détaillé intitulé : «sur le plan économique : développement de l'emploi précaire et son impact sur les démarches de qualification » qui concerne principalement les jeunes, que la question du genre qui est fondamentale n'ait pas été traitée.

Nous exprimons donc notre grand étonnement, de ne pas voir ainsi, des éléments de base apparaître dans ce document de communication, tant en ce qui concerne les femmes que les jeunes, éléments indispensables et préalables à l'analyse, afin que la formation continue devienne un véritable outil performant au service de la promotion des personnes et de développement durable dans notre Région.

**INTERVENTION de M. Robert JESTIN
(CRCI)**

Je m'exprime ici au nom acteurs patronaux, en complément et en parfait accord avec l'avis rendu par la commission formation.

A la page 16 de sa communication sur la formation continue, le Conseil Régional soulève le problème du caractère « non prescriptif » du PRDFP, Programme Régional de la Formation Professionnelle.

Nous souhaiterions avoir des précisions sur les contraintes qu'induit pour le Conseil régional le caractère non prescriptif de ce Programme.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Ange BRIÈRE (Chambre régionale des métiers et de l'artisanat)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Nous avons lu avec grande attention la communication concernant la formation continue et plus particulièrement le développement d'un « outil performant au service de la promotion des personnes et de développement durable ».

Nous tenons à cette occasion à vous confirmer la volonté qui est la notre de participer activement à plusieurs des actions proposées, même si, à ce jour, nous sommes bien conscients des nombreuses incertitudes et questions qui se posent en raison des réformes à venir ou en cours, qui sont évoquées dans le même document. Plusieurs de nos partenariats sont évoqués, et nous vous en remercions.

Nous souhaitons cependant vous faire part de la volonté des établissements que nous gérons d'être à vos côtés pour favoriser une égalité d'accès à l'information sur l'ensemble de la région et ainsi privilégier encore une réelle égalité des chances tant pour les hommes et les femmes, que pour les territoires.

Le dispositif des Maisons de la formation professionnelle (MFP) propose une mise en réseau des acteurs intervenant dans le champ de l'Accueil Information Orientation Accompagnement (AIOA). Le Conseil régional connaît bien les spécificités de nos établissements, qui de ce fait peuvent pleinement trouver leur place au sein de ce dispositif, dans des conditions à définir.

Impliqués dans les entreprises, représentant de nombreux métiers, nous pouvons en toute complémentarité être acteurs pour faciliter l'accès à la découverte des métiers, voire même favoriser des projets de création ou de reprise d'entreprises. Nos implantations multiples sont d'ailleurs ici un atout pour un maillage territorial optimal.

Nous sommes prêts à étudier avec le Conseil régional la possibilité d'un partenariat ou même à devenir « des points d'accueil » du réseau MFP pour offrir à toute personne un meilleur accès à l'information sur les entreprises et sur les métiers.

**INTERVENTION de M. Alain MONNIER
(Kuzul Sevenadurel Breizh/Conseil Culturel de Bretagne
ha/et Skol-Uhel ar Vro/Institut Culturel de Bretagne)**

M. le Président, cher(e)s Collègues,

Parce que la formation continue et tout ce qui participe généralement à l'insertion et à l'épanouissement de la personne ressortit selon moi pleinement à un développement durable où l'humain serait au centre de ce concept, je ne puis partager l'avis du CESR invitant à une modification du titre de la communication du Président du Conseil régional : je m'abstiendrai donc lors du vote sur cet avis.

INTERVENTION de M. Luc AVRIL (UPIB)

Avis sur les missions de la région en matière de formation professionnelle

Je voudrais m'exprimer ici au nom des acteurs patronaux sur la communication relative à la formation continue.

Dans le rappel des missions de la Région en matière de formation, la formation professionnelle apparaît comme une compétence essentielle confortée par la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 Août 2004.

Dans cette communication, il est mentionné qu' « en pratique, depuis 1999, toutes les régions ont compétence sur l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle continue : formation qualifiante, réseau d'accueil et actions pré-qualifiantes ».

Tout en reconnaissant ce champ de responsabilité à la Région, les acteurs patronaux, en qualité de partenaires sociaux, souhaitent préciser qu'ils conservent toute légitimité et toute compétence sur la formation des salariés.

C'est dans le cadre de cette compétence et dans le contexte actuel de négociation visant à une réforme nationale de la formation professionnelle que les partenaires sociaux ont souhaité évaluer l'impact de l'Accord National Interprofessionnel de 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle. Il est utile d'en rappeler les points saillants :

Cette évaluation a montré que les concepts innovants initiés par l'ANI se déclinent progressivement autour du nouveau dispositif de professionnalisation, largement repris dans la plupart des accords de branche.

En outre, l'ANI a impulsé une forte dynamique de négociation paritaire. Il est aussi constaté une influence favorable sur les pratiques des entreprises et sur les initiatives prises par les salariés eux-mêmes, en matière de formation, en particulier dans les PME.

De même, l'augmentation du volume des actions de formation dans les entreprises en atteste puisqu'il s'est accru de manière décisive en France et notamment en Bretagne :

5 928 contrats de professionnalisation en 2006 (+16% par rapport à 2005)
18 786 périodes de professionnalisation (+34% par rapport à 2005)
1 500 CIF en 2006 (+4% par rapport à 2005)
4 582 DIF en 2006

A noter également que le montant global des plans de formation a progressé de 29% pour les actions co-financées par les OPCA et que l'accès à la formation est devenu plus égalitaire.

Compte tenu de ces résultats positifs, il convient de poursuivre cette dynamique et de la renforcer en s'appuyant, lorsque les circonstances s'y prêtent, sur une contractualisation

ciblée avec le Conseil Régional sur les thèmes actuellement en négociation au niveau national, et en fonction d'objectifs précis et de besoins identifiés.

S'agissant de l'identification des besoins, nous attirons l'attention du Conseil Régional sur la démarche d'analyse mise en œuvre en 2007, démarche qui s'appuie sur les contrats d'objectifs, complétée par la remontée des besoins territoriaux issus des 19 MFP - Maisons de la Formation Professionnelle -.

Il nous semble important de signaler que le croisement de ces besoins, sectoriels et territoriaux, doit en permanence intégrer les priorités des entreprises.

Parallèlement, les outils créés par la Région pour assurer ce croisement, tel le document d'orientation des formations professionnelles, doit faire l'objet d'une concertation en amont avec les acteurs économiques, dans des délais satisfaisants pour leur permettre de valider les orientations souhaitables pour l'évolution de l'offre de formation et des dispositifs, qu'il s'agisse de l'apprentissage ou du Programme Régional des Stages (PRS).

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Anne SAGLIO (Personnalité qualifiée)

J'interviendrai au nom du groupe des associations de solidarité.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce bilan fait par le Conseil régional des actions, des interrogations et des enjeux en matière de formation professionnelle continue. La Région y témoigne d'un investissement particulièrement fort et d'un souci de permettre une égalité d'accès à la formation pour une réelle égalité des chances. La mise en place d'une recherche-action en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, dénommée « Trajectoire » en est une des preuves mais nous voudrions toutefois ajouter à ce document d'étape qui permettra d'ajuster la politique pour les années à venir, quelques questions particulières.

Le rapport général du Grenelle de l'insertion souligne l'objectif de « faire de la formation un levier réel et effectif de l'insertion » et suggère d'établir « un droit prioritaire pour ceux qui ont quitté le système scolaire sans qualification ». Comment la Région peut-elle s'engager à donner en permanence la priorité à ceux qui ont le moins reçu dans leur formation initiale ?

La proximité de l'offre de formation continue est aussi une question primordiale et cette question ne peut se réduire aux seules difficultés de transport ou d'hébergement. Il y a aussi toutes les raisons familiales qui font que les gens ne sont pas mobiles, c'est pourquoi il faut essayer d'organiser les formations au plus près. Ainsi l'association intermédiaire AIDE basée à Redon a pu mettre en place en partenariat avec la Mission locale et l'AFPA une VAE « Assistante de vie aux familles » qui s'est déroulée du début jusqu'à la fin à Redon. Cette organisation décentralisée a été une des conditions de réussite de cette formation pour laquelle beaucoup de participantes n'auraient pu aller à Rennes.

Le permis de conduire est maintenant un outil indispensable pour aller travailler. Dans l'association intermédiaire Start'air basée à Rennes, 58% des personnes salariées ne possèdent pas le permis de conduire. La politique de la Région devrait pouvoir aider à l'obtention de ce permis dans le cadre de la formation continue, au moment où on entend des projets de la part de l'Education nationale de prendre en compte dans ses programmes la connaissance du code de la route. Cette absence de permis ou de moyen de locomotion pose problème dans beaucoup de structures d'insertion par l'activité économique.

Les structures d'insertion par l'activité économique, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, chantiers d'insertion... en même temps qu'elles apportent une réelle formation par le travail, permettent des situations de réussite pour des personnes qui sont exclues du travail. Les mises en situation concrètes de travail favorisent l'émergence de projets de formation pour des personnes en rejet de la formation. Ces personnes, en parcours d'insertion devraient pouvoir bénéficier de ce droit prioritaire de manière à éviter les ruptures dans leur parcours d'insertion et devenir des publics prioritaires pour la Région. Pour cela le décloisonnement des situations et des mesures reste à mettre en œuvre.

La communication évoque « l'existence d'une population défavorisée parmi les défavorisés : les 'sans-projet' ». Je voudrais d'abord contester cette appellation de 'sans-projet' : qui parmi nous dans cette assemblée accepterait d'être appelé « sans-projet » ? Il conviendrait plutôt de reconnaître que certaines personnes n'arrivent pas à trouver les mots pour dire leurs projets et

que leurs vis à vis n'arrivent pas à comprendre ce que veulent réellement ces personnes. Pour palier cela, le mouvement ATD Quart Monde a mis en place des actions de co-formation selon la démarche du croisement des savoirs et des pratiques : ces actions auxquelles participent des professionnels et des personnes vivant elles-mêmes la grande pauvreté, visent à permettre à des professionnels d'acquérir une meilleure connaissance de la grande pauvreté et des conditions qui permettent d'agir avec les personnes en grandes difficultés. Cette méthode ne pourrait-elle pas être utilisée pour bâtir des propositions de formation continue qui puissent effectivement atteindre ces personnes que l'on qualifie de « sans-projet » et les accompagner ensuite durablement dans leur projet ?

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« PLAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR :
DES ORIENTATIONS PARTAGEES POUR REDUIRE LES
EMISSIONS DE POLLUANTS ET LEURS IMPACTS SUR LA
SANTE, LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT »***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission « Aménagement du Territoire, Environnement »

Rapporteur : M. Jean-Paul GUYOMARC'H

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">PLAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR : DES ORIENTATIONS PARTAGEES POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET LEURS IMPACTS SUR LA SANTE, LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT</p> |
|---|

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional nous demande de prendre acte du nouveau projet de Plan régional de la qualité de l'air (PRQA) ainsi que du lancement de la consultation du grand public et des institutions sur la base de ce projet, selon les modalités prévues par le décret n° 86-362, modifié par les décrets n° 2004-195 et n° 2006-665.

En effet, la loi de proximité du 27 février 2002 a transféré de l'Etat à la Région la planification en matière de qualité de l'air. Ceci permet l'instauration d'une approche intégrée de la qualité de l'air, avec des déclinaisons notamment de santé publique, de climat et d'environnement.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Ce projet, qui a été mené après une large concertation avec les acteurs bretons de la qualité de l'air pendant près de deux ans est la manifestation d'une volonté partagée d'améliorer la situation. Il est à la fois un diagnostic, un nouveau cadre, et un outil adapté à la mesure, en toute transparence, de l'impact des politiques publiques sur la qualité de l'air.

Il propose des orientations ambitieuses pour la Bretagne. Il prend en compte de nouvelles spécificités relatives à l'évolution des activités humaines sur notre territoire, notamment la pollution de l'air par les pesticides et par l'ammoniac. D'autres pollutions, comme les émissions liées aux déplacements motorisés constituent également des priorités.

De plus, il fixe des objectifs d'évaluation voire de diminution de l'émission ou de l'usage pour ces produits polluants. Il constitue donc une étape évolutive très positive pour la connaissance et la maîtrise de la pollution de l'air en Bretagne.

Avant d'être soumis au vote ultérieur du Conseil régional, ce plan va devoir être, le cas échéant, amendé des observations du grand public, des collectivités, des services de l'Etat qui doivent constituer maintenant autant de contributions nouvelles de nature à en améliorer la teneur.

Le CESR insiste sur la nécessité de l'information de tous les publics, que se soit les professionnels utilisant des produits chimiques dangereux ou le grand public, et en particulier les plus démunis, sur les risques chimiques au quotidien.

Le colloque « Santé-Environnement : limiter les risques chimiques au quotidien » organisé par la Région Bretagne les 16 et 17 mai 2008 à Rennes, a bien mis en évidence l'impact d'un

environnement dégradé sur la santé : qualité du logement, modes de chauffage, toxicité des produits et matériaux...

Le CESR préconise notamment que soit réalisée, au plus vite, l'harmonisation des seuils de toxicité des polluants. Il est en effet très difficilement compréhensible que ces seuils réglementaires soient parfois évalués différemment selon l'endroit où la personne se situe. Ainsi, par exemple, pour le perchlorétylène, solvant chloré encore utilisé dans certaines activités, le seuil de tolérance réglementaire n'est pas le même pour les employés et pour la population environnante, or les risques pour la santé, à certaines doses d'exposition, sont aujourd'hui mis en avant par plusieurs études scientifiques.

Cela souligne combien, la priorité V "Approfondir les connaissances liées à la qualité de l'air" est un enjeu crucial : la connaissance scientifique des risques pour la santé humaine, liés à la présence dans l'environnement ou l'alimentation de certaines substances chimiques, demeure encore à ce jour très restreinte, notamment sur leurs effets à moyen ou long terme sur l'organisme. Le lancement ou l'approfondissement d'études interrégionales comparatives sur le sujet serait d'un grand intérêt.

Bien que le document qui nous est présenté n'évoque que les aspects concernant l'air extérieur, le CESR ne peut que souligner que, s'agissant de la qualité de l'air dans l'habitat, l'attention du Conseil régional est requise sur la nécessité d'accentuer l'effort de formation des professionnels du bâtiment en ce domaine, de la conception à la finition, en étroite concertation avec ces derniers.

Le CESR, qui a fait partie de la commission consultative d'élaboration de ce plan, n'a pas d'autre observation à formuler et adhère à la présentation des enjeux définis ainsi qu'à la priorisation des actions proposées, dont les deux premières en constituent des orientations prioritaires :

- I/ Mieux connaître l'usage des produits phytosanitaires et les réduire
- II/ Penser l'aménagement du territoire et les politiques de déplacements afin de réduire les émissions liées à l'usage des véhicules
- III/ Réduire les émissions des secteurs résidentiels et tertiaires
- IV/ Poursuivre la réduction des émissions liées aux activités économiques (Industrie, artisanat, agriculture)
- V/ Approfondir les connaissances liées à la qualité de l'air
- VI/ Renforcer l'information et la sensibilisation du public

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de ces observations proposées conjointement par les commissions "Aménagement et développement des territoires, environnement" et "Qualité de la vie, culture et solidarités", le CESR donne acte de sa communication au Président du Conseil régional.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de M. Thierry MERRET (FRSEA et CRJA)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Les chambres consulaires ont été consultées pour l'élaboration de ce plan. Que ce soit en groupe de travail ou à travers des contributions écrites, nous avons exprimé un certain nombre de remarques ou de réserves tant sur les outils d'inventaire que sur l'élaboration des recommandations. La qualité des échanges a permis la prise en compte de plusieurs d'entre elles. Toutefois des interrogations de fond demeurent.

Tout d'abord, la nature du plan et sa portée continuent de poser question. Il ne peut en effet imposer aucune mesure mais simplement faire des recommandations, il n'est accompagné d'aucun financement spécifique, et n'est opposable qu'à certains documents d'urbanisme. La portée des recommandations associées restera donc limitée si aucun moyen n'est mis en œuvre pour accompagner les actions qui se mettent en place. Le bilan du premier PRQA est d'ailleurs à ce propos assez éclairant. Souhaitons que le transfert de responsabilité au Conseil régional soit également celui d'une meilleure efficacité.

Notre premier souci lors des discussions préparatoires a été de montrer que des actions ou des évolutions de pratiques agricoles concourent déjà à limiter les émissions polluantes dans l'atmosphère. Les évolutions de pratiques agronomiques et de raisonnement de la fertilisation, le traitement des déjections animales, les améliorations techniques au niveau de l'alimentation, de la ventilation, du traitement de l'air, de l'épandage des déjections, les économies d'énergie, sont autant de voies allant dans ce sens. Les solutions permettant de limiter les impacts sur l'air ne passent pas nécessairement par des solutions de rupture remettant en cause les systèmes de production. La problématique au demeurant complexe nécessite encore beaucoup d'acquisition de références mais elle est déjà intégrée dans bon nombre de programmes de recherche appliquée des chambres d'agriculture et des instituts techniques. Il était donc d'autant plus important à nos yeux de pouvoir réaliser un état des lieux initial pertinent, permettant de mettre en évidence les efforts déjà réalisés et d'ouvrir des possibilités de progression économiquement acceptables.

La mise en place d'un cadastre des émissions pouvait répondre à cet enjeu. Malheureusement, sur le volet agricole le résultat est plus que décevant. La méthodologie employée s'avère incapable de prendre en compte certaines spécificités de l'agriculture bretonne notamment les efforts de résorption par le traitement. Les données sont partielles, à des échelles administratives différentes, voire aléatoires comme pour les phyto-sanitaires puisqu'elles résultent d'estimations à dire d'expert et d'extrapolations, sans possibilité de recoupement avec les quantités réellement appliquées. De ce fait, l'outil non seulement ne donne pas une idée réaliste de l'état initial mais ne permettra pas à l'avenir de comptabiliser d'autres évolutions que celles liées aux effectifs animaux ou aux assolements. Dans ces conditions, il nous semble important que, dans la rédaction du plan, la description méthodologique et sa critique soient plus précises afin que tout utilisateur potentiel des cartes et des données en mesurent bien les limites. Un travail complémentaire pour essayer d'affiner la méthodologie est de plus indispensable. Il est d'ailleurs incohérent de noter que le plan fixe des objectifs quantitatifs à atteindre (-10% d'émission d'ammoniac par exemple) alors même que l'outil de mesure est incapable d'apprécier les efforts en cours.

Sur le plan des recommandations nous avons noté une volonté affichée dès le départ de mettre en avant, dans ce nouveau plan, la problématique des résidus phyto sanitaires dans l'air. Cette focalisation, qui nous paraît disproportionnée, a fait l'objet de beaucoup d'échanges et s'est imposée au nom du principe de précaution. Nous considérons toutefois que la rédaction actuelle du plan sur le sujet n'est pas encore suffisamment objective, ce qui nuit à la crédibilité du document. Par exemple, p 63 est présentée une carte synthétisant les impacts santé et environnement de la pollution de l'air sur laquelle apparaît un impact des produits phyto sanitaires de façon homogène sur toute la Bretagne. L'émission n'induit pas l'impact et aucune donnée aujourd'hui ne permet d'attester un impact effectif des résidus de phyto sanitaires de l'air ambiant sur la santé. On confond donc ici enjeu et impact, ce qui témoigne d'un certain parti pris. Autre exemple, il est tout de même étonnant que la première orientation prioritaire du plan concerne les résidus de produits phyto sanitaires au nom du principe de précaution alors que vient seulement en deuxième position la problématique des émissions des véhicules, dont l'impact sur la santé est parfaitement attestée. Cet ordre dans la rédaction apparaît là aussi comme le reflet d'un parti pris difficilement compréhensible.

Pour finir on peut également déplorer que la question des puits de carbone n'ait pas été plus développée au niveau de la problématique des gaz à effet de serre. Il est en effet courant d'apprécier l'impact de l'agriculture sur le réchauffement climatique à travers les émissions de méthane et de protoxyde d'azote, dont la méthode d'évaluation présente une incertitude de plus de 100%, mais peu de chiffres sont avancés pour apprécier sa contribution au stockage de carbone dans les sols et la biomasse.

Avec l'expression de ces quelques réserves, nous nous prononçons favorablement sur le projet de « Plan régional sur la qualité de l'air » qui nous est présenté.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« ESPACE REMARQUABLE DE BRETAGNE –
CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE
INTERREGIONALE DE L'ETANG
DU PONT DE FER »***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission « Aménagement du territoire, environnement »

Rapporteur : M. Bernard GUILLEMOT

**ESPACE REMARQUABLE DE BRETAGNE – CLASSEMENT DE LA RESERVE
NATURELLE INTERREGIONALE DE L'ETANG DU PONT DE FER**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional demande aux Assemblées régionales de se prononcer, dans le cadre du Schéma régional du patrimoine naturel, sur le classement de l'Etang du Pont du Fer en réserve naturelle régionale, selon les mêmes modalités approuvées dans le cas du classement des réserves du Sillon du Talbert et des marais de Sougéal en décembre 2006.

Le dossier joint donne les caractéristiques de cette réserve qui sera interrégionale, une partie de celle-ci étant située en Loire-Atlantique sur la commune d'Assérac. Toutes les collectivités concernées, et particulièrement la commune de Camoël qui sera la gestionnaire de cet espace, ont donné un avis favorable.

Les terrains appartiennent au Conservatoire du Littoral.

Les Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel de Bretagne et des Pays-de-la-Loire ont émis un avis favorable au classement du site.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESR a déjà eu l'occasion de se prononcer favorablement sur la politique régionale de création de réserves naturelles régionales sous le label « espace remarquable de Bretagne » et sur le classement des 2 réserves précitées.

Le projet proposé répond aux critères retenus pour son classement et les collectivités locales ainsi que leurs partenaires y sont favorables.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

**Adopté à l'unanimité
(2 abstentions : MM. Le Moal (Section
régionale conchylicole), Le Courtois (FO))**

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« BILAN DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA
REGION BRETAGNE –
ANNEE 2007 »***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission "Qualité de vie, culture et solidarités"
Commission « Formation, enseignement supérieur »

Rapporteurs : MM. Marc GONTARD, Alain MONNIER
et Jean-Yves SAVIDAN

| |
|---|
| <p>BILAN DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA REGION BRETAGNE – ANNEE 2007</p> |
|---|

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Rappel des propositions (Commission « Qualité de vie, Culture et Solidarité »)

Le Président du Conseil régional propose en une présentation bilingue d'une trentaine de pages un bilan de la politique linguistique dont le principe a été adopté à l'unanimité du Conseil régional en décembre 2004. Il replace ce bilan 2007 dans le contexte national et international. Le document décline les différents champs et modalités d'intervention du Conseil régional : transmission de la langue notamment par son enseignement, la formation des enseignants, la production et la diffusion de matériel pédagogique, le développement de la pratique de la langue dans la vie sociale et publique, avec le souci d'assurer une présence territoriale fonctionnant en réseau, la création artistique en breton, l'aide à l'expression galloise sous toutes ses formes et les actions internes à l'institution régionale. Le budget, en hausse de 11% par rapport à 2006, enregistre une progression de 55% par rapport à 2004.

Le bilan est complété par l'avis de la commission mixte d'évaluation de la politique linguistique : cette commission constate « que la tendance est bonne », fait le rappel d'un certain nombre de faits importants et formule plusieurs remarques et propositions concrètes.

1.1. Rappel des propositions (Commission « Formation, enseignement supérieur »)

L'année 2007 a vu des moments importants pour la langue bretonne en lien avec la volonté politique du Conseil régional : signature du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 avec une convention additionnelle prévue pour la transmission de la langue bretonne ; proposition dans le cadre de l'évolution de la Constitution de la reconnaissance par l'Etat du caractère patrimonial des langues régionales et demande par le Président Le Drian du droit à l'expérimentation par la Région de l'enseignement des langues régionales.

La croissance des effectifs pour l'année 2007 est de 660 élèves.

Le Conseil régional a une implication forte à tous les niveaux pour promouvoir et soutenir l'enseignement avec des moyens financiers, mais aussi des cadres légaux adaptés (convention additionnelle, projets Karta etc...), sans oublier un accompagnement significatif de la formation des enseignants et des bourses pour les étudiants, futurs enseignants... La Région

développe aussi une politique d'aide à la production pédagogique, sans oublier la formation pour adultes...

La diffusion, les échanges d'expériences en réseaux, le péri-scolaire, l'univers artistique, les médias et la langue gallèse bénéficient également d'un accompagnement et de mesures d'incitation et de prise en charges efficaces et diversifiés.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Observations sur les propositions (Commission « Qualité de Vie, Culture et Solidarité »)

La référence à l'actualité nationale et internationale n'est pas superflue ici puisqu'elle fournit un cadre d'appréciation plus global à cette approche régionale. Il n'est pas indifférent, en effet, que l'experte indépendante de l'ONU pour les droits des minorités, Mme Gay Mc Dougall, ait à regretter, dans son rapport, la persistance de véritables discriminations ancrées dans certaines mentalités et institutions françaises. Aussi les efforts entrepris par la collectivité régionale doivent-ils être estimés non seulement en ce qui concerne le patrimoine linguistique de la Bretagne historique (langue bretonne et gallo en sus du français) mais également en matière de défense des droits de l'homme et de gouvernance démocratique.

Concernant la politique linguistique de la Région, la Commission reprend volontiers à son compte l'avis de la Commission mixte d'évaluation de la politique linguistique et souhaite encourager le Conseil régional à poursuivre les efforts entrepris ; comme le souligne l'avis de cette commission, le Conseil régional a un rôle capital à jouer en matière d'incitation et de coordination, à hauteur de l'investissement financier engagé. Dans une perspective d'évaluation des politiques publiques, dans ce domaine comme dans les autres, la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités » souhaite qu'un compte rendu d'utilisation des deniers publics soit réalisé par l'ensemble des bénéficiaires, dont les usagers.

Par ailleurs, on peut regretter que l'action des Universités (UBO, Rennes 2) soit totalement passée sous silence dans ce rapport. En effet si l'une des difficultés rencontrées par le développement des classes bilingues (1.1 ; 1.1.2) réside dans le défaut d'encadrants de qualité ainsi que dans le déficit de candidats admis au CAPES, il est indispensable de renforcer, dans le cadre de la licence, la formation des enseignants-bilingues. Une convention additionnelle au Contrat de Projet Etat-Région breton/français a été préparée en ce sens mais elle attend toujours d'être signée et on peut déjà déplorer que le volet financier qui l'accompagne ait été revu à la baisse.

2.2. Observations sur les propositions (Commission « Formation, Enseignement Supérieur »)

Toute cette politique témoigne d'une volonté très forte de la Région et de son Président de cultiver, de développer, de moderniser ce patrimoine culturel et linguistique de la Bretagne dans tous les domaines de la vie de notre Région. La langue sera sauvée par la culture et toutes ses expressions et son appropriation par la société et par l'école, et pas seulement par l'enseignement pur et simple d'une langue qui ne trouverait pas de résonance dans la société, dans les familles, dans les relations, dans les activités y compris professionnelles... Le Conseil régional doit assurer cette mission d'abord culturelle et linguistique.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

3.1. Avis de la Commission « Qualité de Vie, Culture et Solidarité » sur les propositions

Avec ces réserves, la commission donne acte au Président du Conseil régional du rapport relatif au bilan des actions de la Région en faveur de la politique linguistique en 2007.

Teurvezout a ra ar bodad degemer danevell Prezidant ar K'Huzul Rannvro a denn da vilañs oberoù ar Rannvro evit ar politikerezh yezh e 2007.

3.2. Avis de la Commission « Formation, Enseignement Supérieur » sur les propositions

La commission prend acte de ce bilan.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

**Adopté à l'unanimité
(14 abstentions : CGT, M. Chevallier
(FCPE), FO))**

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***



**INTERVENTION de Mme Marie-France KERLAN
GUEZO
(Union Régionale UNSA Bretagne)**

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du bilan de la politique linguistique de la Région pour l'année 2007. Nous avons noté une réelle ambition de maintenir, voire de développer, les langues régionales tant par leur enseignement que par l'utilisation en matière de communication dans la vie publique.

L'UNSA dit oui au soutien des filières bilingues, oui au soutien aux centres de formation des enseignants qui se destinent à ces filières, oui aux bourses à des étudiants s'orientant vers ces préparations, oui aussi à l'aide apportée à Divskouarn qui veut développer l'utilisation de la langue bretonne avant la scolarisation. Nous sommes, en effet, en accord avec ces actions dans la mesure où elles participent à ce maintien du patrimoine culturel que constituent ces langues de notre région.

Au-delà de l'avis de la commission mixte d'évaluation, nous nous posons, néanmoins la question de savoir si les actions menées et les résultats obtenus sont bien à la hauteur de l'investissement financier ? Des éléments complémentaires d'analyse seraient nécessaires pour bien appréhender la question.

Pour autant, il nous paraît aussi fondamental que tout ce qui est fait par la région dans ce domaine doive impérativement rester une porte ouverte à tous. Il serait contraire aux principes d'égalité et de justice que nous défendons, que ce soit l'inverse qui se produise et que nous aboutissions, sans volonté délibérée, nous le concédons, qu'une discrimination (l'inverse de celle évoquée par Mme McDougall dans son rapport de mission) se fasse à l'égard d'une majorité de bretons et de bretonnes. A ce sujet, nous comprenons la position des CAF du Morbihan et d'Ille et Vilaine sur la non reconnaissance de certains centres d'Accueil et de Loisirs, dans la mesure où elle traduit la volonté du respect de l'égalité d'accès pour tous.

Dans le même esprit, nous ne pouvons être en accord sur le fait que le versement d'une aide exceptionnelle à Diwan soit proposé, comme une «recapitalisation de l'association».

Ce terme a d'ailleurs motivé nombre d'abstentions dont la nôtre en Commission Formation lors de la discussion du chapitre 721 de la DM.

Sans être en désaccord avec les engagements de la Région, l'UNSA continuera de suivre avec beaucoup d'attention l'application du plan de politique linguistique.



**INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC
(Comité régional de la FSU)**

La FSU porte une appréciation plutôt positive sur la politique linguistique menée par la Région en 2007 que ce soit sur le soutien à l'enseignement bilingue, le développement de la pratique de la langue bretonne dans la vie sociale et publique, le soutien de la création artistique en breton, les différentes actions en faveur de la langue bretonne au sein de l'institution régionale ainsi que le travail fait pour le Gallo et la culture galloise.

Il est clair que l'école ne peut pas « sauver » à elle seule la langue bretonne. Toutes les politiques visant à développer la pratique de la langue bretonne dans les activités périscolaires, dans les médias, dans la vie culturelle et au quotidien vont dans le bon sens.

Mais, si l'Ecole ne peut pas « sauver » à elle seule la langue bretonne, elle a néanmoins un rôle fondamental dans un contexte où la famille n'est plus un lieu de transmission de la langue.

Nous sommes très attachés au service public d'éducation et nous agissons au quotidien pour qu'un enseignement bilingue de qualité soit offert en son sein.

Nous apprécions le travail que nous avons fait en commun avec les élus régionaux notamment au sein du conseil académique des langues régionales (CALR). Cette année, ensemble avec les élus et les parents d'élèves, nous avons contraint le Recteur à ouvrir une filière bilingue au collège public de Carhaix.

Nous pointons les mêmes problèmes que la Région : l'insuffisance du recrutement de professeurs des écoles et de certifiés de breton.

Savez-vous que dans le cadre du mouvement du second degré, deux postes d'histoire-géo en breton seront sans doute vacants à l'issue du prochain mouvement ? C'est le résultat des choix budgétaires de la majorité présidentielle (deux postes au CAPES de breton par an depuis plusieurs années).

Concernant les professeurs des écoles, c'est le même problème, la diminution du nombre de postes offerts au concours n'incite pas les éventuels candidats à s'engager dans cette voie exigeante qu'est l'enseignement bilingue (qualification, exercice du métier plus difficile (nombreuses classes multi - niveaux voir enseignement sur deux écoles). Cette année, le Recteur a choisi de diminuer encore le nombre de postes offerts au concours puisque nous sommes passés de 20 à 13.

Cette politique est un frein pour les ouvertures de sites et de classes : 1 seul nouveau site Pleyber-Christ dans le Finistère et 14 classes pour 330 élèves supplémentaires au minimum en 2008. La pénurie risque d'aboutir à un grand bond en arrière dans certaines écoles puisque les Inspecteurs d'académie ont proposé lors du CALR du 4 juin dernier de revenir sur la pratique d'un maître qui enseigne dans deux langues, pratique qui est la plus à même de mener au bilinguisme des enfants, pour imposer la pratique « un maître/une langue ».

Nous prenons acte des efforts de la Région pour favoriser le recrutement d'enseignants à travers des bourses et aides à différents organismes. Nous constatons, aussi, que les demandes adressées à l'Etat convergent avec les nôtres, en particulier, à travers la Convention additionnelle au CPER d'autant que les propositions du Recteur concernant les recrutements et la politique des pôles ne sont pas acceptables.

De ce point de vue, nous nous interrogeons sur la demande exprimée par le Président du Conseil régional dans son intervention du 29 mai dernier. Si nous partageons, avec lui, l'intérêt que représente la reconnaissance officielle des langues régionales par la République, et l'espoir que la loi sur le développement des langues régionales, annoncée lors du débat du 7 mai à l'assemblée nationale, traduise enfin la volonté de l'Etat de mettre les moyens nécessaires sur le terrain, nous nous interrogeons sur la candidature de la Région à exercer sa compétence dans le cadre du droit à l'expérimentation. De quelles compétences s'agit-il ? De la carte scolaire, du recrutement des enseignants ? De leur affectation ? L'exemple de la Corse cité par le Président supposerait que la région Bretagne ait un statut dérogatoire.

L'exemple du pays Basque avec son Office public de la langue basque, nous semble plus proche de ce qui nous semblait être jusqu'à présent la position du Conseil régional. D'ailleurs l'évolution du statut de l'Office de la langue bretonne vers un établissement public de coopération culturelle nous semble aller dans ce sens. Chacun peut comprendre que toutes ces questions sont loin d'être anodines, c'est pourquoi la FSU souhaite être, avec tous les autres acteurs concernés, associée à la réflexion sur cette question.

INTERVENTION de M. Alain MONNIER
(Kuzul Sevenadurel Breizh/Conseil Culturel de Bretagne
ha/et Skol-Uhel ar Vro/Institut Culturel de Bretagne)

J'interviendrai au nom du mouvement culturel breton pour saluer les efforts de la Région Bretagne en faveur de la langue bretonne et de l'expression gallèse. Le document le montre, les actions de la collectivité sont nombreuses et constituent, on le sait, un axe fort d'engagement de l'actuelle mandature, toutes sensibilités confondues. La volonté d'inscrire ces actions sur le long terme, il est bon de le rappeler en 2008, année internationale de la diversité linguistique, s'avère d'autant plus indispensable que le patrimoine linguistique breton reste fragile, de même qu'à l'échelle mondiale, demeure menacée la diversité linguistique, et les droits de l'homme parce que les deux domaines se recoupent en bien des points. Mais les réactions ici et là n'offrent pas toutes la même pertinence. Ainsi, on ne peut regretter que la France conserve un retard important dans la reconnaissance des langues régionales, leur possibilité à être enseignées et employées dans la vie sociale, médias compris, ne serait-ce qu'en répondant avec plus d'empressement à la demande de collectivités telle que la Région Bretagne de pouvoir utiliser le droit à l'expérimentation. Dans ce même contexte, comment ne pas se sentir réellement affligé de la décision de la municipalité de Morlaix de mettre directement en péril la filière Diwan, en cette année qui marque le trentième anniversaire de l'association et le vingtième anniversaire de son implantation dans cette ville du Pays Léon ? Comment ne pas déplorer en outre que la convention additionnelle « langue bretonne » au CPER, convention qui pouvait initialement constituer la dixième priorité, soit à nouveau ajournée ? Mais, chers Collègues, je dois l'avouer, je m'interroge également sur les raisons qui sous-tendent aujourd'hui les prises de position de certains acteurs socioprofessionnels voire associatifs, jusqu'à présents plus sensibles à ces questions.

La langue, en outre, n'est pas le seul aspect patrimonial qu'il nous appartient de conserver et de transmettre, et ce dans un contexte qui n'est guère plus favorable. Nulle surprise, par conséquent, à ce que la France soit régulièrement épinglée par les organisations internationales. Comme l'a évoqué, ce matin, Yannick Barbançon, Président de la Chambre régionale d'Economie Sociale (CRES) au nom des acteurs de ce champ, un avant-projet de loi risque d'ici peu de compromettre gravement les pratiques culturelles amateurs qu'il s'agisse au passage de musiques traditionnelles ou d'autres musiques vivantes. Le mouvement culturel associatif que j'ai l'honneur de représenter au sein de cette assemblée témoigne ici du bien-fondé de son action, action aujourd'hui trentenaire. Nous le savons, les outils issus de la Charte font actuellement l'objet d'une réflexion de la part du Conseil régional et une communication du Président de région aurait elle-même pu être examinée ce jour. Pour des raisons qui ont été comprises par le mouvement culturel, cette communication aura lieu lors de la session d'octobre. Il n'en demeure pas moins que l'assurance donnée par le Président du Conseil régional de recevoir les acteurs culturels dans les toutes prochaines semaines, soit avant la mi-juillet, suscite un intérêt non dissimulé.



INTERVENTION de Mme Annyvonne ERHEL (CFDT)

J'interviendrais uniquement sur le point enseignement.

Ce document d'étape donne un bilan, à la fois pour le Conseil régional de Bretagne mais aussi un bilan de l'intervention de l'Etat en la matière.

Pour nous, une vision plus précise de la situation de l'enseignement des langues régionales est indispensable.

Un bilan chiffré est nécessaire, notamment :

- le nombre de jeunes bénéficiant de cours en langues régionales, en formation initiale, et à tous les niveaux de formation (primaire, collège, lycées.. ;) et ce sur une période de trois ans.
- le nombre et l'évolution des classes bilingues, à tous les niveaux et leur évolution.

Ces chiffres, il est vrai sont plus le reflet de l'activité de l'Etat dans le domaine !

Les indications sur les formations d'enseignants démontrent qu'un effort est encore à fournir par l'Etat et la Région (information, affectation...) afin de pourvoir tous les postes mis au concours.

Concernant plus précisément l'action du Conseil régional, le document nous fournit des indications intéressantes et chiffrées sur le nombre de subventions de 150 euros par élève suivant des cours de breton en lycée, et ce sur 2 années 2006 2007.

Une évaluation de l'utilisation de cette subvention pourrait aussi permettre de repérer des besoins éventuels : livres, logiciels...

Toujours sur l'action du Conseil régional, quelques indicateurs chiffrés sur les stagiaires de la Formation Continue seraient utiles : combien de stagiaires sont concernés ? Quelle évolution etc...

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« LA REFORME DE LA
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :
UN PROJET D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE ET
L'AGROALIMENTAIRE BRETONS, EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE
ALIMENTAIRE DE QUALITE »***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteur : M. Gérard MAISSE

**LA RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : UN PROJET
D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE BRETONS, EN
FAVEUR D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE DE QUALITÉ**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de l'importance de la place de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans l'économie bretonne et dans le développement des territoires bretons, le Président du Conseil régional a souhaité que la Région Bretagne s'exprime sur la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Les 14 propositions du Président du Conseil régional s'appuient sur un dossier, très bien documenté et de très haute tenue, qui présente la situation actuelle de l'agriculture :

- Un contexte agricole en pleine évolution avec une situation alimentaire mondiale alarmante qui a récemment amené la Banque mondiale à préconiser des investissements massifs dans ce secteur ;
- Le poids de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui, depuis une douzaine d'années, interfère de plus en plus avec le secteur agricole et a un impact croissant sur la PAC ; les scénarios possibles, avec ou sans accord à l'OMC, excluent le statu quo et renforcent la nécessité de rappeler que les produits agricoles et agroalimentaires ne peuvent pas être soumis aux mêmes règles de marché que des produits industriels classiques ;
- L'évolution de la PAC en Europe, de la sécurité alimentaire à la dérégulation, sous la pression de l'OMC, avec une remise en cause de l'intervention publique sur les marchés aboutissant à une aide unique à l'hectare ;
- Une agriculture française en 2008, riche de sa diversité, mais soumise au débat public, comme le Grenelle de l'environnement l'a récemment confirmé ; le désengagement financier de l'État se traduit par un transfert de charges vis-à-vis des collectivités territoriales qui maintiennent leur budget depuis 2004 ;
- Une agriculture et un agroalimentaire bretons au premier rang national et générateurs de 180 000 emplois, mais pas sans conséquences négatives sur l'environnement ; sur ce dernier point, une prise de conscience et une mobilisation ont réussi à inverser les tendances et à montrer l'apport positif possible de l'agriculture à l'environnement ;
- Une agriculture bretonne qui réalise 80% de son chiffre d'affaires (7 milliards d'euros par an) dans des productions animales diversifiées et qui occupe une place majeure dans le domaine de certaines productions végétales comme les légumes de plein champs ou en serre ;
- Des productions animales dépendant fortement de l'importation de matières premières (5 millions de tonnes par an) par mer ou par fer ; la flambée du prix de ces matières premières végétales pose la question de la pérennité de ce modèle historique ;

- Une industrie agroalimentaire performante, pilier du développement des territoires bretons, mais affaiblie par des relations commerciales déséquilibrées et difficiles avec la grande distribution ;
- Une filière agro-alimentaire bretonne qui peut s'adapter aux nouveaux défis en inventant une « agriculture éco-productive ».

Le document reprend ensuite les propositions de la Commission européenne pour les analyser :

- S'agissant des aides directes, les propositions vont dans le sens de la régionalisation de la prime unique à l'hectare, découplée de la production ;
- S'agissant des mesures de marché, l'option de la Commission apparaît libérale au sens économique du terme et la pertinence des vieux instruments, comme les quotas laitiers, est discutée ;
- S'agissant des nouveaux défis, l'accent est mis par la Commission sur le changement climatique, la biodiversité et l'énergie, ce qui constitue une nouveauté ; cela se traduit en particulier par le renforcement du second pilier aux dépens du premier ce qui entraîne une certaine confusion des rôles de chacun des deux piliers.

Le document conclut cette partie introductive aux propositions, par une réflexion sur la régionalisation des aides. Après avoir rappelé que la régionalisation des aides est l'option appliquée dans 19 États membres de l'UE, avec une grande diversité de modalités, le document rappelle les choix français :

- Un seul programme national pour le second pilier avec les trois inconvénients suivants : traitement différent des territoires, confusion entre politique agricole et politique territoriale, complexité de la gestion ;
- Une mise en œuvre du premier pilier selon les références historiques mâtinées de « régionalisation cachée » au gré des conditions pédoclimatiques et des productions ; le document s'interroge à ce propos sur le choix du Ministère de l'Agriculture, écartant rapidement la régionalisation des aides sans demander plus d'expertise sur ce sujet.

Le document envisage une régionalisation sans mutualisation avec une disparition des références historiques en trois étapes pour arriver à un paiement unique régional à l'hectare en 2015.

En préambule à ses propositions, le Président du Conseil régional rappelle que « *le Conseil régional n'a pas de responsabilités juridiques ou administratives dans le processus de réforme de la PAC ; c'est l'État français qui discute, décide et pour l'essentiel met en œuvre* » mais qu'en revanche le « *statut d'élus, de représentants des intérêts des Bretonnes et des Bretons, [...] oblige [les Conseillers régionaux] à [...] s'exprimer sur une réforme qui impactera très directement notre économie, nos emplois et nos territoires* ».

Les propositions qui sont faites s'appuient sur une consultation très complète des acteurs des secteurs agricole et agroalimentaire.

S'agissant de l'agriculture, les objectifs sont les suivants :

- Maintenir une agriculture nombreuse, source de vie pour les territoires ;
- conforter une agriculture économique, rémunératrice pour les agriculteurs ;
- encourager à la mutation vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, sans compromettre sa compétitivité ;

- valoriser davantage les liens entre élevage et culture ;
- poursuivre les efforts pour l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- mieux gérer le foncier partagé entre différents usages, via un établissement public foncier régional, qui doivent faire une place durable à l'agriculture notamment dans les zones littorales.

S'agissant de l'agroalimentaire, les objectifs sont les suivants :

- Préserver un tissu économique agroalimentaire ;
- Poursuivre l'effort en matière de désenclavement géographique ;
- Encourager le renouvellement des investisseurs ;
- Développer la valeur ajoutée dans les IAA ;
- Intégrer davantage la dimension salariale dans l'adaptation future des IAA ;
- Cultiver une qualité globale dans la filière.

Pour atteindre ces objectifs dans le contexte précédemment décrit, le Président du Conseil régional met l'accent sur :

- La priorité à l'alimentation, la PAC devant être surtout une politique alimentaire commune européenne, avec un budget propre suffisant ;
- Le rôle régulateur de l'OMC qui ne doit pas détruire la PAC ;
- La nécessaire intervention de la puissance publique européenne pour la régulation et la gestion des marchés agricoles et alimentaires ;
- La régionalisation des aides directes aux agriculteurs, 1^{er} et 2nd piliers.

Quatorze propositions sont faites, s'appuyant sur la position interrégionale commune aux régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Basse-Normandie :

1. Préserver la PAC, une des rares politiques européennes sectorielles communes (avec la politique de la pêche) et qui est une politique alimentaire commune européenne ;
2. Maintenir un budget européen pour la PAC à 27 États membres et pour 500 millions d'euro (106 €/an/habitant), sans augmenter le co-financement national ;
3. Refuser la proposition actuelle à l'OMC, inacceptable pour l'agriculture et l'agroalimentaire européens et en particulier bretons, notamment sur les droits de douane ;
4. Conserver les principaux instruments de gestion de marché existants, et en particulier l'intervention et le stockage publics ;
5. Bien garder la distinction entre 1^{er} pilier de la PAC (gestion des marchés agricoles et alimentaires) et 2nd pilier (appui au développement rural) ;
6. Favoriser la reconnaissance légale au niveau du droit européen d'interprofessions organisées à l'échelle nationale ou régionale ou encore de Comités économiques par bassin de production (légumes aujourd'hui, lait ou porc demain ...) ;
7. Ne pas considérer la disparition des quotas laitiers à l'horizon 2015 comme inéluctable et déjà décidée, mais proposer dès maintenant une plus grande flexibilité de leur gestion, y compris franco-française (transfert sans foncier, non pénalité individuelle en cas de non dépassement national ...) ;
8. Régionaliser la politique de développement rural pour la développer en l'adaptant aux territoires régionaux et en la faisant gérer par les régions ;
9. Utiliser la politique de développement rural régionalisée pour développer des actions adaptées aux spécificités bretonnes ;
10. Régionaliser la gestion française des aides directes dès 2009, pour garder le maximum d'aides en Bretagne ;

11. D'ici 2009, et pour l'horizon 2015, se donner du temps pour définir en concertation avec les organisations agricoles et l'État, le niveau et le rythme de mutualisation des aides directes de la Région Bretagne ;
12. Déterminer, après régionalisation, les modalités fines d'affectation des aides au niveau régional (taux de découplage pour les productions animales, conditionnalité, soutien à l'herbe, soutien aux protéines cultivées, taux de modulation, article 69, ...) ;
13. Régionaliser l'application de l'article 69 (prélèvement de 10% en faveur de productions spécifiques) ;
14. Aller expertiser les autres expériences de régionalisation des aides en Europe (Allemagne, Angleterre, Danemark).

Des propositions sectorielles sont faites pour une gestion durable des marchés au bénéfice des productions et filières bretonnes, parmi lesquelles on relève les propositions suivantes :

- La préservation des quotas laitiers tout en flexibilisant le système de gestion européen et national ;
- Le maintien du couplage des primes animales (gros bovins, veaux) pour préserver l'industrie régionale de transformation industrielle ;
- L'incitation à la conservation des prairies permanentes et au développement de prairies temporaires (filieres lait, viandes bovine et ovine) ;
- La préservation des instruments de gestion de marché pour les filieres porcine et avicole ;
- L'aide à une meilleure approche agronomique et à un développement des cultures de protéines pour un approvisionnement de l'élevage breton ;
- La dotation en DPU de tous les hectares en production légumière (légumes frais et légumes d'industrie).

Enfin, des éléments de prospective sont ébauchés.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de l'importance des secteurs agricoles et agroalimentaires pour le développement économique régional et du fait que l'agriculture est, avec la pêche, un des seuls secteurs économiques à faire l'objet d'une politique européenne commune, l'initiative du Président du Conseil régional visant à une expression de la Région Bretagne sur la réforme de la politique agricole commune de l'Union européenne, nous paraît opportune.

De même, la réaffirmation de la vocation alimentaire de l'agriculture bretonne correspond bien à un des enjeux majeurs pour la Région Bretagne, à savoir le maintien du lien historique entre agriculture et industrie agroalimentaire générateur de dizaines de milliers d'emplois et facteur de développement des territoires. De ce point de vue, plaider pour une PAC qui soit une politique alimentaire commune européenne nous paraît pertinent.

S'agissant des objectifs fixés par le Président du Conseil régional, ceux-ci nous paraissent tout à fait légitimes, mais nous aurions apprécié cependant que figure explicitement la coexistence d'une agriculture productive, réfléchi en liaison avec l'industrie agroalimentaire et produisant la majeure partie des matières premières agricoles, avec une agriculture périurbaine, plurifonctionnelle et positionnée sur des circuits courts de commercialisation.

Par ailleurs, parmi ces objectifs, nous regrettons l'absence de référence à la question cruciale de l'énergie qui risque d'être un facteur de changement de système de production agricole déterminant dans les toutes prochaines années. Certaines méthodes culturales plus économes en énergie et les équipements permettant d'atteindre l'autonomie énergétique des exploitations (valorisation énergétique des déchets, éolien, solaire, ...) devraient être aidées.

S'agissant des propositions, réaffirmer les objectifs essentiels et stratégiques de la PAC dans une perspective alimentaire nous paraît judicieux au regard d'une politique de l'OMC assimilant dangereusement le secteur agricole, soumis à de nombreux aléas climatiques et sanitaires, aux secteurs industriels capables de répondre rapidement aux fluctuations des marchés. Conserver une politique européenne de gestion des marchés agricoles et agroalimentaires est une nécessité pour faire face à la volatilité des prix agricoles ; cette proposition est cohérente avec la volonté du Conseil régional de réaffirmer les objectifs essentiels et stratégiques de la PAC. Cela passe effectivement par le maintien des principaux instruments (quotas laitiers, jachères, etc..), même si leur utilisation peut évoluer en fonction de la conjoncture.

La question de la régionalisation de l'aide directe doit être abordée en termes d'objectifs plutôt qu'en termes de doctrine, même si l'on s'accorde sur la nature locale des effets de la PAC. De ce point de vue, la demande de régionalisation de la DPU est cohérente avec la volonté affichée par la Région de soutenir la production bovine herbagère. S'agissant des diverses propositions concernant la régionalisation, nous soulignons plus particulièrement la proposition n°11 qui adopte le principe d'un passage progressif à la régionalisation et la proposition n° 14 qui prévoit d'aller expertiser les autres expériences de régionalisation des aides en Europe ; ces deux propositions nous paraissent relever d'une prudence de bon aloi.

Toujours concernant la régionalisation des aides, la question de l'autorité de gestion est posée tant pour le FEADER que pour le premier pilier, Préfet ou Président du Conseil régional ; si, pour le développement rural, la Région a des arguments à faire valoir pour se positionner en autorité de gestion, la question de la gestion du premier pilier apparaît plus délicate à considérer si l'on admet que le territoire de la région concernée pourrait être plus large que celui de la seule Région Bretagne, regroupant des bassins de production agricole de même nature.

De plus, dans un secteur qui perd régulièrement des actifs, l'objectif affiché de maintenir l'emploi devrait se traduire par une volonté de peser pour que l'attribution des aides tienne compte du nombre d'actifs agricoles et pas seulement des superficies exploitées.

S'agissant des propositions sectorielles, celles-ci nous paraissent traduire une volonté louable de ne laisser personne au bord du chemin, volonté qui présente l'avantage de préserver l'avenir d'un secteur agricole qu'une trop grande spécialisation mettrait en danger ; le maintien de la diversité des productions est assurément une des meilleures assurances contre certains effets à long terme de la mondialisation.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de ces observations, la Commission donne un avis favorable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

**Adopté à l'unanimité
(5 abstentions : FO)**

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de M. Jacques JAOUEN (Chambre régionale d'agriculture)

Je m'exprime ici au nom des chefs d'entreprise.

Le Conseil régional a produit un document extrêmement intéressant aussi bien dans l'analyse du contexte et des enjeux que dans la construction de propositions argumentées et sur lesquelles je vais revenir plus loin dans mon propos.

Ce travail a été pour grande partie inspirée par les réflexions conduites par la profession agricole bretonne et je rappelle ici les auditions enrichissantes menées par la Commission économique du Conseil Régional dans la perspective de la rédaction du document qui nous est aujourd'hui soumis.

Même s'il convient sans doute d'aller un peu plus loin sur certains points (je pense notamment aux actions à imaginer dans le cadre d'un second pilier qui serait éventuellement totalement régionalisé), il me semble important de noter une certaine convergence de vue sur les grands principes.

Je laisserai le soin à mes collègues de revenir plus en détail sur l'analyse du document de la Région et sur les remarques importantes de faire.

A mon niveau, je souhaite faire une intervention plus générale permettant de resituer les grands enjeux de l'agriculture et de l'agroalimentaire autour de cette réforme.

Il serait en effet erroné de croire que le bilan de santé de la PAC conditionne tout l'avenir de notre agriculture. Cette réforme était prévue dans les textes au moment de l'adoption de la réforme de 2003. L'élément véritablement nouveau est le contexte économique fondamentalement différent que peu avait prévu. Si le bilan de santé, comme prévu, n'est qu'une étape visant à faire le bilan de la réforme de 2003 en prévoyant les adaptations nécessaires, celui-ci est discuté dans un contexte où l'enjeu de la sécurité d'approvisionnement n'a jamais été aussi fort sur la planète.

Cette réforme, mais aussi déjà la suivante qui nous est promise pour 2013, sans occulter les négociations internationales multilatérales du Cycle de Doha, ne peut être construite sans tenir compte de cet enjeu majeur.

Pourtant, en dépit d'une actualité alimentée en permanence par l'offre et le prix des matières premières, par le défi démographique mondial etc., il ne nous semble pas que la Commission européenne, dans ses propositions, a pris la juste mesure des enjeux. Le Conseil Régional, comme la profession agricole, le met bien en exergue. Je souhaite aujourd'hui insister là-dessus car la juste mesure de cet enjeu me paraît être le préalable à toute réforme, sous peine sinon d'engager l'agriculture européenne dans une mauvaise voie, avec tous les risques que cela comporte en terme de sécurité d'approvisionnement à terme.

Le but n'est pas de se faire peur mais bien de rappeler une évidence : comme le souligne le rapport du Conseil régional – je cite - « *il est temps que des instruments de politique agricole considérés comme dépassés dans les années 1990 (intervention et stockage publics, stocks de*

sécurité, droits de douane...) soient remis au goût du jour ».

Il est donc impératif de conserver une politique de gestion des marchés qui soit réellement communautaire, au nom des principes du Traité de Rome qui n'ont jamais été autant d'actualité, et au nom d'une indépendance alimentaire devenue primordiale.

Pour ne citer qu'un exemple, par ailleurs d'actualité depuis quelques mois, comment la Commission peut-elle justifier la fin des restitutions, alors même qu'elle s'est aperçue qu'elle disposait ici du seul outil vraiment utile pour gérer la crise porcine européenne ? La Commission, allant donc à l'encontre de ses principes, a choisi de mobiliser cet outil. Plutôt que de supprimer des outils utiles à la gestion des marchés, à la prévention des risques, à la gestion des crises, n'aurait-il pas été plus judicieux de chercher à les moderniser, pour les rendre plus efficaces et plus adaptés au nouveau contexte dans lequel nous sommes entrés ?

Au-delà des modalités de gestion, notre agriculture, parce qu'elle est productive, parce qu'elle a montré, aux côtés de l'agroalimentaire, qu'elle avait su contribuer à bâtir un complexe agro-industriel performant, doit participer à cet enjeu alimentaire majeur.

Sans pour autant vouloir prétendre nourrir la planète, la Bretagne peut et doit assumer sa part de responsabilité sur ce périmètre de l'alimentation, au nom de la collectivité.

C'est peut-être sur ce point que mon point de vue et mes convictions diffèrent du rapport de la Région. A mon sens, l'objectif n'est pas – je cite – « *produire autant mais mieux* » mais bien produire plus et mieux, dans le respect des possibilités offertes par nos contraintes naturelles, environnementales et territoriales.

Au-delà de ce rapport dont je salue à nouveau la pertinence quant aux messages d'alerte que nous pouvons ensemble faire remonter à Paris et à Bruxelles, j'invite aujourd'hui le Conseil régional à aller au-delà, en anticipant avec la profession agricole et avec les acteurs de l'aval, la construction de l'agriculture bretonne compétitive, à même de répondre aux enjeux agricoles que l'Union européenne commence à dessiner dans la perspective politique, économique et budgétaire de l'après 2013.

La profession agricole a commencé à réfléchir et de premières pistes nous semblent à creuser :

- gestion équilibrée du foncier,
- évolution des structures,
- amélioration de la valeur ajoutée générée par nos IAA,
- meilleure organisation économique,
- renforcement de l'internationalisation de notre industrie alimentaire, notamment autour du modèle coopératif,
- préservation des centres de décision en Bretagne pour garder la maîtrise de notre destin,
- ...

Ces quelques pistes ne sont pas exhaustives. Elles sont là pour bien montrer que le bilan de santé n'est pas une fin en soi, que les enjeux vont bien au-delà, et nous avons intérêt à travailler tous ensemble sur des sujets d'intérêt majeur comme celui de l'alimentation. Le rapport du Conseil Régional ne s'y est d'ailleurs pas trompé en faisant une analyse et des propositions – je cite – « en faveur d'une politique alimentaire de qualité », et non d'une

politique agricole. Nous sommes bien réunis aujourd'hui en session autour de la politique alimentaire, beaucoup plus qu'autour du sujet de la politique agricole commune. Je souhaite en effet insister et conclure là-dessus : s'intéresser à la PAC, c'est bien se préoccuper de la politique alimentaire, telle qu'elle était à l'origine définie dans le Traité de Rome, et on peut mesurer à quel point cet enjeu est devenu à nouveau aujourd'hui stratégique pour une nation.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de MM. Joseph PENNORS et Alain LE MENN (CFDT)

Dans le cadre d'un modèle agricole rénové et durable, tel que cité dans le texte des 4 Conseils Régionaux du grand Ouest, à la CFDT Bretagne nous sommes favorable au maintien d'une PAC.

Nous souhaitons toutefois que, plus qu'une simple politique agricole, cette politique devienne davantage une politique alimentaire s'insérant dans une approche mondiale pour atteindre une autosuffisance alimentaire dans toutes les régions du monde.

Au-delà de nos préoccupations du marché et des productions européennes, ne perdons pas de vue le contexte mondial des peuples qui manifestent simplement pour avoir accès aux produits alimentaires de base.

L'actualité du bilan de santé de la PAC nous amène à des réalités de terrains et à préparer l'avenir d'un budget agricole souvent mal compris par la population et souvent source de divergence entre les acteurs du monde agricole eux même.

De notre point de vue, la politique agricole doit retrouver du sens, et si possible de bons sens :

- Pour réduire les inégalités entre les productions, (élevage porcs ou volaille, productions céréalières ou productions biologiques...)
- Pour répondre aux attentes des consommateurs et de la société,
- Pour garder enfin un équilibre territorial et ne pas avoir demain des déserts et des lieux d'intenses productions.
- Pour conserver les moyens de gérer les marchés par des outils qui ont déjà fait leurs preuves et ne pas laisser les aléas du marché ouvrir grande les portes des spéculateurs en tout genre comme nous le constatons aujourd'hui sur le marché des céréales.

La production de biens alimentaires ne sera jamais une production comme les autres, c'est pourquoi elle mérite une politique particulière.

Au-delà des questions techniques comme la modulation, le couplage ou le découplage, nous préférons à la CFDT, lors de cette session spéciale, mettre l'accent sur 2 priorités fondamentales à nos yeux :

1 – Le maintien et le renforcement des outils communautaires de gestion et de régulation de marchés

Les crises sont récurrentes en agriculture, qu'il s'agisse de crises de marchés ou de crises sanitaires. Une meilleure gestion de ces phénomènes passe par :

- Le maintien d'outils d'expertise économique,
- Le maintien d'outils de régulation et la mise en place de mécanismes réactifs de gestion en cas de crise pour l'ensemble des emplois des filières concernées.

La politique des quotas laitiers a parfaitement joué son rôle de maintien des prix, son rôle d'aménageur du territoire, son rôle d'installation de jeunes en agriculture et son rôle d'une

bonne répartition territoriale des outils industriels...La fin annoncée des quotas laitiers pour 2015 laisse présager une libéralisation totale des marchés, une grande volatilité des prix et un risque fort de disparition de la production laitière dans les territoires les plus fragiles. Il est, de notre point de vue, nécessaire de maintenir et de développer les outils de gestion et de régularisation des marchés agricoles. Pour l'agriculture bretonne la défense des outils de gestion des marchés est une priorité, non seulement parce que les outils en place ont fait preuve de leur efficacité, mais surtout parce que l'effet levier des investissements dans ces outils de gestions a un effet multiplicateur important sur la mise en marché et l'adéquation de l'offre à la demande.

2 – La prise en compte des actifs de la production dans le cadre du premier pilier de la PAC
La réécriture des articles finit par rendre de plus en plus complexe la compréhension du dispositif et bon nombre finissent par s'y perdre. Hier il s'agissait de l'article 69, aujourd'hui il s'agit de l'article 68 mais surtout de l'article 46 que nous devons regarder de près pour y apporter notre contribution. De notre point de vue de syndicalistes, à la CFDT, nous pensons que la France doit peser dans l'écriture de ces articles pour y ajouter une plus value sociale justifiée en phase avec les attentes de la société. Une meilleure compréhension par la société ainsi qu'une réelle réponse sociale sont aussi les composantes de la pérennité de la politique agricole au-delà de 2013.

Avec ses 45 000 agriculteurs et ses 20 000 salariés agricoles, la Bretagne reste la dernière région française quand on ramène le montant des aides PAC au nombre d'actifs. Cette situation injuste porte en elle les germes de la colère qui mettra à mal l'avenir du premier pilier de la PAC au-delà de 2013.

Déjà, la situation que nous vivons actuellement montre, à l'évidence, le manque de sens dans la répartition de l'argent public vers, par exemple, un secteur céréalier qui n'en n'a nul besoin alors que les productions animales de notre région subissent dramatiquement l'envolée des cours des matières premières.

Pour à la fois respecter la diversité des territoires, les acquis de l'historique, mais aussi le développement des productions nouvelles, l'approche des spécificités régionales nous semble judicieuse à mettre en œuvre tout en veillant à ne pas tomber dans le travers de régions riches qui se partagent les richesses entre eux et des régions pauvres qui n'auront que des miettes à se partager.

La question de la PAC s'inscrit dans une dimension sociétale beaucoup plus large que le seul domaine agricole

Quelque soit l'angle de vue territorial qu'on adopte, la question agricole européenne, présenté dans une approche essentiellement technique, doit être replacée dans son contexte sociétal et planétaire.

La CFDT porte ici les interrogations des salariés de l'agriculture, mais aussi de l'agroalimentaire, des salariés des services à l'agriculture, des salariés consommateurs, des salariés citoyens européens vivant sur le territoire breton

Il est permis, par exemple de s'interroger sur la sanctuarisation du budget de la PAC.

L'agriculture bénéficie de financements européens garantis alors que les autres défis qui se posent à l'Europe en terme de cohésion sociale, d'emploi, d'évolution du système productif,

de recherche et de développement, de santé font l'objet de soutiens variables arbitrés par les choix politiques de l'Union.

Où sont posées les questions de l'évolution de l'agriculture vers d'autres formes de productions comme le bio, plus de qualité et des mesures agri environnementales renforcées, la reconquête de la qualité des eaux ?

Où et quand seront débattus les effets de la PAC sur la filière agroalimentaire, les services à l'agriculture, l'aménagement rural ?

Quel doit être le rôle du deuxième pilier dans l'intégration des nouveaux entrants dans l'Union européenne, confrontés à des enjeux majeurs d'aménagement. Entre une surabondance de mobilier urbain dans les bourgs bretons et l'accès à l'assainissement pour des régions entières d'Europe de l'Est, n'y a-t-il pas des choix politiques à éclairer ?

Tous les européens n'ont pas accès à une alimentation en suffisance et en qualité. Les distributions caritatives de produits de première nécessité en témoignent. La PAC s'oriente vers le zéro stock et n'aura plus de réserves à offrir, quelles seront les conséquences pour les plus défavorisées en Europe comme dans les Pays du sud ?

Quelle articulation entre le mode de développement instauré par la PAC et les préconisations de l'ONU, de la banque mondiale, du FMI pour enrayer les famines annoncées ?

La PAC profite essentiellement aux céréaliers. Dans quelle mesure est-elle ou peut-elle être instrumentalisée dans la spéculation actuelle qui conduit aux émeutes de la faim ?

Le dossier de la PAC est porteur de trop d'enjeux sociétaux pour être cantonné à une seule approche technique.

Il serait à l'honneur des socio-professionnels en général et des CESR en particulier d'élargir le débat dans le cadre, cette fois, d'une Politique Alimentaire Commune à l'ensemble de la planète.

A la CFDT nous demandons à Bruxelles mais aussi à Paris de saisir cette chance qui nous est donnée pour redonner du sens au soutien public en ayant le courage d'aller au delà des lobbys qui privilégient toujours les intérêts catégoriels.

INTERVENTION de M. Laurent KERLIR
(Agriculteur Représentant la fédération régionale des syndicats
d'exploitants agricoles et centre régional des jeunes agriculteurs FRSEA
CRJA)

Je m'exprime au nom des chefs d'entreprise.

Le conseil régional, dans son document pour l'évolution de la PAC, fait état de 14 propositions.

Globalement, la profession agricole bretonne est en accord avec l'ensemble de ces propositions qui, selon nous, peuvent contribuer à répondre aux enjeux alimentaires mondiaux actuels, à venir et sont cohérents avec les spécificités agricoles et agro alimentaires bretonnes.

A l'heure où la population mondiale croît, où les besoins alimentaires évoluent, où l'agriculture est sollicitée pour participer au défi énergétique, il est primordial de conserver, adapter et conforter la politique agricole européenne.

Ces propositions se répartissent en 2 grands enjeux :

- Le maintien d'une politique alimentaire européenne ambitieuse et cohérente constituée d'outils de gestion de marché et d'aides directes
- La prise en compte des spécificités régionales pour une gestion optimale de cette politique au plus près des territoires

Tout d'abord, je rappelle que, si la PAC est avant tout une politique alimentaire européenne, elle est en même temps, une politique économique.

Dans une Europe à 27, d'un point de vue économique, géographique et social, elle doit être cohérente au niveau européen, mais également tenir compte des spécificités des régions et des états membres.

Un fait, les premiers bénéficiaires de la PAC sont les consommateurs européens qui continueront à s'approvisionner en denrées alimentaires de qualité, variées et en quantités suffisantes, seulement si nous savons conserver une PAC dotée d'un budget suffisant.

En ce qui concerne notre région, même si en masse globale, elle est parmi les premières bénéficiaires des aides directes aux agriculteurs avec une dotation de 572 millions d'euros, pour autant, elle est dans les derniers rangs en terme d'aide par actif : le 16^{ème} rang français ;

et également dans les dernières positions en terme de revenu par actif non salarié : il est de 11 285 € en 2006 pour 20 950 € au niveau national.

La profession agricole rejoint les positions du conseil régional sur la régionalisation de la PAC, c'est-à-dire sur la gestion des aides directes, sur la gestion des prélèvements éventuels (modulation et article 68) et sur leur utilisation ; lesquelles devront être arbitrées avec les acteurs concernés. Notamment, il faudra tenir compte de la place de l'élevage, des productions végétales spécialisées, du maintien des actifs dans la région, de l'agriculture multiple présente sur tout le territoire,...

La mise en place de cette régionalisation suscite plusieurs commentaires :

- Dans l'objectif de simplifier la gestion des aides et de se préparer à l'après 2013, il semble judicieux de découpler l'ensemble des aides directes de la production et ce quelque soit la production, c'est-à-dire, de ne pas conditionner l'octroi d'aides au fait de produire.

La production bretonne est déjà découplée à 77 % depuis 2004.

Pour certaines productions, il faudra réfléchir à un système progressif dans le temps. Je pense aux veaux de boucherie, aux fourrages séchés par exemple.....

- Dans le cas d'une mutualisation des aides et d'une dotation de tous les hectares, pour éviter des distorsions entre les productions, il est primordial que toutes les productions soient découplées.
- En lien avec l'enjeu alimentaire mondial et dans un souci d'équité entre producteurs, s'il est évident que les productions bio et herbagères doivent être aidées, il faut éviter des prélèvements excessifs des aides de l'agriculture conventionnelle vers ces types de production.

Pour finir, je tiens à rappeler la place de l'agriculture et de l'agro alimentaire dans le dynamisme socio économique de la Bretagne, dans l'occupation et l'entretien du territoire et l'équilibre entre les territoires bretons. Le bilan de santé de la PAC, comme toute définition politique par ailleurs doit tenir compte des spécificités géographiques, climatiques et sociales de la Bretagne.

La Bretagne, première région agricole et agro alimentaire française peut, grâce à son dynamisme, participer au défi alimentaire mondial (export).

Enfin, si demain la PAC devait être régionalisée, les politiques territoriales devront s'inscrire en complémentarité avec celle ci.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. René LOUAIL (Confédération Paysanne de l'Ouest)

J'interviens au nom de la Confédération Paysanne, un des acteurs de la profession agricole, sur les analyses et propositions du Conseil régional concernant la réforme de la politique agricole commune.

La Confédération Paysanne soutient l'analyse, le contenu et la qualité des propositions du Président du Conseil régional sur le projet de réforme de la PAC parce qu'il lui donne une dimension nationale et internationale et comme l'indique le titre du document est « en faveur d'une politique alimentaire de qualité ».

La Bretagne est la première région agricole française. Elle représente, selon l'INSEE, 12 % de la production agricole finale sur 5 % du territoire. La productivité par emploi est de 30 % supérieure à la moyenne nationale. Néanmoins malgré les 571 millions d'aides PAC annuelles (couplées et découplées), soit 13 500 euros d'aide par exploitation, le revenu par actif n'est que de 11 000 euros quand la moyenne nationale se situe à 20 000 euros/an. Ceci est accentué par une répartition des aides très inéquitable : 946 exploitations reçoivent 63 000 euros/moyenne alors que les 2 550 plus modestes, reçoivent 1 662 euros/an.

Ainsi les agriculteurs bretons sont la 20^{ème} place en terme de revenu...les conséquences ne se font pas attendre puisque nous avons perdu en 5 ans, 21 % des actifs agricoles (15 % au niveau national), soit 17 000 emplois pour 943 emplois salariés créés – d'où l'urgence d'utiliser l'opportunité du Bilan de santé de la PAC en cours pour inverser cette tendance :

- en refusant le découplage des aides, cet instrument est absurde lorsque les paiements servent à rémunérer la production au lieu de fixer un juste prix des produits agricoles.
- par une meilleure distribution des paiements : il est indispensable, en terme de légitimité sociale de fortement réduire les disparités actuelles, d'où l'urgence d'orienter les paiements du premier comme du second pilier par actifs.
- par une meilleure gestion des marchés : l'abandon de toutes régulations de marché, par la mise en place d'une OCM unique au nom de la simplification, livre les paysans encore davantage aux mains des banques/assurances, qui garantiraient contre les risques sanitaires et climatiques. Ce démantèlement augmentera les risques de volatilité des prix, dont Marianne Fischer Boël vient de déclarer « qu'aucun outil, notamment l'article 68, ne pouvait prendre en compte », d'où les conséquences insupportables pour les paysans et les consommateurs.
- Par une redéfinition des missions du 2^{ème} pilier, qui compléterait la politique agricole, notamment en soutenant l'installation en agriculture, l'emploi rural, le commerce local et régional, et la transformation locale.
- En soutenant les pratiques agricoles permettant de répondre aux attentes des consommateurs, des environnementalistes, de contribuer au refroidissement de la planète, par l'augmentation du taux de matière organique des sols et par la capture du carbone par exemple par les prairies (non soutenues par les réformes de la PAC précédentes).

Les 14 propositions du Président Le Drian vont en partie dans cette direction, nous les soutenons.

Les régions d'Europe, comme cela a été le cas sur la question de l'introduction des OGM en agriculture, peuvent devenir un contre poids à l'orientation libre échangiste de la Commission européenne. Elles pourraient, le cas échéant, fédérer la position des organisations agricoles à l'échelon des territoires et permettre plus de lisibilité et d'efficacité, à un moment où en France, les Chambres d'agriculture ont des positions diamétralement opposées sur la réforme de la PAC, selon qu'il s'agit de positions nationales, départementales ou régionales.

En revanche nous considérons que le Conseil régional n'est pas suffisamment précis sur trois points :

- Sur le problème lié à notre dépendance en protéines, consécutive au prolongement des accords de Blair House. En effet nous importons annuellement (dixit doc Conseil régional) 5 millions de tonnes par an ; soit l'équivalent en surface en terre arable des Côtes d'Armor, pour l'alimentation animale régionale, ceci avec toutes les conséquences posées sur le plan social, environnemental et énergétique.
- Sur les conséquences de certaines exportations extracommunautaires, permises par l'utilisation abusive des restitutions. Cela se traduit, ici, le plus souvent par une inefficacité, voir même le prolongement des crises à répétitions (exemple la crise porcine actuelle), alors que nous pouvons utiliser des moyens de gestion internes de marché plus performants et moins coûteux. Ailleurs nos exportations provoquent une déstructuration des agricultures locales.
- Sur le soutien de la PAC aux agrocarburants ; ils posent des problèmes énormes, ils sont inefficaces sur le plan énergétique, économique, du CO2 et posent des problèmes éthiques.

L'échec du sommet de la FAO la semaine dernière, arrive au moment où près d'un millier d'êtres humains disparaissent chaque heure pour ne pas avoir eu accès à l'alimentation. La planète est dans une situation de crise alimentaire structurelle. Des millions de personnes n'ont plus les moyens d'accéder à la nourriture dont ils ont besoin, ce qui aggrave encore les niveaux déjà inacceptables de faim et de malnutrition que nous connaissons. Cette situation a été aggravée par la PAC et le Farm Bill en exportant des produits alimentaires subventionnés qui ont détruits l'agriculture vivrière de certains pays du monde. Ainsi chaque année 50 millions de paysans au monde quittent leurs terres pour rejoindre les bidonvilles, alors que la population mondiale augmente parallèlement de 30 millions/an. Pendant combien de temps cette situation peut elle durer ? ce n'est ni l'aide alimentaire qui peut répondre à ces enjeux planétaires, ni la libéralisation des marchés, bien au contraire. Michel Barnier, Ministre de l'agriculture et de la pêche déclarait récemment « si le libre échange avait réduit la faim dans le monde çà se saurait ».

Ces peuples ont besoin d'avoir accès à la terre, aux semences, à l'eau, aux crédits...etc... mais aussi à la nécessité de régulation et de gestion publique des marchés et des stocks alimentaires à l'échelon international. Afin d'obtenir la mise en place de la souveraineté alimentaire des peuples.

Merci de votre attention.

INTERVENTION de M. Jean-Claude PIERRE (Personnalité qualifiée)

Les 14 propositions qui nous sont faites par la Région retiennent favorablement mon attention et j'approuve le rapport de Gérard MAISSE.

Je me permettrai, cependant, de profiter de l'opportunité que nous offre ce débat pour émettre une suggestion qui, j'en ai la conviction, mériterait d'être étudiée plus avant par notre assemblée, sous une forme à décider par le Bureau.

Alors même que les orientations qui découlent du « Grenelle de l'environnement » commencent à être prises en compte par nos instances gouvernementales, que nous réfléchissions aux moyens à mettre en œuvre pour permettre à notre Région d'atteindre, ou tout au moins de se rapprocher, elle aussi, des objectifs fixés, au niveau national pour l'agriculture biologique, soit 20 % des S.A.U. cultivées selon ces méthodes.

C'est là, nous en sommes bien conscients, un objectif très ambitieux mais si nos marges de progrès sont considérables, le contexte est porteur. Cet objectif vise d'ailleurs à permettre à notre pays de reconquérir son marché intérieur car nous sommes devenus très tributaires de l'étranger alors que la demande est croissante et que les productions biologiques sont à forte valeur ajoutée. Il vise aussi à nous permettre de nous situer au niveau de plusieurs de nos voisins européens, qui ont parfaitement compris les avantages économiques et environnementaux de méthodes à bas profil énergétique, assurant le maintien d'un tissu rural dense et diversifié, permettant des circuits courts favorables aux relations villes/campagnes et assurant, de surcroît, une bonne préservation de la qualité de l'air, des sols, des ressources en eau, de la biodiversité,... et donc, répondant bien aux impératifs d'un authentique développement durable et solidaire.

Les perspectives ouvertes au niveau national et les opportunités qu'à bien des égards elles offrent à notre région, les spécificités de cette filière en matière de recherche, de formation, d'accès au foncier, d'organisation des marchés, des contrôles, de promotion, ... : Tous ces éléments concourent à nous conduire à réfléchir plus avant aux moyens à mettre en œuvre pour permettre à la filière biologique d'être effectivement et directement représentée au sein du Conseil économique et social de Bretagne.

C'est l'une des conditions pour qu'elle sorte de la marginalité où elle demeure encore.

INTERVENTION de M. Olivier ALLAIN (Chambre régionale d'agriculture)

Je m'exprime ici au nom des chefs d'entreprise.

Dans sa contribution sur la réforme de la PAC, le Conseil Régional va plus loin que la profession agricole bretonne sur le thème de la régionalisation des aides : il propose en effet de « régionaliser la politique de développement rural en l'adaptant aux territoires régionaux et en la faisant gérer par les Régions ».

Pour les non initiés, rappelons que la politique de développement rural constitue ce que l'on appelle « le second pilier de la PAC ». Ce second pilier est en partie financé par un fonds européen, le FEADER, et est mis en œuvre par les États membres pour financer des mesures de développement rural de nature très variée, allant de l'installation des jeunes agriculteurs, à la diversification des activités agricoles, en passant par les mesures agroenvironnementales ou encore la modernisation des bâtiments d'élevages.

La spécificité des mesures de développement rural par rapport aux aides du premier pilier de la PAC réside dans leur cofinancement obligatoire. Pour chaque mesure financée par du FEADER, pour un euro de FEADER, il doit y avoir en contrepartie un euro de financement public national (État ou Collectivités).

Pour la période 2007-2013, la France a choisi de mettre en œuvre la politique de développement rurale au niveau national dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH), avec toutefois un volet régional doté d'une enveloppe de FEADER spécifique gérée par le Préfet de Région.

Pour la Bretagne, sur la période 2007-2013, le volet régional du second pilier de la PAC est doté de 107 millions d'euros de FEADER. C'est peu pour une grande région agricole comme la nôtre : à peine 2,6% des crédits FEADER du PDRH.

Les contreparties sont apportées par l'Etat (73 millions d'euros), le Conseil Régional (45 millions d'euros) et les Conseils Généraux (33 millions d'euros).

En dehors du volet régional, notre région bénéficie également des mesures de développement rurale inscrites dans le socle national du PDRH (aides à l'installation essentiellement) qui elles sont totalement cofinancées par l'Etat.

Excusez-moi d'être rentré dans des considérations un peu techniques, mais ces rappels liminaires sont indispensables à la bonne compréhension de la suite de mon intervention.

La profession agricole bretonne est a priori favorable à la régionalisation du second pilier de la PAC . Elle s'était d'ailleurs positionnée dans ce sens en 2006 au moment de la préparation du nouveau programme pour 2007-2013.

Un programme régional, conçu et géré au plus près des acteurs locaux, permettrait sans aucun doute de mieux prendre en compte nos spécificités bretonnes. Il devrait en outre pouvoir éviter une nouvelle fuite d'aides du premier pilier de la PAC des agriculteurs bretons vers d'autres régions françaises via la modulation. Dans ses propositions législatives du 20 mai dernier en vue de modifier le règlement européen, la Commission européenne prévoit en effet

de faire passer le taux de modulation des aides du premier pilier de la PAC de 5% aujourd'hui à 13% en 2013. Ce prélèvement sur les aides directes du premier pilier sert à abonder le second pilier qui, je l'ai signalé plus haut, bénéficie peu à notre région et la profession n'est pas favorable à cette proposition d'augmentation du taux de modulation.

Permettez-moi cependant d'émettre quelques réserves ou questionnements par rapport à la position du Conseil régional, qui à mon sens n'explique pas suffisamment les modalités pratiques de la régionalisation du second pilier.

Tout d'abord, en cas de régionalisation de la politique de développement rural, est-on certain de conserver le montant prélevé via la modulation dans notre région ? Ou remontera-t-il au niveau de l'Etat membre ?

Deuxièmement, en cas de régionalisation de la politique de développement rural, qui assurera le cofinancement ? Un désengagement total de l'Etat dans ce domaine ne semble pas envisageable, surtout si l'ambition du Conseil Régional est d'accroître le montant du FEADER bénéficiant à la Bretagne.

Troisièmement, en cas de régionalisation de la politique de développement rural, qui assurera l'autorité de gestion ? Le Conseil régional ou le Préfet de Région ? Pour éviter une confusion des genres, il ne faudrait pas que le FEADER devienne un outil financier uniquement au service de la politique du Conseil régional, quelle que soit sa tendance. Le FEADER ne doit pas devenir un outil d'orientation, mais doit demeurer un levier, un soutien à des activités agricoles et rurales qui ont besoin d'évoluer, de s'adapter au nouveau contexte économique, territorial, social.

Enfin, avant 2013, vu la complexité de la mise en œuvre du PDRH, il ne semble pas réaliste de remettre à plat la politique de développement rural française.

La proposition du Conseil régional pour une régionalisation de la politique de développement rural constitue en revanche une voie intéressante pour l'après 2013, qui devrait nous permettre de disposer d'un réel programme de développement rural avec des moyens à la hauteur de nos ambitions pour notre région.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Marcel CORMAN (UGPVB)

PRODUCTION DE VIANDE EN BRETAGNE : SIMPLIFIER ET RENFORCER COLLECTIVEMENT L'AMONT EN L'INSCRIVANT DANS LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Depuis juin 2007, une réflexion visant à remettre à plat les organisations professionnelles des filières viandes et œufs – Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne (UGPVB), Comité Régional Porcin de Bretagne (CRP) et Association régionale Interprofessionnelle Porcine (ARIP) - a été initiée par le secteur porcin dont 99 % de la production est mise en marché par des Organisations de Producteurs (OP). Cette réflexion s'est inscrite dans le prolongement des orientations adoptées à l'occasion des assemblées générales ordinaires du CRP et de l'ARIP en juin 2007. Elle a été conduite en associant, dans le cadre d'un comité de pilotage, les différentes familles (OP œufs, bovins et porcs et syndicalisme) et a abouti à la rédaction d'un avant projet de statuts de comité économique. Le projet vise à maintenir la fédération des activités bovins, œufs et porcs, rassemblées à l'UGPVB, dans une structure ayant des prérogatives spécifiques par production. La demande d'agrément du comité économique agricole, au sens du code rural, concernerait l'activité porc en permettant la poursuite du fonctionnement actuel pour les bovins et les œufs.

La restructuration des organisations s'appuie sur trois axes essentiels que nous voulons conforter :

- la notion de métier, avec une expertise de réseau régional concrète et un engagement professionnel collectif réel dans les domaines de la qualité, du sanitaire, de l'environnement, de la recherche, de la communication, de la mise en marché et de la pesée classement,
- le principe d'une famille amont forte qui regroupe l'offre régionale et où se retrouvent les professionnels agricoles,
- la notion de bassin de production spécialisé, avec une région Bretagne qui représente 57 % de la production nationale en porc, 43 % en œuf (en Bretagne, 85% des éleveurs de poules pondeuses sont membres d'une organisation de producteurs).

Ce projet d'avenir vise aussi à simplifier pour inviter les nouvelles générations, parfois découragée par la multiplication des réunions, à s'engager dans les responsabilités professionnelles et dans l'action collective régionale.

La réforme envisagée par le gouvernement dans les domaines des fruits et légumes peut conduire à la disparition des « comités économiques agricoles » au profit des « Associations d'Organisations de Producteurs » (« AOP »). Néanmoins, en dépit d'une incertitude quant à l'avenir du cadre réglementaire « comité économique », les réflexions engagées en Région conduisent les acteurs, notamment de la production porcine, à engager à court terme la réforme leurs organisations professionnelles régionales, CRP et UGPVB. La filière demande qu'un cadre réglementaire, compatible au niveau européen, de type AOP, soit défini pour permettre la reconnaissance de l'action collective des OP.

Le bilan de santé de la PAC doit se traduire par un aménagement susceptible de placer les organisations de producteurs et leur regroupement au cœur de la politique agricole. Pour le

projet porté par la Bretagne, nous souhaitons que soit appuyée une orientation essentielle du mémorandum déposé par la France à la commission européenne : *« L'existence d'Organisations de Producteurs est prévue dans plusieurs OCM.... Des possibilités d'extension des règles sont prévues dans les secteurs du tabac, de la banane, et des fruits et légumes. Dans ce dernier secteur, ..., les OP doivent prendre en charge la commercialisation des produits de leurs adhérents... sans que le transfert de propriété des produits soit pour autant acquis. En outre, les Associations d'OP dans le secteur des fruits et légumes sont habilitées, par le texte OCM (article 5 Règlement CE 1182/2007), à exercer tout ou partie des missions des OP, y compris la mise en marché des produits et l'établissement des disciplines de vente, sans que les AOP aient à se voir transférer la propriété des produits concernés ni à en assurer la vente... C'est pourquoi l'introduction des dispositions communautaires clarifiant ce régime en s'appuyant sur les dispositions existantes dont bénéficient les OP et associations d'OP du secteur des fruits et légumes et en l'élargissant à tous les produits constituerait une sécurisation indispensable, ainsi qu'un encouragement aux efforts de regroupement de l'offre actuellement menés par certaines filières... ».*

Les Règlements d'application de l'OCM unique devraient intervenir avant la fin de l'année. Nous demandons qu'ils offrent le cadre requis pour la consolidation du projet régional breton.

Au-delà de ce cadre européen, nous demandons que l'Etat français produise les textes nécessaires à la concrétisation, en France, du projet régional avec pour objectifs :

- La simplification :
 - Réorganisation régionale sur le socle économique OP qui regroupe en porc 99,7 % de la mise en marché et mise en place d'une seule structure avec présence conjointe du syndicalisme, des OP, d'UNIPORC et du MPB en AG et Bureau de section porcs,
 - Maintien de la fédération des activités bovins, œufs et porcs dans une structure ayant des prérogatives spécifiques par production avec obtention d'une reconnaissance en porc.

- Le regroupement de l'amont porcin dans une structure dotée d'une autonomie de décision collective :
 - Maîtrise des dossiers du bassin de production rentrant dans l'objet de l'organisation en agissant dans le prolongement de ses OP adhérentes,
 - Maîtrise du budget et des cotisations en région, avec décision et contrôle budgétaire annuel des responsables professionnels et fiabilisation juridique des cotisations (extension des règles),
 - Obtention d'une reconnaissance pour inscrire l'organisation régionale dans la mise en œuvre de la PAC, avec notamment la possibilité de bénéficier de fonds communautaires pour la gestion des crises sanitaires, climatiques...

- Le renforcement de l'amont porcin :
 - Au niveau économique, par rapport à une GMS concentrée, avec des moyens d'actions sur le prix directeur cadran. Cela passe par la fiabilisation des outils d'intervention (fonds de mutualisation abondés le cas échéant par des fonds publics) sur le marché sans transfert de propriété (porcelets, carcasses, ...),
 - Au sein de l'interprofession : l'organisation interprofessionnelle n'est pas en contradiction avec l'idée de l'établissement du rapport de force entre les différents

maillons. La nouvelle structure bretonne doit pouvoir prendre le relais du CRP pour siéger à l'interprofession où siège une GMS concentrée. L'enjeu est aussi de peser face à une grande distribution, dont les intérêts sont opposés à la montée du Cadran. C'est dans cet objectif que la GMS pourrait être désireuse de nous maintenir divisés au sein de l'interprofession.

En conclusion, ce projet vise à concentrer l'offre en préservant la diversité des OP, qui apporte autant de réponses aux attentes variées des candidats à l'installation en matière de schéma de production et d'organisation. Il permet, dans un périmètre donné, de rassembler le syndicalisme et les organisations de producteurs qu'elle que soit leur orientation stratégique (orientation filières ou structuration amont uniquement). Disposer d'un outil de ce type permettrait concrètement, notamment aujourd'hui, à l'ensemble du bassin de production, de conforter les moyens de l'action collective.



INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (CGT)

Notre organisation syndicale partage l'analyse et nombre de propositions du conseil régional sur la réforme de la politique agricole commune.

Alors que *Le bilan de santé de la PAC* prépare les esprits à un abandon programmé de toute politique alimentaire aux seules lois du marché, confirmant les orientations ultra-libérales de l'Union européenne engagée dans un processus de dérégulation généralisée qui s'inscrit dans le droit fil des injonctions de l'OMC, évacuant d'un même trait de plume, tant les enjeux alimentaires de l'agriculture, que les conditions sociales des salariés de nos professions.

Les propositions du Conseil régional permettent une bonne base de réflexion pour une alternative à la dérégulation européenne.

La CGT considère que la priorité alimentaire doit être celle de l'agriculture. L'absence de référence appuyée, à cette exigence première, dans le document présenté à Bruxelles le 20 novembre dernier ne peut que nous inquiéter.

Dans un contexte européen d'élargissement récent, confronté à une grande diversité de situations agricoles et alimentaires marquées par de profondes inégalités, et dans un contexte mondial où la faim demeure un scandale majeur de ce début de XXIème siècle, l'occultation des enjeux d'accessibilité à la nourriture, de souveraineté alimentaire, porte la marque d'un cynisme mercantile, révélateur de la soumission des politiques de l'UE aux lois du marché.

La prétention simplificatrice des dispositifs et procédures, masque mal une approche comptable basée exclusivement sur une réduction des budgets de soutien et un démantèlement des mécanismes d'intervention et de régulation, conforme aux dictats de l'OMC.

Tirant un bilan positif de l'ancienne PAC, en dépit de conséquences sociales et environnementales, sources de gros dégâts pour l'emploi et les équilibres des ressources naturelles, Mariann Fischer-Boel commissaire européenne à la l'agriculture, affirme dans son rapport *Bilan de santé pour la PAC*, ne pas remettre en cause *fondamentalement* les mécanismes qui en sont pourtant à l'origine (modalités de la répartition des aides...), se bornant à procéder « *à des adaptations en fonction de l'évolution des marchés* ». Ainsi, sa proposition d'*augmentation des quotas laitiers* dans le but de préparer « *un atterrissage en douceur* » dans la perspective de leurs suppressions, illustre parfaitement cette double volonté : d'une part, amplifier des mouvements de concentration des structures de production, d'autre part, anticiper leurs livraisons aux marchés lorsque les tailles économiques pour des investisseurs capitalistes apparaîtront potentiellement profitables. La volonté affirmée d' « *introduire une superficie minimale... à augmenter...* » pour pouvoir prétendre au bénéfice des aides, sous prétexte ne pas porter préjudice « *aux vrais agriculteurs* » corrobore de manière éclatante cette orientation.

L'accent mis sur les politiques de développement rural et de protection de l'environnement traduit hélas, d'autant plus un abandon des politiques agricoles et alimentaires que les objectifs assignés sont imprécis et peu convaincants. En indiquant vouloir utiliser « ... *une partie des moyens dégagés au titre de la modulation ...vers le développement rural...pour autant que ces mesures remplissent les critères de la boîte verte* », Mariann Fischer-Boel admet une préoccupation tactique, visant à imputer certaines aides au développement rural ou à l'environnement, parce que le marché et l'OMC ne veulent pas les voir apparaître ailleurs.

L'absence de bilan des conséquences de la PAC jusqu'ici, relativement à l'aggravation des déséquilibres territoriaux et environnementaux, sous l'effet des concentrations et spécialisations régionales, témoigne du faible niveau d'attention portée à ces questions. Par exemple, l'imputation au cheptel bovin de sa responsabilité dans le processus du réchauffement climatique, même s'il en a une petite part, mérite-t-il d'être mentionné, dans un document de 12 feuillets, consacré à la politique agricole de l'Union européenne, pour en réclamer sa diminution,?!

Alors que les transports de marchandises par la route sont responsables, à un niveau éminemment supérieur, de l'émission de gaz à effet de serre...et que parmi ces marchandises, figurent des denrées alimentaires parfois transportées en raison des logiques de concentrations des productions et de spécialisations régionales. Cet aspect n'est pas mentionné, bien qu'il recèle à la fois des enjeux environnementaux et sociaux pour l'agriculture et l'alimentation.

La CGT regrette l'absence de bilan des conséquences de la PAC, relativement aux questions de l'emploi, de la précarité ou des réalités sociales. Alors que les processus de concentration en agriculture ont entraîné des centaines de milliers de suppressions d'emplois s'accompagnant d'un développement exponentiel de la précarité parmi les salariés agricoles, pas une ligne n'est consacrée à ces questions dans ce document remis par Mariann Fischer-Boel à la Commission.

La CGT confrontée aux problèmes récurrents de santé et de conditions de travail des salariés de l'agriculture et de l'agroalimentaire exposés à des risques sanitaires jamais mentionnés dans ce document (pesticides...), à une pénibilité croissante, dans des contextes de précarité grandissante et de faibles rémunérations, entend redoubler de vigilance et de combativité à l'égard de ces questions.

Pour ces raisons là et celles précédemment évoquées, La CGT ne peut que condamner les orientations souhaitées par la commission européenne. Elle ne manquera pas de s'y opposer, et de proposer des orientations résolument tournées vers l'ambition agricole de relever le défi alimentaire, de respecter le principe de souveraineté alimentaire, d'agir pour améliorer substantiellement les conditions sociales des salariés de nos professions.

L'essor de notre agriculture régionale est indissociable de son réseau de coopératives. Depuis maintenant plusieurs années, outre celles qui ont fait l'objet de fusion, acquisitions, reprises vers le secteur industriel traditionnel, des interrogations persistent sur la finalité des évolutions en cours. En effet nombre d'entre elles n'ont plus de coopérative que le nom. N'y a-t-il pas dans ces secteurs à réfléchir sur le rôle moteur, et la place qu'elles pourraient avoir pour la coordination d'un marché régional.

INTERVENTION de M. Pierre EUZENES (CFTC)

Pour la CFTC l'état des lieux de la situation de l'agriculture bretonne dans la perspective de réorganisation de la future PAC nous amène à plusieurs réflexions.

L'alimentaire reste un secteur à part dans l'économie, le risque de pénurie alimentaire est plus important que le manque de ressources énergétiques fossiles. Des aléas climatiques, de mauvaises récoltes peuvent mettre l'Europe dans une situation difficile pour son approvisionnement en aliment de base. L'arme alimentaire reste un mode de pression trop souvent utilisé au niveau mondial notamment sur des pays consacré à l'alimentaire augmente de façon constante dans les budgets des familles.

Au niveau mondial, les stocks alimentaires disponibles, céréales, poudre de lait, viandes ne sont que d'environ 5 semaines, ils sont de plus de 10 ans pour du pétrole facilement exploitable.

Dans un tel contexte, les craintes pour la Bretagne sont fortes, notre système agricole basé pour une forte partie sur de l'élevage hors sol dépend essentiellement d'intrants extérieurs, céréales, protéagineux, les productions avicoles et porcines fonctionnent avec cette dépendance, ces matières 1ere proviennent de pays, ou leur culture entre en concurrence avec les cultures vivrières de leur propre population. Que deviendraient ces filières bretonne si elles étaient privées de leurs sources d'approvisionnement, des recherches sur des cultures de substitutions devraient être menées en Bretagne, le pois, la féverole, le lupin peuvent être des cultures tout à fait adapté à cette situation.

La Bretagne, avec son environnement pédo-climatique, est une région propice à une forte production herbagère, principal atout pour une forte production laitière, et la production de viande bovine et ovine.

Les quotas auront été finalement un outil de gestion efficace, pour la régulation du marché, et le maintien d'un revenu cohérent pour les producteurs, la production laitière bretonne est aujourd'hui rentrée dans une phase de profonde restructuration, nombreux regroupements d'exploitation, permettant des économies d'échelles importantes sur les infrastructures, matériels, bâtiments, système de traite, mais aussi, et c'est essentiel pour le maintien du lait, une meilleure organisation du travail, permettant aux intervenants de dégager du temps libre et de limiter en partie les astreintes de cette production.

Les quotas ont maintenu jusqu'à aujourd'hui un niveau de production et de revenus, essentiellement aux bénéficiaires des régions les plus montagneuses s'il est intéressant de maintenir cet outil régulateur, il serait aujourd'hui pertinent de permettre des transferts de quotas, de régions à régions.

La capacité à produire et à réagir a été faite l'an passé par la Bretagne puisque les rallonges de quotas ont été atteintes voir dépassées.

Mais pas d'agriculture demain en Bretagne sans formation initiale et attractivité des métiers. Les établissements de formation ferment les uns après les autres, rencontrent des difficultés à

recruter, ou se lancent dans des formations et des filières de plus en plus éloignées des métiers de base de l'agriculture.

Si l'agro-alimentaire reste en Bretagne, un important secteur employeur de main d'œuvre, la prise en compte de la qualité de ses emplois, n'est pas suffisante, conditions de travail, niveau de rémunération, le niveau d'employabilité est aussi essentiel que la PAC, pour le maintien et le devenir de l'agriculture en Bretagne.



INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (Comité régional de la FSU)

Le contexte de la crise alimentaire est justement rappelé dans le document qui nous est proposé, les causes de long terme qui expliquent la forte croissance de la demande sont bien exposées ainsi que les mauvais choix imposés par le FMI et la Banque mondiale aux populations des pays en développement : suppression des subventions sur les denrées de base et affectation des meilleures terres aux cultures d'exportation, raisons auxquelles s'ajoute la fin de la régulation des prix imposé par l'OMC. Mais la flambée actuelle des cours est considérablement amplifiée par la spéculation. Au fur et à mesure que les gérants des fonds de placement ont pris conscience que les titres financiers qu'ils possédaient risquaient d'être dévalorisés à cause de la crise boursière, ils ont cherché d'autres « valeurs refuges » et ont convertit leur argent en placements sur les matières premières et les denrées alimentaires : il y a un lien beaucoup plus étroit qu'on ne le dit entre crise financière et crise alimentaire. La libéralisation des échanges conjuguée à la libéralisation de la finance internationale nous ont conduit au drame qui se joue aujourd'hui, c'était effectivement prévisible.

Alors qu'il faudrait tourner le dos à ce néolibéralisme, la Commission européenne considère que les dispositifs de coordination privée suffiront désormais à gérer le marché et propose de démanteler le peu d'outils de régulation qui avaient survécu. C'est pourquoi la FSU considère que les 14 propositions du Conseil régional pour l'évolution de la PAC s'inscrivent heureusement dans une volonté régulatrice. Même si le souhait d'un consensus régional laisse perdurer quelques ambiguïtés.

Pour autant, la politique agricole publique ne peut se limiter au seul cadre contraint par la PAC, elle doit être redéfinie avec comme objectifs prioritaires la production et l'élaboration de produits de qualité, le respect de la santé des consommateurs, la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes, le développement de filières et réseaux courts, le maintien du tissu humain et social dans les espaces ruraux, le développement des services publics et des réseaux de transport collectif en milieu rural.

Avec son syndicat général du ministère de l'agriculture (SYGMA), la FSU réaffirme l'importance du service public de l'agriculture et de l'alimentation, pour garantir cette vision d'intérêt général de l'agriculture, au profit des citoyens et des consommateurs. Les services de l'Etat et les établissements publics devraient être confortés dans leurs moyens, leurs capacités d'intervention et leur indépendance par rapport aux intérêts économiques pour mettre en place cette politique publique, former les intervenants du secteur, contrôler et évaluer l'application des politiques publiques et l'utilisation des fonds publics. Au lieu de cela, les services publics ne sont considérés que comme une dépense, comme une charge pesant sur l'activité économique. Au nom de cette idéologie, la réforme de l'Etat, la RGPP, remet en cause les missions de contrôle exercées pour l'ensemble des citoyens, c'est le cas pour le contrôle de la sécurité alimentaire (abattoirs, OGM, pesticides, médicaments vétérinaires, protection des ressources en eau potable, ...) ou pour le contrôle des établissements classés au titre de la protection de l'environnement.

Pour réorienter la politique publique agricole vers une agriculture conforme au développement durable, la formation est une autre dimension essentielle. Or aujourd'hui, le

gouvernement s'acharne à réduire les moyens de l'enseignement agricole public. Un seul exemple, alors que depuis la rentrée de septembre 2007, les personnels et les élèves du lycée de Kernilien ont multiplié les actions pour obtenir le maintien d'une section BTS « Génie des Equipements Agricoles » (GDEA), seule formation de ce type en Bretagne, le Ministère n'a rien voulu entendre et a fermé cette section.

INTERVENTION de M. Patrick CARE (UPIB)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Ce document intitulé « Analyse et propositions du conseil régional pour l'agriculture et l'agroalimentaire bretons, en faveur d'une politique alimentaire de qualité » est présenté dans un contexte alimentaire et énergétique mondial radicalement différent de celui que nous connaissions ces dernières années, je dirais même, que nous connaissions il y a encore quelques mois.

En effet, encore récemment, les industriels de l'agroalimentaire devaient rappeler, avec les représentants des agriculteurs, la nécessité de maintenir une agriculture bretonne puissante et productive. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur ce point, dans l'intérêt de la Bretagne, de la France, de l'Europe, mais aussi de la planète.

Si cette nouvelle situation modifie notre regard sur les volumes à maintenir voire à développer, elle modifie aussi notre regard sur le type d'agriculture à promouvoir, à savoir que l'agriculture bio, si intéressante soit-elle, ne permettra pas, à elle seule, de satisfaire les besoins sans cesse croissants de la population mondiale.

Ce document nous semble intéressant et est globalement en phase avec notre conception des enjeux et des problématiques qui se posent à notre région, et notamment à l'agroalimentaire breton.

Je souhaiterais cependant formuler quelques commentaires relatifs aux objectifs majeurs pour l'agroalimentaire tels qu'énoncés par le document.

Tout d'abord, je cite, « poursuivre l'effort en matière de désenclavement géographique, pénalisant pour des produits périssables, via une amélioration de la logistique interne et externe des entreprises ». Cet objectif mériterait d'être détaillé.

Ensuite, je cite, « encourager le renouvellement des investisseurs, notamment via des fonds d'investissement adaptés au secteur ». Ceci nous amène à rappeler que les centres de décision de l'agroalimentaire bretons sont en train de quitter la Bretagne. L'exemple de l'abattage de volailles est à cet égard révélateur puisque seules deux entreprises ont encore leur centre de décision en Bretagne.

Cette situation est à terme très préjudiciable. En effet, lorsque les centres de décision ne sont plus en Bretagne, les investissements ne s'y font plus. Et une entreprise qui n'investit plus, est vouée à plus ou moins long terme, à se délocaliser ou à disparaître.

Autres objectifs pour l'agroalimentaire « développer la valeur ajoutée dans les IAA » et « intégrer davantage la dimension salariale dans l'adaptation future des IAA ». Nous nous interrogeons sur le sens de cet objectif. Nous faisons tous le constat que l'agroalimentaire breton est une industrie à fort taux de main d'œuvre dont la nature des tâches induit une faible valeur ajoutée et donc des salaires faibles. Si nous sommes tous d'accord sur l'idée de développer de la valeur ajoutée, reste à trouver les solutions pour y parvenir tout en maintenant des volumes suffisamment élevés pour maintenir l'emploi, sachant que les

consommateurs sont implacables pour le produit qui se révèle décalé par rapport à la demande.

Enfin, quant aux propositions du Conseil régional, elles peuvent être classées en deux groupes :

- les propositions 1 à 7 en faveur du maintien de la PAC et des outils de gestion de marché qui la composent
- les propositions 8 à 14 favorables à la régionalisation de la PAC.

En ce qui concerne le 1er groupe de propositions, il confirme la nécessité de continuer à œuvrer à l'indépendance alimentaire de l'Europe. Nous y souscrivons pleinement.

Quant au second groupe de propositions relatives à la régionalisation de la PAC, nous y souscrivons sous une double réserve :

- première réserve : la nécessité d'une concertation forte aux échelons national et interrégional afin d'éviter que la politique régionale n'induisse de réelles distorsions de concurrence entre les entreprises de régions différentes,
- seconde réserve : que la politique de régionalisation des aides soit définie conjointement par des élus et des représentants socioprofessionnels issus tant du monde agricole qu'agroalimentaire afin d'éviter des effets induits très préjudiciables par manque de connaissance des marchés, des mécanismes de production ou de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires.

Je tiens enfin à rappeler combien l'agroalimentaire breton a besoin d'une agriculture bretonne forte, notamment en volume de matières premières agricoles. Je citerais à titre d'exemple la production animale sans laquelle on ne pourra garder une industrie agroalimentaire, riche de milliers d'emplois bretons.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME
(Représentant l'union Régionale des Centres d'information sur le droit
des Femmes et des Familles)

Notre attention a été particulièrement centrée sur la réflexion du Conseil régional sur la régionalisation des aides concernant le « *second pilier en France, un processus inachevé* » et les risques de confusion entre politique agricole et politique territoriale ainsi que la complexité de la gestion et la lourdeur administrative pénalisante pour tous les porteurs de projets ou bénéficiaires des différentes aides. Il est également dit que la régionalisation permet au moins de gérer au mieux au niveau régional.

Dans cette perspective, nous manifestons, en particulier, tout notre intérêt pour l'Axe 3 du Feader qui concerne la « *qualité de la vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale* ». L'un des objectifs centraux est bien de conserver une campagne vivante et d'améliorer le tissu social et économique notamment dans les régions rurales les plus éloignées ou en prise à la dépopulation.

Rendre les zones rurales plus attrayantes permet la création d'emplois notamment en direction des jeunes et des femmes. L'accompagnement à la diversité des activités non agricoles dont peuvent bénéficier les ménages agricoles, les aides à la création de micro-entreprises, contribuent à l'amélioration de la vie dans les zones rurales où les femmes y ont toute leur place et où elles sont d'ailleurs particulièrement engagées.

Nous exprimons notre regret de ne pas voir de statistiques sexuées en ce qui concerne les chiffres clés de l'agriculture bretonne présentant les données concernant les « 77 000 actifs agricoles familiaux et salariés » (page 66 du document) et qui représentent plus de 6 % des emplois bretons.

La présentation de statistiques sexuées devrait maintenant être un réflexe dans une institution où la mission de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée avec vigueur et où l'engagement du Conseil Régional s'est particulièrement manifesté lors de la biennale de l'Egalité à St-Brieuc en mai 2008.



INTERVENTION de M. Gilles MARÉCHAL (CASI)

Les associations de solidarité internationale au sein de la CASI, dont plusieurs sont engagées au côté d'organisations paysannes au sein de la campagne « soignons la PAC » sont particulièrement sensibles aux enjeux du débat en cours. Elles partagent les analyses et propositions du Conseil Régional de Bretagne. Nous apprécions que les évolutions de la PAC soient resituées dans leur contexte mondial, et que soit mise en avant la nécessité de politiques de régulation au service de la souveraineté alimentaire au sein de blocs régionaux. Nous partageons le constat, exprimé avec vigueur en préambule par le Président Le Drian, que la seule avancée des techniques est insuffisante face à la crise alimentaire.

Dans cette perspective, nous soutenons la volonté du Conseil Régional de peser davantage sur les orientations et l'application de la PAC. Les revendications de régionalisation / mutualisation des aides du premier pilier nous semblent pertinentes. Un second pilier renforcé par la modulation doit venir soutenir une politique offensive en faveur du renouveau des agricultures vivrières, dans le monde et en Bretagne.

Nous espérons toutefois que cet important travail n'est pas considéré comme un aboutissement, mais le préalable à une réflexion élargie. En effet, l'essentiel du document relève de la préservation du « modèle agricole breton historique » face aux évolutions de la PAC, alors que nous ne partageons pas l'affirmation que la Bretagne pratiquerait une « agriculture éco-productive » depuis 15 ans. Une réforme plus profonde de l'agriculture bretonne doit entrer en ligne de mire. Il en va de son avenir mais aussi de la contribution bretonne à la lutte contre la faim, à l'échelle mondiale et sans oublier qu'en Bretagne aussi de plus en plus de pauvres n'ont pas accès à une alimentation satisfaisante, en quantité ou qualité. Nous appelons donc le Conseil Régional à une attitude offensive, pour mobiliser le second pilier de la PAC, renforcé autant qu'il peut l'être par la modulation, au profit de formes d'agriculture vivrière répondant aux enjeux du développement durable.

Deux éléments essentiels nous semblent à pointer pour compléter le travail réalisé :

- La dépendance de l'agriculture bretonne vis à vis des énergies fossiles s'est récemment exprimée dans des manifestations. Notre région mobilise une part disproportionnée du capital énergétique mondial, alors que Henri Rouillé d'Orfeuil, cité dans le document du Conseil Régional, dresse un constat largement partagé : « *il faut relancer les agricultures locales avec des modèles économes en ressources (eau, énergie, intrants)* ».

- Le regain d'intérêt pour des agricultures locales et vivrières traverse jusqu'aux institutions internationales qui les ont sacrifiées. Par ses importations massives de protéines, par ses exportations, le modèle breton historique encourage les déséquilibres sociaux et environnementaux provoqués par l'agro-industrie exportatrice dans les pays du Sud. Pour citer de nouveau Henri Rouillé d'Orfeuil, il « *faut veiller à ce que la crise alimentaire annoncée n'induisse pas une nouvelle vague de concentration foncière* » : ce constat peut concerner aussi bien la Bretagne que le Tiers Monde.

En conclusion, si nous approuvons l'analyse et les propositions du Conseil Régional dans ce qu'il dit, nous estimons qu'il sera utile de compléter la réflexion, en particulier sur les deux points cités précédemment. Le Conseil Régional, dont nous savons l'engagement en matière de solidarité internationale, doit peser du poids dont il dispose pour mettre la PAC au service :

- d'une contribution à la lutte contre la faim, en mettant en œuvre et défendant à l'OMC des politiques de régulation régionales orientées vers le développement de l'agriculture vivrière ;
- d'une réduction de l'empreinte énergétique de l'agriculture bretonne, par solidarité avec les régions qui ont un besoin vital de ressources, mais aussi pour réduire sa dépendance ;
- d'une réorientation de sa propre agriculture vers des pratiques durables écologiquement, socialement et économiquement, pour ne pas saper les efforts des pays du Sud.

INTERVENTION de M. Daniel COLLET (Maison de la consommation et de l'environnement)

La synthèse de la contribution du Conseil régional, relative à la politique agricole commune, est difficilement appréciable dans sa globalité.

L'appréciation des associations de consommateurs est mitigée, je dirais favorable avec beaucoup de réserves.

Il y a des propositions excellentes et d'autres à notre avis très contestables.

Au chapitre du bon, entre autre, la production de protéines végétales pour l'alimentation qui devrait limiter les importations de soja.

La proposition 9, page 56, la prime l'herbe, adaptée aux pratiques agricoles environnementales qui restaurent la qualité de l'eau.

Par contre j'exprime beaucoup de réserves sur des propositions qui nous apparaissent comme un compromis qui veut faire plaisir aux partisans d'un modèle de production intensif et a ceux qui revendique une agriculture bio, herbagère ;

Un compromis entre ceux qui veulent toujours produire plus et qui considèrent l'environnement comme une contrainte, et ceux qui pensent que l'environnement et le développement durable sont des concepts des atouts pour l'avenir.

Cette approche conduit à des propositions ambiguës ;

Affirmer que la Bretagne est déjà en train d'inventer une agriculture « éco-productive » est une notion que les consommateurs ont bien du mal à apprécier, cela veut il dire que des élevages standards qui aujourd'hui sont intensifs, feront demain du label rouge sans diminuer leur production ?

2ème exemple, n'y a t'il pas ambiguïté entre les propositions 3 et 4 page 55, nous partageons la proposition 3 qui met en avant la nécessité d'assurer un revenu aux agriculteurs et salariés au moyen de prix équitable plutôt que par le versement de subventions, ainsi que des protections douanières qui sécurisent les productions locales, l'agriculture Bretonne,

Mais maintenir le système actuel des restitutions est néfaste pour les agricultures des pays du sud.

Est-ce que cela a contribué à la sécurité des producteurs et à des prix accessibles pour les consommateurs ? Ceux-ci sont confrontés aux augmentations de prix, leur vécu et expérience les conduisent à en douter.

INTERVENTION de M. Bernard GUILLEMOT (Bretagne vivante SEPNB)

L'objectif du Président du Conseil régional de peser sur les orientations de la politique agricole commune (PAC), qu'il propose de substituer par une politique alimentaire commune, se doit d'être soutenue et les associations Bretagne Vivante ainsi que Eau et Rivières de Bretagne approuvent globalement les 14 propositions du rapport présenté.

Toutefois, après ce tour du monde de l'agriculture d'aujourd'hui, nous restons sur notre « faim ». Sans doute parce que le document produit s'est attaché à répondre de manière très technique aux modifications de la PAC que nous voyons poindre, nous ne trouvons pas vraiment une véritable politique de ce que sera l'agriculture bretonne demain car des questions essentielles restent en suspens.

L'agriculture bretonne est caractérisée par une forte production sur une surface réduite ce qui entraîne en corollaire :

- une dépendance forte à l'importation d'aliment pour l'élevage ;
- des nuisances importantes sur les milieux et en particulier sur la qualité des eaux.

Nous n'avons pas trouvé dans le rapport de proposition pour réduire notre dépendance qui entraîne pourtant des importations massives d'OGM dans une Région qui s'est déclarée « sans OGM ».

Pour ce qui concerne la qualité de l'eau, la profession agricole a fait des efforts notoires et le rapport présenté affirme une baisse progressive des nuisances. Pour autant, nous voudrions partager cet optimisme, mais malheureusement cet avis n'est pas partagé, notamment, par les auteurs du rapport de mars 2008 sur « La filière porcine française et le développement durable » de Jean Lessinard et Philippe Quévremond :

« Au regard des moyens engagés en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau, les résultats obtenus semblent relativement décevants : si la dégradation générale observée pendant trente ans semble bien arrêtée, l'amélioration observée au début des années 2000, et que l'on avait parfois considérée comme un effet des politiques publiques menées plus rigoureusement, reste encore à confirmer. Les résultats obtenus en 2007, qui pourraient encore marquer une légère dégradation par rapport à 2006, confirment cette analyse. »

Le rapport précité apporte quelques explications. D'autres peuvent être évoquées. Nous nous limiterons ici à un commentaire sur le niveau de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE), qui fait partie du 2^{ème} pilier de la PAC, entre la Bretagne et les autres régions françaises. La Bretagne n'a en effet touché en 2006 que 0,9 M€ à ce titre sur les 219 M€ versés en France dont 47 M€ pour l'Auvergne, 23 M€ pour Rhône-Alpes, 25 M€ pour Midi-Pyrénées, 9 M€ pour Aquitaine,

Certes cette prime s'applique en priorité aux zones montagneuses mais dans le même temps on continue à retourner en Bretagne les prairies de fonds de vallées et de têtes de bassins au bénéfice de la maïsiculture, voire bientôt de cultures énergétiques. Quelques ha de fond de vallée retournés suffisent pour réduire à néant les efforts faits par ailleurs sur une ou plusieurs exploitations de 50 ou 60 ha et ce ne sont pas quelques bandes enherbées réduites maintenant à 3m qui compenseront ces effets négatifs.

Il est urgent de remédier à cet état de fait si on veut améliorer durablement la qualité de l'eau : cela passe d'abord par la qualité des milieux et leur capacité à résorber les pollutions.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***COMMUNICATION :
« LA BRETAGNE POUR UNE POLITIQUE
EUROPENNE MARITIME AMBITIEUSE »***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteur : M. François LE FOLL

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">COMMUNICATION : LA BRETAGNE POUR UNE POLITIQUE EUROPÉENNE MARITIME AMBITIEUSE</p> |
|---|

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le bordereau du Président du Conseil régional peut se décomposer en quatre grands chapitres, à savoir :

- une présentation de la diversité maritime de la Bretagne ;
- l'intérêt de la Bretagne pour la réflexion sur une politique maritime européenne ;
- la définition d'une politique maritime en Bretagne et ses liens avec la politique de l'Union européenne ;
- quelques recommandations adressées à la future Présidence française de l'Union européenne qui constitue l'objectif réel du dossier et qui se limite à 5 préconisations :
 - . garantir la pérennité des activités de pêche
 - . faire progresser la sécurité maritime
 - . concrétiser la mise en oeuvre d'une politique maritime européenne
 - . soutenir les autoroutes de la mer
 - . porter le concept d'espace maritime européen.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Il convient tout d'abord de rappeler le statut de cette communication, qui nous a été précisé par les services du Conseil régional, à savoir qu'il s'agit de porter un regard transversal sur les politiques de la Région qui concernent la mer, afin d'interpeller la future présidence française de l'Union européenne.

Ceci explique sans doute le déséquilibre apparent du document où l'on note une présentation et une argumentation très complètes et riches mais une conclusion et des recommandations relativement sommaires.

Malgré la richesse de la présentation générale, notre Assemblée relève tout de même quelques imperfections de forme qu'il conviendrait peut-être d'améliorer :

- tout d'abord, même si nos travaux du CESR sont suggérés, sans doute aurait-il été agréable à notre Conseil qu'il soit davantage fait référence à nos dossiers et notamment notre saisine sur une politique maritime en Bretagne qui a mobilisé la Section « Mer-Littoral » durant plusieurs mois et s'est conclue par un colloque à grand succès à Lorient ;
- en deuxième point, et concernant l'état des lieux des activités, il nous semble que certains secteurs importants n'ont pas la place qu'ils méritent en termes d'emplois et

de richesses, et la conchyliculture par exemple aurait mérité un chapitre particulier. Ceci vaut également pour les activités de Défense et les outils de construction et réparation navale militaire qui y sont associés, mais aussi à toute la problématique de l'économie résidentielle ;

- enfin, le document mériterait peut-être d'être actualisé car certaines des orientations ou des politiques régionales ont quelque peu évolué. Il est par exemple fait référence dans le volet « Recherche et innovation » des PRIR (Programmes de recherche d'intérêt régional), or il s'avère que cet outil a, faute de moyens, été sinon supprimé du moins ajourné.

Si l'on analyse par ailleurs le fond du dossier et notamment les recommandations finales, il conviendrait de s'interroger sur les points suivants :

- Le Président du Conseil régional préconise 5 orientations seulement. Ne devrait-on pas profiter du débat pour étoffer nos propositions ?
- L'accent ne pourrait-il pas être mis prioritairement sur la politique maritime intégrée et sur des notions générales telle que la GIZC (Gestion intégrée des zones côtières) qui était il y a quelques temps une politique prioritaire de l'Europe et qui semble quelque peu oubliée ? Il en va là de l'avenir de nos activités telles que la conchyliculture, la pêche côtière, le tourisme...
- Enfin, le volet « garantir la pérennité des activités de pêche » mériterait sans doute d'être approfondi en fonction des événements récents et notamment le coût accru de l'énergie.

En conclusion, une dernière considération : ce document s'adresse à l'Europe. Or, la gestion des espaces et des problèmes maritimes reste partagée entre les pouvoirs locaux, nationaux et européens. L'État, souvent soucieux de ses pouvoirs dans ce domaine maritime, reste donc un acteur incontournable. Ne serait-il pas judicieux et utile qu'outre cette interpellation vers l'Europe il y ait une interrogation de même nature vers l'État ?

Cette communication est un document de synthèse et n'est donc pas un rapport sur la pêche. Ceci étant, l'accélération de la crise de la pêche hauturière et des activités connexes nécessiterait une intervention du gouvernement français dans le cadre de la future Présidence de l'Union européenne.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de M. Eric LE COURTOIS (Comité régional FO de Bretagne)

A l'heure où le pétrodollar est à nouveau l'outil d'écrasement des peuples travailleurs.

Alors que l'Euro fort ne devrait qu'en diminuer le prix, on oppresse les professionnels de la mer, de la terre de la route et tous les citoyens travailleurs par l'asphyxie d'un prix à la pompe.

40 millions d'€ de subvention au pêcheur, récemment lâché par le ministre Barnier, c'est presque insultant face au résultat de Total ; ajouté à la méthode de la culpabilisation des pêcheurs, avec la remise en cause de leur matériel, du tonnage et de la motorisation, discours de bienfaisance tout imprégné par l'absolution de l'économie durable. Mais tonnerre de Brest pour pêcher avec un 10 /12 mètres, il faut aller de plus en plus loin pour trouver les calibres imposés par Bruxelles. Et vu le prix du poisson à la criée la pêche « hors chalut » en bord de côtes ne peut permettre de vivre, alors cela fait déjà quelques années que nos petits côtiers vont de plus en plus Loing.

1 homme en mer, c'est 5 au minimum, 5 travailleurs à terre, et on voudrait qu'il y aille à la voile ou à la Godille... Non les professionnels veulent simplement vivre de leurs travaux, ils ne veulent pas de subv... mais, la baisse à la pompe. Point Barre ! Et être rémunéré comme éboueur (contrat Bleu) même si c'est bien pour la mer ce n'est pas leur métier, ils l'expriment très clairement.

Et lorsqu'ils se rendent à Bruxelles en délégation pour exposer leurs revendications, ils sont tous de suite embastillés dès la sortie du bus sous un prétexte de sergent – 24 heures de GNOUF, voilà la réponse de l'Europe...

Et à côté de cela, l'école de la marine marchande de St Malo est remise en cause.

Bien évidemment, une de ses spécialités, c'est la sécu et le sauvetage en mer avec tous les agréments obligatoires imposés aux professionnels.

En parallèle, c'est le démantèlement organisé de la DDE et des phares et balises.

Récemment, lors d'une réunion, un camarade des phares et balises du site, aujourd'hui interdépartemental de Lézardrieux, (il ne sont plus que 7 pour 330 KM de côte rocheuses), nous expliquait que St Malo était devenu une antenne de Lézard..., et qu'ils étaient moins nombreux (- 50% de personnels en 4 ans) et puis il a poursuivi par nous raconter l'anecdote suivante dont aucun médiateur ne parle. Cette anecdote est pourtant révélatrice d'une possible crise. Récemment un pêcheur plaisancier est mort en mer ; il s'est crashé sur un socle de balise, celle-ci étant vide et non remplacé par défaut de moyen humain pour faire le travail dans les temps... Bref, une impossibilité matérielle a entraîné la mort d'un homme qui cherchait une balise et n'a trouvé que le socle béton cailloux qui l'attendait au bon endroit.

Les responsables alertés, on su dire et confier qu'il y avait effectivement des failles dans le système ; « la faille principale c'est que maintenant tous les pêcheurs ont des GPS, mais pas encore tous les plaisanciers et pour les petits pêcheurs plaisanciers, ils semblent qu'ils

naviguent encore principalement à vue ». Cela est très révélateur ils n'y auraient donc que les grandes routes de la mer et de la côte qui intéresserait la République.

A la question, à quand Cofiroute ou Bouygues ou autres entreprises et pourquoi pas une Anglaise, pour nous faire le BALISAGE à sa sauce de nos côtes ! A ce démantèlement des phares et balises nous disons, NON, et nous soutenons totalement le maintien des écoles supérieures d'enseignement maritimes de Saint MALO et Nantes, celles-ci étant complémentaires.

Un travail sérieux doit être réalisé quand il s'agit tant de la sécurité que l'avenir de l'emploi de la mer en Bretagne et il serait inadmissible que cette notion de la formation à la sécurité soit passé à l'oubliette comptable, et je profiterai de cette intervention pour préciser que la promotion social existe et doit continuer à exister pour les gens de mer et nous opposons à toutes démarches qui freinerait celle-ci dans la filière.

En effet, les excellents résultats des bacs pro obtenus ainsi que celles des formations des filières marines pêche ou « marmar » par les lycées maritimes bretons sont à encourager. D'autant que nombreux jeunes travaillent immédiatement après leur bac pro ou leur CAM avant de reprendre leurs études quelques années plus tard.

Le CESR ne peut que s'impliquer dans la volonté de rappeler au C R la nécessité de poursuivre une réelle politique de prise en compte des besoins de la filière mer et que les objectifs de formation et de sécurité en mer se doivent d'être totalement assumé par tous les acteurs en matière de sécurité tout désengagement de l'état en la matière serait inadmissible.

INTERVENTION de M. Bernard GUILLEMOT (Bretagne vivante SEPNB)

Parmi les objectifs proposés par le Président du Conseil régional pour une politique maritime ambitieuse, Bretagne vivante retient particulièrement :

- la biodiversité et la qualité des eaux marines ;
- la gestion durable des ressources halieutiques et des milieux.
-

Ces deux objectifs sont intimement liés. Le maintien d'une activité de pêche que nous souhaitons tous, est lié est à la biodiversité des milieux et pas seulement à la qualité des eaux qui n'est qu'une des composantes des milieux. Or nous constatons des modifications profondes de ces milieux sous l'influence conjuguée des actions directes de l'homme (pollution, surpêche, etc....) et indirectes comme le changement climatique. Il est devenu urgent d'intervenir non seulement pour limiter les effets des activités humaines mais aussi pour anticiper les changements inéluctables et adapter nos comportements. Ceci nécessite un effort considérable de recherche fondamentale sur les fonctionnements des écosystèmes marins. Dans ce sens on ne peut qu'approuver les objectifs de la Région sur la recherche et l'innovation, toutefois, force est de constater que dans ce domaine, la recherche appliquée prend la plus grande part et porte pour l'essentiel sur les études biomoléculaires, sources de brevets. Ceci au détriment de la recherche fondamentale réduite à la portion congrue, et de l'étude des milieux qui est pourtant le domaine où se dessine notre avenir. Nous devons nous donner les moyens d'anticiper les évolutions à venir pour adapter nos comportements et de simple évidence, l'étude des milieux est un préalable nécessaire et doit précéder les études palliatives. Encore faudra-t-il écouter ce que nous apprendrons de ces recherches !

L'exemple de la crise que traverse aujourd'hui la pêche est significatif. L'augmentation du prix du pétrole était largement prévisible et pourtant rien n'a été entrepris, au-delà de quelques mesures qu'on pourrait presque qualifier de gadget, pour l'anticiper. Les pêcheurs ne sont pas seuls responsables de cette absence d'anticipation, d'ailleurs la crise s'étend à d'autres activités, et il ne serait pas socialement juste de les laisser seuls en supporter les conséquences.

Cependant les économies d'énergie, et notamment de carburant, doivent être traitées comme de fortes priorités, aussi maintenir artificiellement bas le coût du pétrole en le faisant supporter par le contribuable, ne peut pas être une solution ressortant d'un développement durable car elle gomme trop le signal fort du prix du carburant pour l'économiser. Il importe au contraire de maintenir la vérité des prix en répartissant l'augmentation des coûts entre consommateurs et chaîne de distribution, au risque en l'occurrence d'écorner un peu le pouvoir d'achat. Concernant le pouvoir d'achat, il faut chercher ailleurs des solutions, notamment dans une meilleure répartition des efforts et des richesses.

Dans la mesure où ils viennent rémunérer un service rendu à la société, les « contrats bleus », méritent par contre toute notre attention.



INTERVENTION de Mme Marie-France THOMAS (CGT)

La CGT a pris connaissance du Livre Bleu qui fixe les grandes orientations d'une politique maritime européenne intégrée et du plan d'actions qui l'accompagne.

Elle situe la communication du Conseil Régional comme un message adressé aux autorités françaises et européennes dans le cadre de la Présidence française de l'Europe au second semestre 2008 et souhaite y apporter ses réflexions et propositions.

Aujourd'hui, comme le rappelle la communication du Conseil Régional « la Bretagne pour une politique européenne ambitieuse », environ 100 000 emplois dans notre région dépendent directement de la mer.

De profondes mutations se sont produites ces dernières années. Elles ont touché fortement certains secteurs maritimes.

Ainsi, notre flotte de pêche, même si elle demeure au premier rang en France, a perdu ces 20 dernières années la moitié de ses navires et dans les dix dernières années la moitié de ses marins.

La situation actuelle est préoccupante car ce secteur prend de plein fouet l'augmentation en grande partie spéculative des carburants et ne maîtrise pas les prix de vente.

De plus la moyenne d'âge des navires est de 22 ans et la majorité des patrons pêcheurs ont entre 41 et 45 ans. 10% seulement ont moins de 30 ans.

La CGT approuve la volonté réaffirmée de la Région de défendre ce secteur d'activité et à mieux faire prendre en compte, la formation, la sécurité et les conditions de travail des pêcheurs notamment par une aide au renouvellement de la flotte artisanale et la mise en place par l'Europe de critères de capacité différents pour mesurer l'effort de pêche.

En effet la jauge et la puissance des navires conditionnent fortement les possibilités d'amélioration en sécurité et en confort.

L'action pour l'amélioration de la situation des pêcheurs en mer, définie dans l'article 4.8 du plan d'action de la commission européenne, se limite à annoncer des mesures en faveur de la sécurité et ne propose rien sur l'amélioration des conditions de travail.

Autre secteur affaibli, celui de la construction et de la réparation navale, secteur fort de l'emploi industriel de notre Région qui a perdu plus du tiers de ses effectifs en 10 ans.

Si la création d'une association Bretagne Pôle Naval en 2007 pour fédérer et structurer la filière navale bretonne va dans le bon sens, la CGT pense que de nombreuses pistes doivent, dès maintenant, être explorées, pour renforcer l'activité industrielle de ce secteur et permettre une réorientation de certains chantiers.

En effet, dans un avenir proche, outre la construction de navires de plaisance, plusieurs secteurs vont se développer comme celui du transport maritime sur de courtes distances ou celui des énergies marines qui nécessiteront des barges spécifiques notamment pour l'éolien offshore.

La construction prochaine d'éoliennes offshore plus adaptées au milieu marin n'est pas à exclure.

D'autre part, la CGT rappelle que l'action 4.6 du plan d'action issu du livre bleu concernant le démantèlement des navires prévoit « la promotion d'actions volontaires du secteur en faveur du démantèlement propre des navires » et « l'encouragement de la recherche sur le démantèlement des navires ».

Notre renouvelons notre proposition d'une expérimentation régionale sur la mise en place d'une filière de démantèlement des navires en fin de vie, à Brest et à Lorient.

Ces chantiers, en engageant une démarche de certification pour un démantèlement propre et sur des navires en fin de vie, pourraient recevoir des aides techniques et financières européennes. L'investissement nécessaire est évalué à 20 millions d'euros et le nombre de salariés à une centaine pour 100 000 tonnes/an.

La CGT souhaite un approfondissement des réflexions régionales sur le traitement des navires de plaisance, de pêche et des petits navires et engins flottants peu mobiles.

L'axe 4-3 du plan d'action européen prévoit de « promouvoir les carrières et l'emploi dans les secteurs maritimes », il résulte des interventions de notre Région sur la dimension sociale d'une politique maritime européenne notamment lors de la journée de débat du 9 mars 2007.

La CGT constate que mis à part la création d'un «certificat d'excellence maritime» l'enseignement, la formation continue, l'amélioration des carrières maritimes ou les possibilités de reconversion ne font l'objet d'aucune action concrète au niveau européen.

Quant au niveau national la seule réponse apportée aujourd'hui à la pénurie d'officiers et à la formation professionnelle continue c'est la fermeture envisagée des deux écoles de la Marine Marchande de l'Ouest, St Malo et Nantes !!

« Le développement maritime ne sera véritablement durable que s'il est socialement acceptable » peut-on lire dans le plan d'action européen.

En effet les secteurs maritimes sont encore exclus de certains volets de la législation sociale européenne.

De plus la convention sur le travail maritime adoptée en 2006 par l'OIT n'est toujours pas transposée dans un accord européen tout comme celle plus récente dans le secteur de la pêche.

La CGT, avec la Région Bretagne, appelle à la ratification rapide de ces conventions internationales ainsi que la mise en œuvre des normes de travail maritime à bord des navires qui jettent l'ancre dans des ports communautaires.

Aujourd'hui, près de 90% du commerce extérieur de l'Union et plus de 40% du commerce intercommunautaire s'effectuent par la voie maritime.

En ce qui concerne notre Région, la CGT estime que ce mode d'échange pourrait être plus important.

Le cabotage ("short sea shipping") devra faire partie de la stratégie portuaire de la Région Bretagne et du schéma multimodal des transports et des déplacements.

La CGT rappelle la nécessité d'une politique européenne, française et régionale forte du cabotage pour réussir à diminuer le transport routier.

Cela suppose, au niveau européen, une simplification de la législation en matière douanière, des aides réévaluées et au niveau français des conditions financières et fiscales particulières dans la phase de lancement de services nouveaux.

Au niveau régional, il faut aider au développement des infrastructures portuaires, à l'installation de plates-formes multimodales, à la recherche et à la construction de bateaux adaptés et économes.

La région Bretagne avec des aides communautaires et nationales pourrait être une région expérimentale dans le développement du cabotage.

INTERVENTION de M. André LE BERRE (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins)

Le Comité régional des pêches de Bretagne, approuve et félicite le travail du Conseil régional de Bretagne, intitulé « La Bretagne pour une politique maritime européenne ambitieuse ».

Toutefois, à la lecture de ce document, insister sur le bien être des communautés côtières et le renouvellement de la flotte artisanale peut laisser penser, que la pêche au large n'est pas prise en compte ou revêt une importance moindre que la pêche côtière. Cela n'est évidemment pas le cas. En effet, la pêche au large couvre environ 60% des débarquements sous criée, en Bretagne.

En outre, la polyvalence et la diversité des métiers de la pêche sont des conditions essentielles à la pérennité des activités de pêche.

Il conviendrait de resituer la richesse de la filière pêche bretonne dans sa globalité et dans sa diversité.

Aujourd'hui, sans revenir sur les raisons ayant engendré, comme chacun sait, une crise profonde de la pêche, l'ensemble de la filière subit également cette situation critique « de plein fouet », notamment le secteur du mareyage et de la poissonnerie. Les entreprises de maintenance et de réparation des navires dont la pêche dépend connaissent elles aussi, des difficultés financières et des problèmes de trésorerie. Si demain, ces entreprises en amont de la filière, qui contribuent à maintenir en état une flottille vieillissante, disparaissent, c'est une grande partie de la flottille qui risque de rester à quai.

Les navires de pêche sont âgés en moyenne, de 22,4 années. Comment tenter de résoudre le problème de la dépendance énergétique des navires existants vieillissant, et actuellement très énergétivores ? Un renouvellement de cette flottille s'avère indispensable. Des modifications de carène peuvent par exemple contribuer à rendre le navire plus hydrodynamique, à l'instar des derniers thoniers océaniques de Concarneau.

Le Comité régional des pêches de Bretagne sollicite et demande le soutien du Conseil régional afin de modifier la réglementation européenne inadaptée à la situation actuelle.

En premier lieu, la réglementation européenne peut constituer une entrave à la mise en place de certaines innovations : en calculant l'effort de pêche à partir de la jauge du navire, il est difficile, voire impossible d'installer un bulbe d'étrave sur un navire de pêche existant, afin de réaliser des économies de carburant et réduire ainsi la dépendance énergétique.

Cette contrainte de jauge est également totalement inadaptée à la sécurité des marins pêcheurs (cf. Rapport de 2002 de M. Tricot ci-joint, extrait du travail du CRPMEM de Bretagne « Une Stratégie de pêche durable pour la Bretagne » et repris en partie, aujourd'hui par l'Institut Maritime de Prévention).

Enfin, les navires de pêche actuels, qui manquent d'espaces de conservation à bord sont totalement inadaptés au travail que mène actuellement Bruxelles sur les rejets à ramener à terre.

En deuxième lieu, outre la jauge du navire, la puissance du moteur est également prise en compte dans le calcul de l'effort de pêche. Cette réglementation européenne conduit à un remplacement du moteur subventionné à condition de diminuer de 20 % la puissance du

navire. Cela n'est pas acceptable. Pourtant, un remplacement d'un moteur classique par un moteur nouvelle génération à puissance équivalente pourrait permettre des économies de carburant et des réductions d'émission de CO2 dans l'atmosphère. C'est la raison pour laquelle le Comité régional des pêches demande à la Commission européenne de revoir sa position et de permettre une aide au remplacement de moteur, mais à puissance équivalente.

Le Comité régional des pêches de Bretagne propose de calculer l'effort de pêche à partir des engins de pêche, ce qui permettrait également une remise à niveau des pratiques actuelles de pêche, parfois énergétivores et une modification des comportements, selon les différentes techniques de pêche.

Les primes excessives attribuées aux navires inscrits au plan de sortie de flotte, prôné par Bruxelles créent une flambée des prix de l'occasion, rendant quasi impossible toute installation de jeunes professionnels.

De même les possibilités de soutien à la filière aux entreprises sont encadrées de manière trop rigide (c'est ce que déplore la filière dans un contexte de carburant cher) mais également peu adaptée aux réalités de terrain. Ainsi les de minimis s'appliquent indifféremment de la taille et de la structuration des entreprises et leur programmation sur trois ans empêche toute adaptation aux variations économiques d'une année à l'autre. De ce point de vue, des modifications annuelles devraient pouvoir être possibles.

Pour conclure, compte tenu de la situation critique actuelle de la pêche, les services de Bruxelles devraient disposer d'informations en temps réel, afin de mettre à jour leur vision du secteur de la pêche. En effet, la politique de Bruxelles reste inchangée depuis 25 ans et ne s'est jamais adaptée à l'évolution du secteur et de ses nouvelles contraintes comme elle a pu le faire dans le secteur de l'agriculture.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL
« ADOPTION DES STATUTS DE LA SABEMEN »

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteur : M. Alain DAHER

| |
|---|
| ADOPTION DES STATUTS DE LA SABEMEN |
|---|

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les statuts de la SABEMEN (Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval) doivent être modifiés en raison du retrait de la Région des Pays de la Loire et de la réorganisation juridique et financière du groupe « Brittany Ferries ».

Les actionnaires de la SABEMEN – dont la Région Bretagne qui détient 34,02 % du capital – doivent délibérer sur les nouveaux statuts et désigner des représentants.

Les modifications de statuts portent sur l'évolution de l'objet social, la prorogation de la société (jusqu'en 2111), la modification du nombre d'administrateurs représentant les collectivités locales et la création d'un collège de censeurs (chargés de veiller à la stricte application des statuts).

La Région doit désigner quatre élus pour siéger au sein du collège des censeurs.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Il s'agit de modifications principalement techniques permettant d'adapter les statuts de la SABEMEN, ces évolutions ne modifiant pas le contrôle majoritaire par les collectivités locales de la nouvelle SAS SOMABRET par le biais de la SABEMEN.

L'adoption de ces nouveaux statuts de la SABEMEN par la Région – ainsi que par les quatre départements bretons, autres actionnaires principaux de la SABEMEN – traduit l'engagement des collectivités bretonnes au côté de la « Brittany Ferries ». Elle exprime également la volonté marquée par les décideurs politiques bretons de soutenir l'effort d'adaptation de la « Brittany Ferries » aux évolutions du trafic maritime transmanche.

La Commission se félicite de ce soutien des collectivités à un outil de développement de l'économie bretonne, de son tourisme et de ses activités portuaires au service des filières et des territoires bretons.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« SCHEMA REGIONAL MULTIMODAL DES
DEPLACEMENTS ET DES TRANSPORTS –
PHASE 1 - DIAGNOSTIC »***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission « Aménagement du territoire, environnement »

Rapporteur : M. Jacques UGUEN

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">SCHEMA REGIONAL MULTIMODAL DES DEPLACEMENTS ET DES TRANSPORTS – PHASE 1 - DIAGNOSTIC</p> |
|--|

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'équilibre et l'attractivité du territoire breton dépendent fortement de la qualité des transports de voyageurs et de marchandises, aussi le Conseil régional de Bretagne a-t-il décidé de lancer l'élaboration de son schéma régional multimodal des déplacements et des transports en 2005.

Le Président du Conseil régional rappelle le cadre réglementaire de cette élaboration visant à favoriser la complémentarité entre les modes de transport.

Il indique que le diagnostic vise à dresser un état des lieux précis sur la situation des déplacements et des transports en Bretagne en combinant une approche descriptive et une approche analytique.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESR rappelle qu'il a été associé à l'élaboration de ce Schéma régional multimodal des déplacements et des transports (SRMDT), et qu'il n'est demandé que de se prononcer sur le volet diagnostic.

Le document présenté, divisé en 7 chapitres, englobe l'ensemble des problématiques, à savoir :

- les éléments du contexte,
- les pôles générateurs de trafic,
- les déplacements,
- le transport de marchandises,
- les infrastructures de transport,
- les impacts environnement/santé/sécurité,
- les dépenses de transport des collectivités.

Ce diagnostic démontre la volonté de la Région de s'investir dans la problématique des transports et déplacements ; ainsi les dépenses totales (investissements + fonctionnement) ont augmenté de 35 % en 2007 et le Conseil régional dépense en moyenne 62,50 €par habitant en 2007 contre 46,30 €en 2006.

Pour le CESR, il est nécessaire que ce diagnostic, largement discuté et amendé par les différents partenaires, soit partagé par l'ensemble des acteurs. La réussite de ce schéma autour des quatre défis retenus en dépend.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de ces observations,

Avis favorable

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

**INTERVENTION de M. Bernard GUILLEMOT
(Bretagne vivante - SEPNB)**

J'interviens au nom des associations de protection de la nature BV et ERB.

Le diagnostic qui nous est proposé est un document particulièrement feillé et quasi exhaustif dans tous les domaines.

Bretagne vivante regrette toutefois que les impacts environnementaux soient limités à la consommation d'énergie et à l'émission de gaz polluants. Ces impacts sont bien sûr essentiels mais nous croyons que les autres impacts comme l'emprise des infrastructures, l'imperméabilisation des sols et les écoulements d'eaux pluviales polluées vers les réseaux hydrographiques, et les effets d'eau pure aussi bien des réseaux hydrographiques que la fragmentation des milieux et des populations, etc....mériteraient d'être pris en compte dans ce diagnostic.

INTERVENTION de M. Jean-Bernard SOLLIEC (Représentant l'Union patronale interprofessionnelle de Bretagne)

Je voudrais m'exprimer au nom des acteurs patronaux sur le futur schéma régional multimodal des déplacements et des transports.

Le transport collectif, dont le développement ne peut se concevoir sans offre intermodale, est en pleine évolution et les prochaines années, peut-être même les prochains mois, seront décisifs pour l'avenir des différents opérateurs de transport :

- coût du carburant,
- développement durable,
- apparition de nouveaux marchés dans et autour des périmètres de transport urbain,
- évolution de la notion de périmètre de transport urbain vers celle de bassin de déplacement, apparition de véhicules mi urbain - mi interurbain, capacité à transporter à partir de 2015 des personnes à mobilité réduite, transport à la demande...

Le transport collectif, notamment par autocar, est bien aujourd'hui à la croisée des chemins : les évolutions de la dernière décennie ont été considérables et ses acteurs, Autorités Organisatrices de Transport et opérateurs, n'en ont, semble-t-il, pas encore pris toute la mesure. L'évolution des bassins de vie a accru fortement les besoins de mobilité des citoyens, dont la seule préoccupation est de disposer d'un réseau de services lisible et facile d'accès, à un coût raisonnable. Le transport doit s'adapter à ces nouvelles exigences.

La Bretagne est à cet égard marquée par la transformation profonde de la forme et du nombre de ses périmètres urbains : sur 17 Autorités Organisatrices de Transport Urbain, 10 ont été créées entre 1999 et 2005, ceci alors que le cloisonnement des différentes collectivités territoriales rend difficile l'adéquation entre les territoires « institutionnels » et les territoires « fonctionnels ».

Certes, les autorités organisatrices et opérateurs de transport ont engagé une réflexion sur l'intermodalité, mais cette intermodalité demeure un concept dont on parle beaucoup, mais dont les réalisations concrètes sont peu nombreuses et manquent de cohérence et de lisibilité.

Ainsi, aux contraintes d'ordre institutionnel s'ajoutent, d'une part, des difficultés économiques liés à la capacité budgétaire des collectivités territoriales et, d'autre part, des obstacles culturels, les atouts de l'autocar dans la chaîne du transport collectif n'étant pas suffisamment connus.

Il est temps de dépasser les clivages entre les modes de transport et de mettre en place l'indispensable coopération entre les différents intervenants. La démarche engagée par le Conseil régional vise à répondre à cet enjeu, mais encore faut-il que les différents types d'opérateurs soient considérés de la même façon et parviennent à trouver des terrains d'entente. C'est à cette condition que nous développerons une offre de transport réellement efficace et attractive.

La concrétisation de la volonté politique forte de développement du transport collectif dans sa globalité, exprimée par le Conseil régional de Bretagne, doit permettre à ce moyen de transport collectif, particulièrement souple et réactif, de retrouver toute sa place.

Lui seul peut assurer le réel maillage des villes, petites, moyennes et grandes. Il doit être développé, notamment sur les liaisons où le train n'est pas présent. Le récent transfert de compétence sur les ports et aéroports d'intérêt régional est une occasion à saisir pour développer les liaisons par autocar à destination de ces infrastructures au départ de nombreuses villes moyennes.

Le développement d'une offre de transport collectif adaptée et intermodale ne peut que s'appuyer sur le développement de ce type de transport, dont la pleine efficacité passe par une augmentation significative des fréquences, de l'amplitude horaire et du confort.

Puisse le schéma régional multimodal des déplacements et des transports être l'outil de ce développement qui garantisse l'accessibilité de tous les bretons aux transports collectifs.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Jean-François LE TALLEC (CRCI)

Je m'exprime ici au nom des acteurs patronaux.

Dans une économie mondialisée, le transport et les services logistiques présentent un caractère vital pour la compétitivité et le développement des entreprises bretonnes. C'est pourquoi, leurs représentants se félicitent que le SRMDT (Schéma régional multimodal des déplacements et des transports) place, au premier rang, le défi d'améliorer l'accessibilité de la Bretagne pour en accroître l'attractivité économique.

En effet, les entreprises souhaitent disposer d'une offre de transport compétitive tant pour leurs besoins de déplacement d'affaires ou de transport de marchandises, que pour les besoins de déplacement domicile-travail de leurs salariés ou encore pour favoriser les flux touristiques.

La compétitivité du transport breton serait d'ailleurs améliorée si les pouvoirs publics autorisaient la circulation des poids lourds de 44 tonnes. Nous invitons le Conseil régional de Bretagne à soutenir les professionnels du transport dans cette demande.

Nous souhaitons également saluer la méthode de travail mise en œuvre par le Conseil régional dans le cadre de l'élaboration de ce SRMDT. La démarche de concertation proposée et la prise en compte régulière des observations faites par les représentants du monde économique ont été appréciées.

Pour ce qui est du diagnostic soumis ce jour à l'examen du CES, si la quantité et la qualité du travail effectué sont globalement remarquables, il pourrait néanmoins être optimisé par la prise en compte des deux observations suivantes.

- D'une part, concernant les analyses de trafic portuaire, puisque ce Schéma a vocation à se projeter dans l'avenir, il serait souhaitable d'exploiter les données les plus actuelles. Cet effort d'actualisation permettrait en effet de constater que si le trafic marchandises des ports bretons a connu une légère érosion sur les années 2004 à 2006, il a en revanche fortement repris depuis pour dépasser en 2007 les 9 millions de tonnes, soit le plus fort volume de trafic fret maritime enregistré depuis ces dix dernières années.
- D'autre part, le diagnostic ignore les questions de logistiques urbaines. Or, la desserte des commerces en milieu urbain est essentielle au maintien de la vitalité des centres villes et la problématique des livraisons urbaines se posera de plus en plus avec le développement du commerce électronique.

Au-delà de ces réserves sur le diagnostic, nous insistons vivement pour que soient mises en œuvre, dans les meilleurs délais, les actions proposées dans le cadre de ce Schéma Régional Multimodal des Déplacements et des Transports.

Par ailleurs, les acteurs économiques bretons souhaitent rappeler aux pouvoirs publics - et notamment au Conseil régional – leur opposition au projet du Gouvernement de créer une redevance kilométrique pour les poids lourds sur le réseau routier non concédé.

Dans une période de forte augmentation du coût de l'énergie, cette **écotaxe**, annoncée par le Grenelle de l'environnement, pénaliserait considérablement les entreprises bretonnes déjà handicapées par la périphéricité de notre région et qui ne disposent pas d'une offre alternative au transport routier.

De plus, l'esprit de cette taxe qui est de frapper les flux logistiques de transit, ne s'applique pas en Bretagne où les flux de marchandises sont pour l'essentiel des flux de cabotage, intra Bretagne.

Il serait vain de vouloir adapter le système de transport breton dans le cadre de ce SRMDT si, dans le même temps, on pénalisait durablement les entreprises bénéficiaires de ce système par une fiscalité dissuasive.

Je vous remercie de votre attention.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« PLAN FERROVIAIRE BRETON »

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission « Aménagement du territoire, environnement »

Rapporteur : M. Patrice BOUDET

PLAN FERROVIAIRE BRETON

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

A l'heure où se discutent, au plan national, les suites du Grenelle de l'Environnement, où les réflexions menées avec l'ensemble des partenaires de la Région sur le Schéma régional multimodal des déplacements et des transports (SRMDT) touchent à leur fin, où le tour de table breton sur le financement de la Ligne à grande vitesse (LGV) est finalisé, la Région Bretagne a pris toute la mesure de ces enjeux et fixe, dans le cadre du Plan ferroviaire breton, les ambitions qu'elle porte au ferroviaire pour les années à venir.

Face à des tendances démographiques en évolution (plus de population, répartition inégale entre départements, augmentation de la catégorie des "60 ans et plus"...), la Région entend répondre différemment en matière de déplacements et d'offre de transports.

A l'instar du Plan routier breton, l'accessibilité ferroviaire de la Bretagne toute entière passe par la mise en œuvre d'un programme d'actions volontariste et soutenu dans le temps : le Plan ferroviaire breton.

A la lumière de la concertation engagée dans le cadre du SRMDT en cours de finalisation, le Plan ferroviaire breton a pour objectifs de formuler le plan d'actions qui sera mis en œuvre en matière ferroviaire dans les décennies à venir (horizons 2013-2020 et 2030).

Le Plan ferroviaire breton est un outil de cohésion territoriale et un complément indispensable à la LGV Bretagne-Pays de la Loire. Il a pour ambition de favoriser la diffusion des effets de la grande vitesse sur l'ensemble du territoire et de favoriser l'ancrage des territoires de l'ouest aux zones bretonnes en fort développement en ciblant tout particulièrement les secteurs situés à l'ouest d'une diagonale Guingamp-Vannes ainsi que le Centre Bretagne.

L'efficacité du plan ferroviaire breton repose sur une cohérence d'objectifs et d'actions en matière d'investissements (infrastructures ferroviaires et routières, matériels, gares et accessibilité des personnes à mobilité réduite) et de services (dessertes ferroviaire et routière, billettique, information multimodale...). L'articulation avec les autres domaines de compétences portés par la Région (ports, aéroports...) ou par les autres autorités organisatrices (transports départementaux et urbains) est primordiale et sera assurée dans le cadre de la mission d'évaluation et de suivi du SRMDT.

Le Plan ferroviaire breton se fixe quatre objectifs prioritaires :

Objectif 1 - Améliorer la place de la Bretagne dans les réseaux de transports nationaux et internationaux

- Objectif 2 - Garantir l'équité territoriale en diffusant les effets de la grande vitesse sur tout le territoire et en renforçant les liens entre les villes bretonnes
- Objectif 3 - Accompagner le développement des agglomérations bretonnes
- Objectif 4 - Soutenir le développement du fret

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

S'agissant de l'objectif 1 "Améliorer la place de la Bretagne dans les réseaux de transports nationaux et internationaux", le CESR note que la Région Bretagne a toujours pour objectif de placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris. Néanmoins, il faut pondérer cette action, puisque, à la mise en service de la LGV Bretagne – Pays de la Loire, le meilleur temps de parcours sera de 3h08 pour les deux villes (avec un arrêt). De plus, la date de 2014 étant avancée en terme de réalisation, tout retard influera sur la mobilisation des financements.

L'abandon de la technologie pendulaire, très coûteuse au regard de l'investissement nécessaire, est salué par le CESR comme un acte raisonnable, d'autant qu'il permet de réorienter les réflexions sur des pistes alternatives permettant de se doter de matériel TGV duplex performant (plus de capacité, plus de puissance) et de rectifier des infrastructures (ripage de courbes et suppression de passages à niveau), permettant de gagner en vitesse donc en temps de parcours.

Associées à un nouveau tracé des circulations, ces mesures vont dans le bon sens, d'autant que l'important travail de régénération bénéficiera également aux autres trafics voyageurs (TER) et améliorera la sécurité des personnes par la suppression de croisement rail-route.

Le CESR approuve le projet de désaturation de la gare de Rennes, avec le passage en vitesse à 90 km/heure et le futur plan de voies qui aura à coup sûr des incidences positives sur le développement du périurbain rennais par une meilleure réponse aux besoins de transports, besoins en constante évolution.

Le CESR approuve également le plan d'actions proposé, s'agissant du soutien au projet de modernisation de la ligne Massy-Valenton.

Concernant l'axe Rennes-Nantes, le CESR souscrit à la prise en compte des besoins nouveaux liés au projet d'aéroport à Notre Dame des Landes par une desserte routière d'abord, puis par un projet de nouvelle infrastructure directe ensuite, permettant à l'ensemble des Bretons de bénéficier, dès le début, de ce nouvel équipement.

S'agissant de l'objectif 2 "Garantir l'équité territoriale en diffusant les effets de la grande vitesse sur tout le territoire et en renforçant les liens entre les villes bretonnes", le CESR considère que le principe d'ordonnement du réseau qui va être déployé à l'initiative de Réseau ferré de France (RFF) doit se traduire par une amélioration des services actuels, par une prise en compte des besoins et au final par un redimensionnement de l'offre inter-villes Rennes-Brest, Rennes-Quimper, Brest-Nantes et les nouvelles liaisons citées dans le document, notamment en reliant les villes moyennes bretonnes aux grands axes Nord-Sud et aux "métropoles" bretonnes.

Le CESR insiste sur cette exigence, d'autant que la Bretagne a la particularité d'être dotée de nombreuses petites et moyennes agglomérations.

Concernant les autres actions de cet objectif (la gare de Rennes, le système d'information multimodale, l'offre de services, les 10 pôles d'échanges multimodaux, la rénovation des gares et points d'arrêt TER, la mise en accessibilité du schéma régional d'accessibilité, la remise à niveau des lignes dites "secondaires", l'adaptation des dessertes à destination du Centre Bretagne et du Mont St Michel) le CESR ne peut que partager les propositions faites par le Conseil régional.

S'agissant de l'objectif 3 "accompagner le développement des agglomérations bretonnes"

Prenant en compte les importants phénomènes de périurbanisation liés à différents facteurs, la Région entend redimensionner les transports collectifs, notamment autour de Rennes, Brest, Vannes, Lorient et St Brieuc. Tendre à un développement de l'offre par des dessertes RER, de nouvelles haltes TER, constitue pour le CESR un objectif répondant aux besoins croissants de transports. Cependant, le CESR tient à rappeler, comme il l'a fait à plusieurs reprises, que le facteur de périurbanisation par l'éloignement domicile-travail est souvent lié aux capacités contributives des populations concernées. C'est pourquoi, le CESR réaffirme la nécessité d'une réelle politique foncière incitative, passant, par exemple, par la mise en place urgente de l'EPFR (Etablissement Public Foncier Régional).

En effet, la seule réponse aux besoins trouvera des limites sans intervention publique forte en termes d'aménagement du territoire.

S'agissant de l'objectif 4 "Accompagner le développement du fret" le CESR soutient l'ensemble du plan d'actions proposé.

Cependant, le CESR s'interroge sur la cohérence de certaines actions entre elles. En effet, pourquoi la modernisation de la ligne Nord-Sud ne prend-elle pas, dès à présent, la réouverture de la section centrale entre Loudéac et St Gérard, alors que parallèlement on compte mettre en œuvre l'intermodalité ports/fer par la mise en place d'offres combinées ? Est-ce à dire que le développement portuaire breton est cantonné aux seuls ports de Brest, Lorient et St Malo et que le port du Légué dans les Côtes d'Armor est omis ? Avec le développement du cabotage maritime, le CESR pense qu'il faudrait revoir cet aspect, d'autant que l'utilisation d'un axe Lorient, Auray, St Brieuc, Le Légué aurait comme avantage supplémentaire de désengorger les autres axes Nord Bretagne et Sud Bretagne.

Pour ce qui concerne l'embranchement ferroviaire de la plate-forme de Châteaubourg, le CESR sera attentif à ce dossier, notamment par le raccordement ferré à l'ouest de la plate-forme.

Enfin, le CESR s'étonne que la Région ne considère cet objectif qu'à partir de seules données économiques, sans mettre un accent important sur le nécessaire rééquilibrage modal, s'inscrivant dans une forte stratégie de développement durable pourtant portée par un très grand nombre d'acteurs.

En conclusion, le CESR approuve les actions de ce Plan ferroviaire breton qui a vocation à être intégré au SRMDT, et suivra avec attention sa mise en œuvre. Le CESR a noté une actualisation en 2012 et souhaite d'ores et déjà être encore associé à ce travail, comme ce qui a prévalu en terme de concertation pour le schéma et son contenu.

Enfin, le CESR souhaite que l'ensemble des partenaires de la Région, cités dans les fiches techniques, ait la même volonté de faire aboutir ce Plan ferroviaire breton, notamment en termes de financements.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de ces remarques, le CESR donne acte.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de M. Georges COUDRAY (Fédération du Crédit mutuel de Bretagne)

Je m'exprime ici au nom des acteurs patronaux.

Les acteurs patronaux saluent l'intérêt de ce plan ferroviaire qui vise à améliorer l'accessibilité de la Bretagne et qui constitue dès lors un outil au service du développement économique et de la cohésion territoriale.

Nous nous félicitons tout d'abord du redéploiement du fret par voie ferrée envisagé dans ce plan qui prend bien en compte les enjeux d'une articulation des modes de transport ferrés, routiers et portuaires au sein du système logistique breton.

Dans la droite ligne du Grenelle de l'environnement qui encourage au développement de solutions de transport alternatives durables, et dans un contexte de raréfaction de l'offre de transport terrestre et de hausse durable du coût de l'énergie, les entreprises attendent désormais que les ambitions portées par la Région se concrétisent par le redéploiement d'une offre de services de fret ferroviaire fiables, crédibles et économiques.

Par ailleurs, dans un contexte de réorganisation de son offre par l'opérateur historique, une indispensable réflexion devra être menée sur la pertinence du déploiement d'un ou plusieurs Opérateurs Ferroviaires de Proximité à l'instar de ce qui a été mis en œuvre dans d'autres régions françaises (région Centre ou Auvergne par exemple).

Compte tenu de l'importance du transport pour la compétitivité des entreprises bretonnes, les acteurs économiques sont prêts à s'associer aux réflexions menées par l'État, la Région et les autres collectivités territoriales pour redéployer le fret ferroviaire en Bretagne. Ils pourront apporter à cette réflexion leur expertise et leur connaissance des besoins locaux pour optimiser les choix d'aménagements.

Par ailleurs, les acteurs économiques constatent avec satisfaction que le plan ferroviaire breton favorisera l'amélioration de l'accessibilité du Finistère par le développement de l'axe Brest-Nantes via Quimper. Ils prennent également acte de l'accord des collectivités locales concernant le financement de la partie Connerré-Rennes du projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV). Ils souhaitent cependant réaffirmer avec force « l'objectif des 3 heures » pour la liaison Paris-Brest/Quimper. Ils entendent dans ce cadre que la Région poursuive sa mobilisation afin qu'au plus vite les dispositions soient mises en œuvre pour atteindre cet objectif conformément aux engagements pris.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Jean HAMON
(Union patronale interprofessionnelle, en accord avec la Fédération régionale du bâtiment et la Fédération régionale des travaux publics)

Je voudrais m'exprimer au nom des acteurs patronaux.

Les chefs d'entreprise bretons et leurs représentants ont placé parmi leurs toutes premières priorités le projet ferroviaire visant à mettre Brest et Quimper à trois heures de Paris.

Les actions de lobbying qu'ils ont menées, parfois au plus haut sommet de l'Etat, ont contribué, avec d'autres actions, à une avancée favorable de ce projet.

L'évolution de ce dossier, l'engagement des différentes parties prenantes, bretonnes et ligériennes, de l'Etat, de RFF, de la SNCF, nous amènent à espérer une contractualisation rapide du projet dans sa globalité et une réalisation que nous attendons dans les délais annoncés.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises dans cette assemblée, la Bretagne, et notamment le Finistère, ont besoin de ce lien ferroviaire rapide qui constituera un atout significatif au cours des prochaines décennies. Soyons attentifs toutefois à ce qu'une trop forte augmentation des péages voulue par RFF, ne rende le coût du billet prohibitif, au détriment du développement économique escompté.

Outre ce projet majeur, les propositions pour un plan ferroviaire breton, se révèlent d'autant plus intéressantes qu'elles ne se limitent pas au seul projet majeur mais qu'elles intègrent des projets connexes dont bénéficieront nombre de bretons et d'entreprises bretonnes.

A cet égard, la transformation nécessaire de la gare de Rennes en véritable hub ferroviaire constitue un facteur essentiel de réussite du projet en permettant le raccordement direct de la Bretagne aux grandes villes européennes. Toutefois on peut s'étonner et regretter que, dans le plan présenté, cet impératif ne fasse pas l'objet d'un engagement plus précis et concret. De même, nous réitérons notre attachement, d'une part à la réalisation du barreau sud de Paris, et d'autre part, au volet Fret du Plan ferroviaire auquel de nombreuses entreprises nous disent être attachées.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Bénédicte DESCHAMPS (CGT)

La CGT est d'accord avec le plan ferroviaire breton et partage les objectifs de la Région.

La signature du protocole entre la Région et les collectivités locales marque une nouvelle avancée dans le financement du projet Bretagne Grande Vitesse. Il confirme également l'aspect fédérateur de cet ambitieux projet et permet d'en cerner les derniers enjeux. La CGT se félicite de ces avancées.

Néanmoins les dernières zones d'ombres du plan de financement nous inquiètent. En effet, il semblerait qu'avec la raréfaction de l'argent public la Région ne voit pas d'un mauvais œil le recours à un contrat de partenariat public/privé.

La CGT ne soutiendra pas un choix qui hypothèquerait l'avenir. RFF doit rester le seul maître d'ouvrage.

Les partenariats publics/ privés (Eurotunnel, Orlyval,...) sont un échec financier et ont montré leur incompatibilité à répondre aux besoins dans une égalité de traitement et de droit d'accès. Ils focalisent les investissements sur les axes les plus rentables en opposition à l'aménagement du territoire. Ils consacrent le désengagement de l'Etat, l'abandon de l'égalité de traitement des citoyens et des fondements d'une société solidaire.

A plusieurs reprises la CGT a fait des propositions innovantes aptes à mobiliser des financements publics. Sans les développer il s'agit de la création d'un pôle public financier alimenté sur les mêmes bases que le financement du logement social et de nouvelles mesures fiscales mettant à contribution les principaux bénéficiaires du transport, le secteur bancaire et les marchés financiers.

Ces propositions, si elles étaient mises en œuvre, éluderaient les problèmes rencontrés dans ce dossier.

Ces mesures éviteraient de prendre des dispositions contraires à l'intérêt des usagers comme le recours à une adaptation tarifaire qui augmenterait le prix du transport.

Le droit au transport pour tous dans une égalité de traitement est inscrit dans la loi (LOTI) mais loin d'être concrétisé dans les faits.

Les transports, l'aménagement du territoire figurent dans les domaines qui participent de la reconnaissance des droits humains et sociaux fondamentaux. Ils doivent donc répondre de l'intérêt général sous maîtrise publique et éligible pour les financements, particulièrement de leurs infrastructures, aux prérogatives dévolues à un Pôle Financier Public.

Pour conclure, si la CGT soutient la Région dans la mise en œuvre du plan ferroviaire breton, elle l'encourage toutefois à faire le choix d'une maîtrise publique des financements qui préserve l'égalité de traitement et l'accès de tous les citoyens.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« PROTOCOLE ENTRE
LES COLLECTIVITES BRETONNES
POUR LE FINANCEMENT DU PLAN FERROVIAIRE
BRETON DANS SA COMPOSANTE BRETAGNE
A GRANDE VITESSE »***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission « Aménagement du territoire, environnement »

Rapporteur : M. Jacques UGUEN

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">PROTOCOLE ENTRE LES COLLECTIVITES BRETONNES POUR LE FINANCEMENT DU PLAN FERROVIAIRE BRETON DANS SA COMPOSANTE BRETAGNE A GRANDE VITESSE</p> |
|---|

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional explique que dans le cadre de la mise en place du financement du Plan ferroviaire Breton dans sa composante Bretagne à Grande Vitesse, la Région Bretagne, les quatre conseils généraux, Rennes Métropole et le Pays de St Malo se sont accordés sur la répartition du financement entre les collectivités.

Il indique que les collectivités territoriales ayant pris leurs responsabilités, il convient que l'Etat et Réseau ferré de France engagent les procédures sur les différents projets ferroviaires bretons afin de respecter une mise en service en 2013/2014.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Après le protocole signé entre la Bretagne et les Pays de la Loire, ce deuxième protocole entre la Région, les quatre départements, Rennes Métropole et le Pays de St Malo démontre la volonté des élus bretons de faire vivre le projet de Bretagne à Grande Vitesse et celle de la Région de mettre à terme Brest et Quimper à moins de trois heures de Paris.

Le CESR se félicite que ce projet s'inscrive dans le Plan ferroviaire Breton, permettant ainsi la diffusion de l'effet BGV sur l'ensemble de la Bretagne.

La contribution bretonne qui porte sur un montant de plus d'un milliard d'euros devrait être un élément déterminant afin que l'Etat et RFF s'engagent rapidement dans ce projet.

En effet, les incertitudes, maintes fois exprimées par le CESR sur le montant des contributions de RFF et de l'Etat subsistent.

D'autre part, concernant la détermination des participations au titre de la LGV Connerré-Rennes, il est proposé de faire participer RFF aux alentours de 35 %. Le CESR rappelle qu'une forte augmentation des péages est envisagée pour les années 2010/2013 (60 millions d'euros par an) ; il ne faudrait pas que la participation de RFF entraîne, de fait, une telle augmentation des coûts de transport que de nombreux bretons s'en trouveraient exclus.

Enfin, le CESR prend acte qu'une troisième phase de travaux est déjà envisagée pour atteindre le plus rapidement possible l'objectif de mettre Brest et Quimper à moins de trois heures de Paris.

Le CESR salue la volonté unanime des collectivités territoriales de mener à bien ce projet Bretagne à grande vitesse. Cette unanimité doit être un levier pour décider les autres financeurs.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***



INTERVENTION de Mme Évelyne HUAUMÉ (CFDT)

Tout comme le CESR, la CFDT salue le protocole signé entre la Région, les Conseils Généraux, Rennes Métropole et le Pays de St Malo, concernant le financement de Bretagne à Grande Vitesse.

La CFDT soutient ce projet qui doit participer au développement économique de la Bretagne et donc à l'emploi.

Elle affirme plus que jamais que ce projet doit profiter à tous les Bretons et se félicite donc qu'il s'inscrive dans le projet global du « Plan Ferroviaire Breton ».

L'apport des collectivités territoriales, près d'un milliard d'euros, et le solde à financer tant par l'état que par RFF exigent que toutes les formes de financement soient exploitées, sans tabou, avec pragmatisme. Nous ne pouvons qu'encourager la Région à aller dans ce sens, afin que les délais soient respectés.

Aujourd'hui la Région envisage un apport de RFF aux alentours de 35% du financement total. Nous tenons à rappeler que les coûts des péages vont augmenter de 60 millions d'euros par an de 2010 à 2013, avec des répercussions sur le prix du transport, donc sur le voyageur. L'apport de RFF à la construction de la LGV aura également des répercussions sur ce coût.

Pour la CFDT, il ne faudrait pas que ce montage financier entraîne l'exclusion d'un certain nombre de Bretons qui par l'impôt concourent déjà à la réalisation de ce projet.

Comme nous l'avons maintes fois exprimé ce projet doit profiter à TOUS.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« PROTOCOLE ENTRE LA REGION BRETAGNE ET
LE CONSEIL GENERAL DU FINISTERE
POUR L'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE
DU FINISTERE PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'AXE
BREST-NANTES VIA QUIMPER »***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission « Aménagement du territoire, environnement »

Rapporteur : M. Patrice BOUDET

**PROTOCOLE ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LE CONSEIL GENERAL DU
FINISTERE POUR L'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DU FINISTERE
PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'AXE BREST - NANTES VIA QUIMPER**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du plan ferroviaire breton, incluant le projet Bretagne à Grande Vitesse et s'étendant à l'ensemble du territoire, la Région Bretagne et le Conseil général du Finistère ont mis au point les éléments d'un accord visant à améliorer l'accessibilité du Finistère par le développement de l'axe Brest-Nantes via Quimper.

L'atteinte de cet objectif d'équité territoriale nécessite l'activation combinée de plusieurs leviers : infrastructures, matériels, gares, tarification, desserte et services aux usagers. Les engagements réciproques des deux collectivités pour l'atteinte de cet objectif d'accessibilité sont détaillés dans le projet de protocole soumis à l'approbation des deux Conseils régionaux.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESR observe que ce projet de protocole est une traduction d'une des actions du Plan ferroviaire breton.

Cette traduction se concrétise en termes de modernisation d'infrastructures, de matériels, de dessertes sans rupture de charge à Quimper et Redon.

Le CESR observe que la modernisation de l'axe Brest-Quimper s'appuie sur l'accélération de l'opération inscrite au Contrat de projets État / Région.

De plus, le CESR note que les deux collectivités proposent de manière volontariste un financement complémentaire, traduisant ainsi une réelle volonté d'avancer dans ce dossier.

Toutefois, le CESR regrette le décalage existant entre l'étude prospective avec le Conseil général du Finistère, contenue dans le protocole, et l'annonce faite dans le Plan ferroviaire breton où il est fait état d'une "éventuelle électrification à terme".

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de ces observations,

Avis favorable

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« PLAN ROUTIER BRETON –
PROGRAMMATION 2008 »***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission « Aménagement du territoire, environnement »

Rapporteur : M. Alain LE MENN

| |
|---|
| PLAN ROUTIER BRETON – PROGRAMMATION 2008 |
|---|

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce plan est la traduction de l'obligation faite par la loi du 13 août 2004 qui stipule que les travaux engagés dans le cadre du CPER 2000-2006 continuent d'être financés jusqu'à l'achèvement des opérations engagées.

Pour 2007, 46,5 M€ ont été effectivement engagés sur les 62,9 M€ programmés. A la fin 2007 le taux de réalisation du CPER est de 82 % (74 % fin 2006).

Les travaux sur la RN 164 se sont montés à 16 M€ (18,8 M€ programmés).

Pour 2008, la Région est toujours dans l'attente de la concrétisation des Programmes de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI) censés prendre la suite des CPER pour les axes routiers principaux.

L'objectif est d'aboutir, fin 2008, à 91 % de taux de réalisation du CPER. Pour cela, la programmation est de 48,75 M€ dont 21 M€ pour l'Etat et 14,8 M€ pour la Région.

Les incertitudes de programmation, conduisent la Région à s'engager sur une première tranche de 12,6 M€

Fin 2008, le taux de réalisation des travaux programmés pour la RN 164 atteindra 97 %.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

L'absence de nouvelle programmation pour faire suite au CPER conduit à finir tant bien que mal, et avec 3 ans de retard, un projet contractualisé il y a déjà 9 ans. Aucune réflexion, notamment sur les chantiers prioritaires sur la RN 164 et la mise en œuvre du SRMDT, n'est possible en l'absence des nouvelles modalités de contractualisation. Il va en résulter une période de latence entre la fixation des nouvelles règles du jeu et la reprise effective des investissements.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable

| |
|--------------------------------|
| VOTE EN SEANCE PLENIERE |
|--------------------------------|

| |
|-----------------------------|
| Adopté à l'unanimité |
|-----------------------------|

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« PROGRAMME ROUTIER REGIONAL »

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008

Commission « Aménagement du territoire, environnement »

Rapporteur : M. Alain LE MENN

| |
|-----------------------------------|
| PROGRAMME ROUTIER REGIONAL |
|-----------------------------------|

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte de début de financement de BGV, le resserrement des priorités régionales en termes d'infrastructures initié dès 2005 se poursuit. La priorité reste à l'achèvement des axes Nord-sud de la Bretagne, Triskel Saint Briec Vannes Lorient, les axes Rennes Redon et Rennes Angers, la desserte des ports de Cornouaille. L'engagement régional pour 2008 se monte à 3,062 M€ pour les Côtes d'Armor et le Morbihan, et à 1,312 M€ pour l'Ille et Vilaine et le Finistère.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La poursuite de ces programmes n'appelle pas de remarques particulières.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable

| |
|--------------------------------|
| VOTE EN SEANCE PLENIERE |
|--------------------------------|

| |
|-----------------------------|
| Adopté à l'unanimité |
|-----------------------------|

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

VCEU

*«VCEU SUR L'ENSEIGNEMENT MARITIME
SUPERIEUR »*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 16 juin 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2008
Commission "Formation – enseignement supérieur"

Sur proposition des membres de la section Mer Littoral

VŒU SUR L'ENSEIGNEMENT MARITIME SUPERIEUR

Le 1^{er} avril dernier, le Secrétaire d'Etat aux Transports, Dominique Bussereau, a annoncé devant l'Assemblée générale d'Armateurs de France le projet de modernisation de l'enseignement maritime supérieur.

Evoquant les premières conclusions de la table ronde qui s'est tenue le 31 janvier 2008 en présence d'élus, d'armateurs et d'acteurs de la formation maritime, Dominique Bussereau a dessiné les contours de cette réforme :

- la promotion de l'attractivité des métiers de la marine marchande ;
- la délivrance du titre d'ingénieur aux élèves diplômés ;
- la « renationalisation » des écoles de la marine marchande et leur regroupement ;
- le renforcement des partenariats avec les armements et les établissements d'enseignement supérieur ;
- un élargissement du corps professoral aux universitaires ;
- la mise en place d'un observatoire de l'emploi maritime.

Cette réforme vise à rationaliser l'enseignement maritime supérieur par le regroupement de la formation sur deux sites au lieu de quatre, et à « renationaliser » les écoles de la marine marchande qui avaient été transférées aux Régions par la loi du 13 août 2004 mais dont le décret d'application n'est jamais paru.

Alors que de nouveaux moyens sont affectés aux écoles du Havre et de Marseille qui forment, par la filière A dite « académique », des officiers de première classe de la marine marchande polyvalents pont et machine, les écoles de Nantes et de Saint-Malo qui forment, par la filière B dite « professionnelle », des officiers monovalents pont ou machine, ainsi que des capitaines de pêche, sont directement menacées de fermeture.

Ce projet se fait jour dans l'urgence d'une réponse au manque d'officiers en France, sans réelle publicité sur les opérations programmées ni étude de l'impact autre que budgétaire sur une formation reconnue et des écoles performantes.

Le Conseil économique et social régional de Bretagne s'inquiète de ces fermetures programmées dans une relative discrétion, qui fragiliseraient l'ensemble du réseau de formation maritime de l'Ouest.

En effet, le CESR avait, dans sa réflexion sur une politique maritime pour la Bretagne, insisté sur la situation géographique privilégiée de la région, au carrefour de la Manche et de l'Atlantique, sur son économie maritime diversifiée, s'appuyant sur des activités nombreuses et complémentaires (pêche, aquaculture, transport maritime, construction et réparation navales, Défense, recherche et innovation, nautisme, tourisme, richesse du patrimoine naturel et culturel...) et avait particulièrement mis l'accent sur le point fort que constituaient la

recherche et l'innovation, ainsi que l'importance de la formation à ces métiers, véritable pilier de l'économie maritime bretonne.

Le CESR souhaite rappeler ici l'importance de l'offre de formation maritime en Bretagne. Cette offre de formation diversifiée, cohérente, s'appuie sur une complémentarité entre un enseignement secondaire dispensé dans quatre lycées maritimes (Saint-Malo, Paimpol, Le Guilvinec et Etel) et un enseignement supérieur dispensé tant dans les universités que dans les écoles d'ingénieurs, école navale, école de la marine marchande. Il s'agit, autour de l'Institut universitaire européen de la mer (IUEM-UBO/CNRS), du premier pôle national de formation aux sciences de la mer et du littoral, fortement adossé à des activités de recherche reconnues, appuyé sur des programmes nationaux et européens. Le Groupement d'intérêt scientifique Europôle Mer, récemment créé et réunissant les forces scientifiques de l'UBO, du CNRS, de l'Ifremer, de la station biologique de Roscoff et d'un certain nombre de grandes écoles, est un bon exemple du dynamisme manifesté tant en matière de recherche que de formation.

Cette offre de formation bretonne s'appuie également sur une complémentarité entre formation initiale et formation continue, dispensée entre autres par le Centre européen de formation continue maritime de Concarneau (CEFCM).

Ce pôle de recherche et de formation est conforté par la présence du Pôle Mer Bretagne, pôle de compétitivité à vocation mondiale qui constitue un levier d'intégration entre recherche, innovation et industrie dans les domaines de la sécurité maritime, de l'ingénierie navale, de l'exploitation des ressources énergétiques marines, de l'exploitation des ressources biologiques, de l'environnement et du génie côtier.

De plus, l'école de la marine marchande de Saint-Malo dispose d'un Centre d'entraînement à la survie et au sauvetage en mer, le Césame, qui assure la formation des élèves-officiers pour leur délivrer les brevets et certificats requis relatifs au sauvetage et à la survie en mer et qui a vocation à devenir un pôle d'expertise en la matière.

Par ailleurs, l'école de la marine marchande de Nantes, adossée au port autonome de Nantes/Saint-Nazaire et aux Chantiers de l'Atlantique, l'Ecole centrale et son bassin d'essais, l'Université de Nantes et son pôle Mer Littoral, le lycée maritime des Pays de la Loire confortent un peu plus encore le vivier de compétences de l'Ouest en matière de formation maritime secondaire, supérieure, initiale et continue.

Enfin, soulignons que c'est dans l'Ouest que se trouve le premier gisement de publics potentiels pour ces différentes filières. Un éloignement des lieux de formation pénaliserait les familles et pourrait avoir des conséquences sur le recrutement.

Par conséquent, le CESR de Bretagne tient à attirer l'attention de l'Etat sur les risques que représenterait la fermeture des écoles de la marine marchande de Saint-Malo et de Nantes, et demande :

- l'engagement d'une réflexion prospective sur l'avenir de la formation maritime (évolution des besoins, diversification et adaptation de l'offre de formation, publics cibles, cohérence de l'ensemble des filières de formation, et relation emploi-formation), en lien avec le vivier de compétences décrit ci-dessus, et en cohérence avec une réorganisation globale de la formation maritime au niveau national ;

- la valorisation des compétences et des moyens existants à Saint-Malo et Nantes pour le maintien et la réorganisation d'un enseignement maritime supérieur dans l'Ouest, fondés sur deux antennes qui seraient complémentaires ;
- le maintien de la filière B, dite « professionnelle », filière de promotion sociale permettant aux marins d'accéder aux brevets supérieurs au cours de leur carrière ;
- le développement des actions de formation continue, pour une formation de qualité tout au long de la vie ;
- la meilleure exploitation, dans le milieu maritime, des potentialités offertes par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), facteur de promotion sociale et de fluidité des carrières ;
- l'ouverture de la formation aux métiers de la mer vers une plus grande pluridisciplinarité, et une palette de métiers plus large incluant les métiers para-maritimes ;
- une harmonisation des cursus afin de les rendre plus lisibles et de favoriser le développement de passerelles entre métiers de la mer.

Le CESR souhaite également que le Conseil régional de Bretagne, attaché à la dimension maritime du développement régional, agisse en lien avec les autres collectivités et l'Etat dans le sens de ces objectifs, à l'heure où, dans une communication adressée à l'Europe, le Conseil régional rappelle l'intérêt qu'il voit à la mise en place d'un Institut européen des hautes études maritimes, institut qui pourrait proposer des cycles de formation de haut niveau complémentaires aux dispositifs existants.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***